



LE TEMPS DES OPPORTUNITÉS

N° 79 - JUILLET/OCTOBRE - JULY/OCTOBER 2024

Une publication du Cabinet Civil | A Publication of the Civil Cabinet

DIPLOMATIE

Paul BIYA en métronome

Glowing Diplomacy





S.E. Paul BIYA **H.E. Paul BIYA**

Président de la République du Cameroun

President of the Republic of Cameroon

“ Dans un monde qui semble aller à la dérive, dans un monde qui semble se complaire dans les voies menant à sa perte, nous continuons de croire aux Nations Unies. Nous continuons de croire dans les valeurs qui la fondent et dans les rêves qui habitaient ceux qui l'ont fondée.

Nous continuons de croire que notre Organisation commune est la mieux à même d'amener le genre humain à surmonter les passions, les égoïsmes, les antagonismes, pour se recentrer sur l'essentiel : sa survie.



*Paul BIYA,
Extrait du discours devant le corps diplomatique
accrédité au Cameroun, à l'occasion des vœux de
nouvel an 2024.
Yaoundé, le 5 janvier 2024.*

“ In a world that seems to be going adrift, in a world that seems to revel in paths leading to its destruction, we continue to believe in the United Nations. We continue to believe in the values on which it is based and in the dreams of its founding fathers.

We continue to believe that our common Organization is best placed to lead mankind to overcome passions, egoisms and antagonisms to refocus on what is essential, namely its survival.



*Paul BIYA,
Excerpt from the Head of State's address to
Members of the Diplomatic Corps, on the
occasion of the presentation of New Year Wishes.
Yaounde, 5 January 2024*



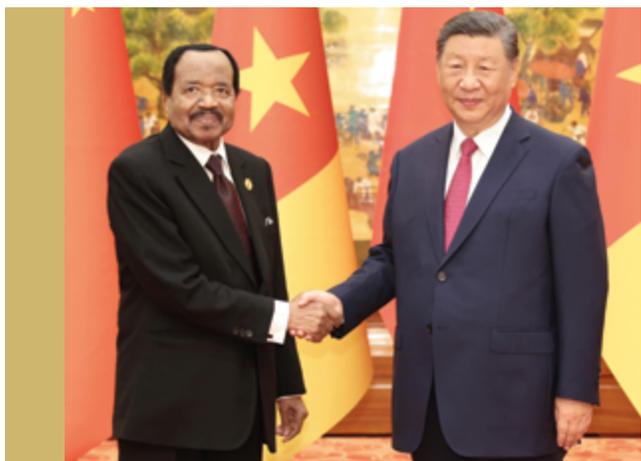
4 UN JOUR, UN ÉVÉNEMENT

5 L'EDITO

- Paul BIYA en métronome d'une diplomatie camerounaise qui parle au monde, avec sagesse et pertinence
- *Paul BIYA, the Metronome of Cameroon's Diplomacy, Addresses the World with Wisdom and Purpose*

10 CARNET DIPLOMATIQUE

- Paul et Chantal BIYA à la cérémonie d'ouverture officielle des Jeux Olympiques
- *Remarkable Participation of Paul BIYA at the Paris Olympic Games*
- Retrouvailles chaleureuses et conviviales entre Paul BIYA et Emmanuel Macron au Palais de l'Élysée
- *Warm and Friendly Reunion at the Elysée Palace*
- Rencontre avec l'ancien Président Nicolas Sarkozy
- *Audience with former French President Nicolas Sarkozy*
- 80^e anniversaire du débarquement de Provence Paul BIYA porte la voix de l'Afrique
- *80th Anniversary of Allied Landings in Provence, Paul BIYA valorises Africa's Contribution*
- Chine-Cameroun. Une amitié toujours plus solide
- *China-Cameroon: An Ironclad Friendship*
- Education et autonomisation des femmes : Chantal BIYA prêche par l'exemple
- *Women's Education and Empowerment: Chantal BIYA leads by Example*
- 79^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Le Président Paul BIYA imprime sa marque
- *79th Session of the UN General Assembly President Paul BIYA makes his mark*



92 SPECIAL

- Paul BIYA de retour au bercail : un accueil en grande pompe
- *Euphoric Welcome: Paul BIYA's Return Ignites New Waves of Serenity*

98 AU CŒUR DE L'ACTION

- Actes du Chef de l'État
- *Texts signed by the Head of State*

Directeur de Publication/Publisher :

Samuel MVONDO AYOLO
Ministre, Directeur du Cabinet Civil/Minister,
Director of the Civil Cabinet

Coordonnateur/Coordinator :

Oswald BABOKE
Directeur Adjoint du Cabinet Civil/Deputy
Deputy Director of the Civil Cabinet

Rédacteurs-en-Chef/Editors-in-Chief

Nicolas AMAYENA
Attaché
Bansi Victor SUHYANG
Attaché

Rédaction/ News Staff :

Jean Christian ATANGANA
Charles ATANGANA MANDA
Médard NKODO NSOULOU
Dorothee DANEDJO FOUBA
MBENJU John MAFANY
Armel MEBANDE
Edouard MVONDO MVOGO
Joseph B. AMOUGOU MEYONG
Carole NYANGONO ADJOMO
Francine NDONGO
Bernadette FOUA ABEGA

Contribution :

Florent Guy ELA FOE
Chargé de Mission
Jeanne D'Arc OTAM
Chargée d'Etudes Assistant
Maxime MAMA
Photographie/Photos:
Victor YENE
Elie Gérard NYAT SAF
Sylvain ANDJONGO SEME
Salifou CHIGHET
Aristide Esso
Infographie:
Joseph Samuel SAMNICK

Impression/Printed by : SOPECAM

All these Instruments are available on
our website : www.prc.cm

Our social media accounts :

The President of the Republic
@PaulBiya.PageOfficielle
@PR_PaulBIYA
presidentpaulbiya
The First Lady :
@ChantaiBIYA_Cmr
Civil Cabinet:
@PRC.CabinetCivil
@CabinetCivilPRC
Mail : cabcivil@prc.cm
@prc.cellcom
@PRC_Cellcom
Mail : cellcom@prc.cm



En marge de sa toute première visite en Chine (25 -31 mars 1987), le Président Paul BIYA rencontre M. Deng Xiaoping, le maître de la Chine des années 1980. Un accueil chaleureux, nimbé de respect, lui est réservé, si l'on s'en tient à ces propos de son hôte qui surpassent les simples convenances diplomatiques : « *En Afrique, le Cameroun est le pays qui se développe bien* », dit Deng Xiaoping. Il s'agit-là d'une belle illustration de la haute considération dont jouit le Cameroun, et qui justifie l'excellente coopération entre les deux pays. En dépit de son état de santé, le Président Li Xiannian, a tenu à recevoir le Chef de l'Etat au Grand Palais du Peuple à Beijing, le 25 mars 1987.

Si ce premier voyage du Président BIYA en Chine remonte à près de quatre décennies. Le Chef de l'Etat est retourné plusieurs fois dans ce pays : octobre 1993, septembre 2003, novembre 2006, juillet 2011, mars et septembre 2018, septembre 2024.

Au fil de ces années, la coopération et l'amitié sino-camerounaises ont gagné en intensité. C'est donc à juste titre que le Président Paul BIYA a été qualifié, en 2018, de « Grand Ami de la Chine » par le Président Xi Jinping. Un témoignage éloquent d'une relation forte et fidèle entre les peuples chinois et camerounais.

President Paul BIYA met Mr Deng XIAOPING, China's leader, during his first visit to China (25-31 March 1987).

The Head of State received a warm welcome, shrouded in respect if we are to believe the words of his host, which went beyond mere diplomatic convenience: "*In Africa, Cameroon is the country that is developing well*". This is a fine illustration of the high regard in which Cameroon is held and justifies the excellent cooperation between the two countries. Despite his health, President Li XIANNIAN personally welcomed the Head of State to the Great Hall of the People in Beijing on 25 March.

Although this was President Paul BIYA's first trip to China almost four decades ago, the Head of State has returned to the country several times, namely in October 1993, September 2003, November 2006, July 2011, and March and September 2018. The most recent visit took place from 4 to 6 September 2024.

Over the years, Sino-Cameroonian friendship and cooperation has grown in diverse fields. In 2018, President Paul BIYA was rightly decorated as a "*Great Friend of China*" by the President of China, Xi JINPING. An eloquent testimony to the strong and loyal relationship between the Chinese and Cameroonian peoples.

Par By

Samuel MVONDO AYOLO

Ministre, Directeur du Cabinet Civil / Minister, Director of the Civil Cabinet



Paul BIYA en métronome d'une diplomatie camerounaise qui parle au monde, avec sagesse et pertinence

Paul BIYA, the Metronome of Cameroon's Diplomacy, Addresses the World with Wisdom and Purpose

Ces derniers mois, le Président de la République, S.E. Paul BIYA, s'est illustré de la plus belle manière par une intense activité diplomatique, marquant d'une empreinte particulière les événements majeurs qui animent la scène internationale, au double plan bilatéral et multilatéral.

1. Au cœur du système des Nations Unies

C'est bien lui, le Président Paul BIYA, qui a proposé la candidature de l'ancien Premier Ministre Philemon Yang, et a travaillé, discrètement mais efficacement, à son accession, le 6 juin 2024, à la très prestigieuse, sensible et haute charge de Président de la 79^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'ONU. Il s'agit à coup sûr d'un positionnement stratégique du Cameroun dans un monde fracturé et caractérisé par de nombreux conflits.

Le 10 septembre 2024 à New York, le thème de cette 79^{ème} session de l'Assemblée Générale a été dévoilé. Un thème dont les enjeux sous-jacents parlent à notre pays : « *Ne laisser personne de côté, agir ensemble pour l'avancement de la paix, du développement durable et de la dignité humaine, en faveur des générations présentes et futures.* » Le Président Paul BIYA, en « *mendiant de la paix* » assumé, s'en fait régulièrement l'écho. On aurait dit un reflet sur le monde d'une problématique et d'une vision authentiquement camerounaises...

In recent months, the President of the Republic, His Excellency Paul BIYA, has been particularly active in diplomacy, making a significant impact at major international gatherings, both bilateral and multilateral.

1. At the heart of the United Nations system

President Paul BIYA was the one who proposed the candidacy of former Prime Minister Philemon Yang and worked discreetly but effectively for his appointment on 6 June 2024 as President of the 79th session of the United Nations General Assembly. This is a strategic position for Cameroon in the context of a rapidly evolving global landscape.

The theme for the 79th session of the UN General Assembly: "*Leaving no one behind: Acting together for the advancement of peace, sustainable development and human dignity for present and future generations*", unveiled in New York on 10 September 2024, has significant implications for our nation: President Paul BIYA, a self-confessed "*beggar for peace*", regularly echoes this message. It is as if he was mirroring an authentically Cameroonian problem and vision to the world...

Edito

Et comme pour le confirmer, dans son discours inaugural de la session, Philemon Yang a redit que la coopération internationale demeure l'outil le plus efficace pour résoudre les problèmes entre Etats. Car, elle permet de mettre les ressources et l'ingéniosité collectives au service des plus grandes aspirations de l'humanité, à savoir : la paix, la justice et le développement durable. Il est aisé, pour tout observateur avisé, de déceler à travers ces propos, l'expression de la pensée du Président de la République du Cameroun.

D'ailleurs, dans sa déclaration lue par le ministre des Relations extérieures, lors du débat général à la tribune de l'ONU, le 26 septembre 2024, le Chef de l'Etat évoque la résurgence regrettable des foyers de tensions à divers endroits à travers le monde, avec pour conséquence directe une certaine exacerbation des rivalités géopolitiques et la méfiance entre des acteurs majeurs de l'ordre international. Cette situation, déplore-t-il, met en péril la paix et la stabilité globales. Et il avertit : « *Si rien n'est fait dans l'urgence, nous pourrions être contraints de vivre à nouveau, dans un avenir proche, une autre période sombre de l'histoire de l'humanité, comme ce fut le cas au début du 20^e siècle.* »

Pour éviter une telle dérive, le concert des Nations devra passer par des réformes substantielles, en corrigeant notamment l'injustice flagrante faite à l'Afrique de ne disposer d'aucun siège permanent au Conseil de Sécurité. La requête du Président Paul BIYA est sans équivoque à ce sujet : « *Que notre continent puisse disposer à juste titre, d'une représentation équitable en qualité de membre à part entière de cet important organe. Ceci appelle l'octroi de deux sièges permanents avec droit de veto et de deux sièges additionnels non permanents.* »

2. La participation à l'ouverture des Jeux Olympiques, un acte fort de diplomatie sportive.

Fait inédit, voire inattendu pour certains, le Président Paul BIYA a pris part à la cérémonie d'ouverture officielle des « *Jeux de la XXX III^{ème} Olympiade de l'ère moderne,*

In his opening remarks, Philemon Yang stressed that international cooperation is the most effective means of resolving problems between states. This approach allows the pooling of collective resources and ingenuity to achieve the highest goals of humanity: peace, justice and sustainable development. A keen observer could easily see in these statements a reflection of the thoughts of the President of the Republic of Cameroon.

In his statement read out by the Minister of Foreign Affairs during the General Debate at the United Nations on 26 September 2024, the Head of State also referred to the regrettable resurgence of hotbeds of tension in various parts of the world as a direct consequence of the aggravation of geopolitical rivalries and mistrust between major players in the world order. He deplores this situation and considers it a threat to world peace and stability. And he warns that, "*If nothing is done as a matter of urgency, we could be forced to live through another dark period in human history in the near future, as was the case at the beginning of the 20th century ...*"

In order to prevent such a drift, the Concert of Nations must undertake significant reforms, in particular to correct the blatant injustice suffered by Africa in not having a permanent seat on the Security Council. In this context, the position of President Paul BIYA is clear: "That our continent be fairly represented as a full member of this important body. This would require the granting of two permanent seats with the right of veto and two additional non-permanent seats".

2. Participation in the Opening Ceremony of the Olympic Games, a great display of sports diplomacy

In an unprecedented and unexpected event for some, President Paul BIYA took part in the official opening ceremony of the "XXXIIIth Olympic Games of the Modern Era, Paris 2024". At the double invitation of his French counterpart, President Emmanuel Macron, and the President

Paris 2024 ». Saisissant l'opportunité de la double invitation de son homologue français, le Président Emmanuel Macron, et du Président du Comité International Olympique (CIO), M. Thomas Bach, le Président BIYA a bel et bien bravé les intempéries et autres contingences pour honorer l'Olympisme universel, à Paris, le 26 juillet 2024, avec à l'esprit, le souci de célébrer les valeurs fondamentales d'excellence, d'amitié et de respect qu'il a toujours su incarner, en athlète chevronné.

Qui pourrait donc s'imaginer que participer à l'ouverture des Jeux Olympiques ait pu être une simple villégiature pour le Chef de l'Etat ? Qui pourrait penser que ces valeurs de l'Olympisme ne soient pas utiles à notre humanité aujourd'hui, comme ferment d'une diplomatie mieux agissante, et de relations plus harmonieuses entre les peuples ? Qui saurait penser que la société camerounaise d'aujourd'hui et de demain n'aurait pas besoin de telles valeurs pour réaliser son potentiel, dans tous les domaines ? Qui pourrait dire que ces valeurs ne correspondent pas à la vision du Président Paul BIYA, d'une pratique sportive porteuse d'un modèle d'unité, du sens de la performance et de l'esprit d'équipe ?

Participer à l'ouverture des Jeux Olympiques est un acte majeur de sublimation de l'Olympisme et des principes que cette philosophie de vie induit pour la communauté internationale.

Cerise sur le gâteau, l'on a vu le Président Paul BIYA, saisissant pour ainsi dire la balle au bond, s'activer intensément et s'associer à ses nombreux homologues, partenaires et amis du Cameroun, dans un brassage des peuples d'horizons divers, véritable moteur de paix et de richesse culturelle. Par-là, la diplomatie camerounaise a su se tailler une belle place.

3. Le devoir de mémoire, au 80^e anniversaire du débarquement de Provence.

Peu après la séquence des Jeux Olympiques, le Président Paul BIYA a volontiers sacrifié à un devoir de mémoire, le 15 août 2024, en prenant activement part au 80^e anniversaire du débarquement de Provence, au sud de la France. Il a offert une prise de parole

of the International Olympic Committee (IOC), Mr Thomas Bach, President BIYA braved the bad weather and other contingencies to honour universal Olympism in Paris on 26 July 2024 and to celebrate the fundamental values of excellence, friendship and respect that he has always embodied as an outstanding athlete.

Who would think that attending the Opening Ceremony of the Olympic Games is just a holiday for the Head of State? Who would doubt that the values of Olympism are beneficial to humanity today, serving as a basis for more effective diplomacy and more harmonious relations between peoples? Who would argue that Cameroonian society, now and in the future, does not need these values to develop its potential in all areas? Who would argue that these values are not in line with President Paul BIYA's vision of sport as a model of unity, performance and team spirit?

Participation in the Opening Ceremony of the Olympic Games is a significant act that elevates the ideals of Olympism and the principles that this philosophy of life represents for the global community.

The crowning moment came when President Paul BIYA seized the opportunity to actively participate, joining his many counterparts, partners and friends of Cameroon in a vibrant gathering of people from diverse backgrounds, serving as a true catalyst for progress and cultural diversity. Thus, Cameroonian diplomacy made a significant impact.

3. Duty to remember on the 80th anniversary of Allied landings in Provence

Shortly after the Olympic Games, President Paul BIYA was happy to fulfil his duty of remembrance on 15 August 2024 by taking an active part in the events commemorating the 80th anniversary of Allied landings in Provence, in the south of France. He delivered a dense and highly edifying speech, based on the lessons of history, to enlighten the world of today and tomorrow of its vital options. Excerpt:

Edito

dense et fort édifiante, construite autour des leçons de l'histoire, de nature à éclairer le monde d'aujourd'hui et de demain dans ses choix vitaux. Morceau choisi :

« Il n'y aurait pas eu de victoire alliée sans l'alliance sacrée des volontés, sans la contribution des autres peuples, sans les étrangers, sans les noirs et autres tirailleurs. Elle exprimait une vision de l'homme et du monde qui nous est commune. Au nom de celle-ci nous avons ensemble combattu côte à côte. Cette vision était respectueuse de nos différences, respectueuse de l'infinie diversité des hommes, des cultures, des religions, des civilisations. Cette vision-là, reconnaît à chacun de nous un droit égal à la dignité. »

Pour atteindre ce résultat et parvenir à lever des troupes en Afrique, considérées comme une manette importante de la libération de l'Europe, le colonel Leclerc fut missionné au Cameroun, chez-nous. Le ralliement du Cameroun, l'un des tout premiers, est obtenu dès le 27 août 1940, faisant dire au Général de Gaulle que *« le Cameroun vient de prendre une belle décision et de donner un exemple magnifique »*, a encore rappelé le Chef de l'Etat, afin que nul n'en ignore. Et la rapidité de ces ralliements permettra au Général de Gaulle de montrer à ses alliés, la réalité d'une France combattante.

Pour cela, le devoir de mémoire devrait se muer en obligation de respect, voire de reconnaissance éternelle de ces héros africains, défenseurs, loin de leur terroir, des valeurs de liberté et de paix universelle.

Il n'y avait pas mieux que la Nécropole Nationale de Boulouris en France, *« un endroit chargé d'histoire, un lieu du souvenir, un lieu de douleur, un lieu de recueillement qui nous parle ... »*, pour commémorer le 80^e anniversaire du débarquement. Le Président Paul BIYA se souvient, et le rappelle au monde. De nombreux soldats y sont morts, comme sur les autres terres de Provence, en Normandie et ailleurs en Europe, donnant de leur vie pour combattre l'occupation, pour sauver la liberté, en formant une formidable chaîne de solidarité.

"There would have been no Allied victory without the sacred alliance of the volunteers, without the input of other peoples, without foreigners, without blacks and other riflemen. It was the expression of a shared vision of mankind and the world. In the name of this vision, we fought side by side. This vision was respectful of our differences, and of the infinite diversity of peoples, cultures, religions and civilizations. Such vision recognizes that each of us has an equal right to dignity. The exemplary solidarity that prevailed remains a precious lesson that we must perpetuate and pass on to future generations, to avoid the errors of the past. Such vision recognizes that each of us has an equal right to dignity."

To achieve this result and mobilize troops in Africa, considered crucial for Europe's liberation, Colonel Leclerc was dispatched to Cameroon, our country. Cameroon was among the initial countries to join the cause on 27 August 1940, leading General de Gaulle to remark, "Cameroon has indeed made a splendid decision and set a wonderful example", as the Head of State recalled. The rapid succession of these rallies enabled General de Gaulle to demonstrate to his allies the reality of a combative France.

In this respect, the duty of remembrance should become a duty of respect and eternal tribute to those African heroes who, far from their homelands, fought for the principles of freedom and world peace.

What better place to commemorate the 80th anniversary of D-Day than the Boulouris National Necropolis in France, "full of history, a place of remembrance, a place of pain and taking stock, that speaks to us and challenges us about the world's future". President Paul BIYA remembers and reminds the world. Many soldiers died here, as on the beaches of Provence, in Normandy and throughout Europe, sacrificing their lives to fight the occupation and defend freedom, creating a great chain of solidarity.

Des mots forts, prononcés par le Président de la République du Cameroun, en posture de porte-étendard de l'Afrique combattante, aux côtés de la France, en temps difficiles, comme pour magnifier « *la solidarité exemplaire qui a ainsi prévalu, (et qui) reste et demeure une leçon précieuse que nous devons perpétuer et transmettre aux générations futures, afin d'éviter les erreurs commises par le passé.* »

4. Raviver la flamme de l'amitié sino-camerounaise.

Pour parachever son périple diplomatique, à la fois riche et dense, le Président Paul BIYA a pris part, du 4 au 6 septembre 2024, à Beijing, au 4^{ème} sommet du Forum de Coopération Sino-Africaine (FOCAC). Organisé sous le thème « *Travailler ensemble à promouvoir la modernisation et à construire une communauté d'avenir partagé Chine-Afrique de haut niveau* », ce sommet a abouti à l'adoption de La Déclaration de Beijing, sur la construction d'une communauté sino-africaine nouvelle, bâtie autour des exigences d'un futur plus solidaire.

Les contributions du Cameroun, comme d'habitude, ont enrichi la réflexion autour de cet engagement multilatéral. Au plan bilatéral, la délégation camerounaise, conduite par le Chef de l'Etat, a eu droit à une séance de travail spécifique avec la partie chinoise, sous la conduite effective du Président Xi Jinping. Les dossiers majeurs de la riche et fructueuse coopération Chine-Cameroun ont été passés en revue à cette occasion, et des engagements nouveaux ont été pris, dont les effets bénéfiques ne tarderont pas à se manifester.

En conclusion, il est loisible de constater que le déploiement sous tous azimuts du Président Paul BIYA sur la scène diplomatique au cours des derniers mois, a permis de réaffirmer la constance, la cohérence et la pertinence de la position du Cameroun sur divers sujets d'actualité internationale brûlante. C'est en cela que Paul BIYA reste et demeure le métronome...

These were powerful words spoken by the President of the Republic of Cameroon, in his capacity as Africa's standard-bearer alongside France, in difficult times, as if to magnify "*the exemplary solidarity that prevailed (and that) remains a precious lesson that we must perpetuate and pass on to future generations, to avoid the errors of the past*".

4. Rekindling the flame of Sino-Cameroonian friendship

President Paul BIYA concluded his busy and fruitful diplomatic trip by attending the 4th Summit of the Forum on China-Africa Cooperation (FOCAC) in Beijing from 4 to 6 September 2024. Held under the theme "Joining Hands to Advance Modernization and Build a High-Level China-Africa Community with a Shared Future", the summit led to the adoption of the Beijing Declaration on Building a New China-Africa Community with a shared future.

As usual, Cameroon's contributions enriched reflection on this multilateral commitment. At the bilateral level, the Cameroonian delegation, led by the Head of State, had a specific working session with the Chinese side, under the effective leadership of President Xi Jinping. On this occasion, the main themes of the rich and fruitful cooperation between China and Cameroon were revisited and new commitments were made, the benefits of which will soon be realized.

In conclusion, President Paul BIYA's full commitment on the diplomatic front in recent months has confirmed the consistency, coherence and relevance of Cameroon's position on various burning international issues. In this respect, Paul BIYA remains the metronome...



Paul et Chantal BIYA à la cérémonie d'ouverture officielle des Jeux Olympiques

Remarkable Participation of Paul BIYA at the Paris Olympic Games

Le Président de la République, S. E. Paul BIYA, est arrivé à Paris, le 24 juillet 2024, en compagnie de la Première Dame, Madame Chantal BIYA, pour prendre part à la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques « Paris 2024 », suite à la double invitation que lui ont adressé, respectivement le Président de la République Française, S.E. Emmanuel Macron, et le Président du Comité International Olympique (CIO), M. Thomas Bach.

Le Couple présidentiel a été chaleureusement accueilli dans la capitale française. Ce fut effectivement une fête géante du sport à l'échelle du monde, grandement diffusée sur l'ensemble de la planète.

Une célébration des valeurs subliminales du sport, inspirée des manifestations festives, et des bravoures des athlètes de la Grèce antique,

President Paul BIYA and the First Lady Mrs. Chantal BIYA honoured the invitation of French President Emmanuel MACRON to attend the opening ceremony of the summer Olympic games taking place in Paris on 26 July 2024. This was indicative of the mutual respect the two Heads of State have for each other.

The cooperation ties between Cameroon and France were at the centre of tête-à-tête discussions between the two leaders during the audience that took place at the Elysée Palace which is the seat of the French Presidency. They made an overview of the cooperation ties between the two countries which span several domains, notably agriculture, security, industrial and infrastructural development, good governance and education.

que le génie d'un français, M. Pierre de Coubertin, a su raviver, pour laisser à la postérité un socle de promotion des valeurs universelles d'amitié entre les athlètes, d'émulation entre les peuples, de concorde entre les nations, de coopération entre les Etats, de fusion et de cordialité entre les hommes...

Atout prendre, les « Jeux de la XXXIII^{ème} Olympiade de l'ère moderne, Paris 2024 », ont atteint tous les sommets, et, le Président de la République et son épouse, Madame Chantal BIYA auront été parmi les tous premiers témoins au Trocadéro à Paris.

Une cérémonie officielle d'ouverture inédite, organisée non pas dans un stade, selon une tradition olympique immuable, durant de nombreuses décennies, mais, plutôt, sur les eaux de la Seine, débouchant sur l'emblématique Place du Trocadéro, prise d'assaut par des milliers de spectateurs.

Des invités à la solennité d'ouverture des Jeux Olympiques, Paris 2024, ajoutés à des milliards de téléspectateurs à travers le monde, tous, enthousiasmés et enchantés par un spectacle multiculturel, alliant l'art antique, et les effets artistiques des temps modernes.

Au total, près de quatre heures d'une cérémonie haletante, arrosée par moment, d'une pluie, dont les fines gouttes, dégoulinantes sur les imperméables, mis à disposition par le comité d'organisation, n'ont épargné aucun invité, même pas les plus prestigieux, à l'instar du Couple présidentiel camerounais. Paul et Chantal BIYA ont suivi, de bout en bout, cette grande parade d'ouverture des Jeux Olympiques.

En fin de compte, depuis la clôture de ces Jeux, le 11 août 2024, les observateurs du monde entier ont toujours en mémoire, cette historique cérémonie d'ouverture officielle, du vendredi, 26 juillet 2024, en présence de nombreux Chefs d'Etat et de Gouvernement venus des quatre (04) coins de la planète, dont le Chef de l'Etat du Cameroun, S. E. Paul BIYA.

Quant à la ville de Paris, hôte de ces Jeux Olympiques, elle a réalisé un record, qu'elle partage désormais avec Londres. Deux cités uniques, capitales de la France et de l'Angleterre, les seules, de toute l'histoire olympique, ayant eu le privilège d'organiser par trois fois, les Jeux Olympiques. Soit, Paris, en 1900, 1924, 2024. Londres, en 1908, 1948 et 2012.

For over thirty minutes, President Paul BIYA and his French counterpart made an evaluation on the progress of the implementation of their commitments, to the satisfaction of both parties. Cameroon and France, who started their diplomatic relations at ambassadorial level in 1960, have remained strong and faithful partners.

The President of the Republic and Mrs. Chantal BIYA were later hosted, with other Heads of State and Government, at a reception at the Elysée Palace offered by the French President Emmanuel MACRON and his wife Brigitte MACRON. This was a convivial moment that came before they all moved to Trocadero, a site at the banks of the river Seine and at the foot of the prestigious and world famous Eiffel Tower, where the opening ceremony took place.

Main speakers at the event were the President of the Olympic Committee Thomas BACH and President Emmanuel MACRON. The Presidential Couple, as well as over one hundred other world leaders present at the ceremony, braved the heavy rains that descended on Paris that day, as they were all thrilled by the magnificent displays that marked the opening ceremony.

Besides diplomacy and sports, the Head of state also had time to discuss economic issues during his stay in Paris. This was the main focus of an audience he granted to former French President Nicolas SARKOZY on 30 July 2024, who was so upbeat about the investment opportunities in Cameroon. He has brought together a group of investors who intend to come to Cameroon in a few months' time. The investors intend to seek viable opportunities that can generate wealth and create jobs for the youths.

The Presidential Couple left the French capital visibly satisfied with the cordial treatment accorded to them by President Emmanuel MACRON and their other interlocutors. The President of the Republic used his visit to France for the opening ceremony of the Olympic games for the maximum benefit of our country.



Retrouvailles chaleureuses et conviviales entre Paul BIYA et Emmanuel Macron au Palais de l'Élysée

Warm and Friendly Reunion at the Elysée Palace

A l'invitation du Président de la République Française, S. E. Emmanuel Macron, et du Président du Comité International Olympique, M. Thomas Bach, à prendre part à la cérémonie d'ouverture officielle des Jeux Olympiques, Paris 2024, en qualité « d'Invité Spécial », le Président de la République, S. E. Paul BIYA, est arrivé à Paris, le 24 juillet 2024, en compagnie de la Première Dame du Cameroun, Madame Chantal BIYA.

The President of the Republic, His Excellency Paul BIYA, arrived in Paris on 24 July 2024, accompanied by the First Lady of Cameroon, Mrs Chantal BIYA, to attend the official opening ceremony of the Paris 2024 Olympic Games. The Presidential Couple were special guests of the President of the French Republic, His Excellency Emmanuel MACRON, and the President of the International Olympic Committee, Mr Thomas BACH.

The Head of State in France

En prélude à la solennité historique d'ouverture de cet événement sportif mondial, le Président Paul BIYA a été reçu le même jour (26 juillet), à 13 heures, au Palais de l'Élysée, par son homologue français.

Des retrouvailles au sommet, empreintes de chaleur et d'une remarquable convivialité.

Par ce tête-à-tête entre les deux hommes d'Etat, c'est toute l'excellence de la relation entre le Cameroun et la France qui a été mise en lumière dans les Jardins du Palais de l'Élysée, au moment où la limousine présidentielle ayant à son bord le Chef de l'Etat camerounais, s'est immobilisée devant l'Hôtel d'Evreux.

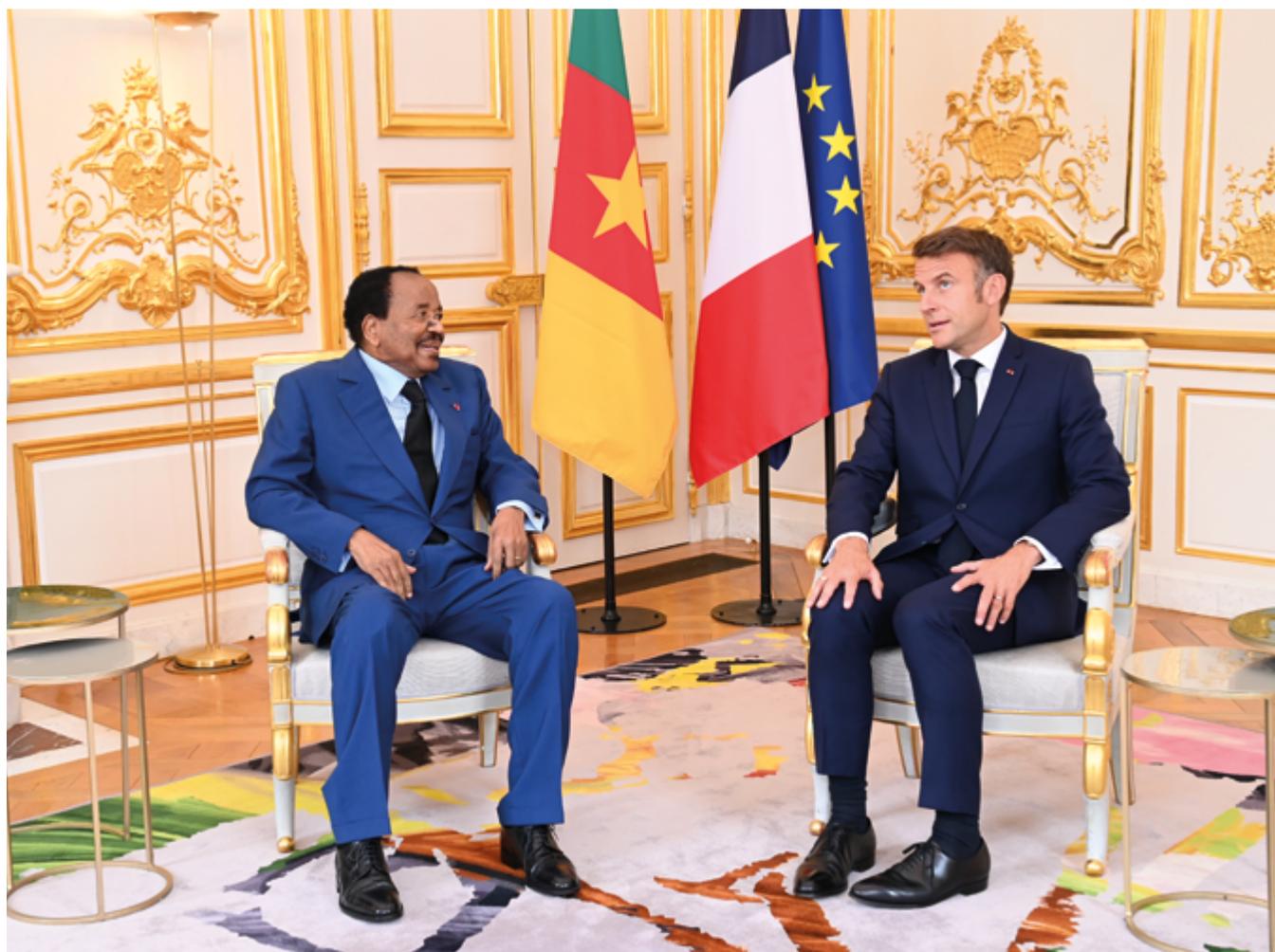
Ledit bâtiment, riche d'histoire, à l'intérieur du Palais de l'Élysée, a été retenu avec délicatesse, par le protocole français, pour les échanges entre les Présidents Paul BIYA et Emmanuel Macron, signe du vif et réel attachement à l'égard de l'hôte du jour.

As a prelude to the historic event, President Paul BIYA was received by his French counterpart at the Elysée Palace at 1 p.m. on 26 July 2024.

It was a high-level reunion, marked by warmth and remarkable conviviality.

This tête-à-tête highlighted the excellence of the relationship between Cameroon and France in the gardens of the Elysée Palace, as the presidential limousine with the Cameroonian Head of State on board pulled up in front of the Hôtel d'Evreux.

This building, rich in history, inside the Elysée Palace, was delicately reserved by French protocol for the meeting between Presidents Paul BIYA and Emmanuel MACRON, a sign of the strong and real attachment to the guest of the day.



Le Président Emmanuel Macron, visiblement ravi, souriant et décontracté, n'a pas hésité à dévier le dispositif protocolaire pour retrouver le Président Paul BIYA au bas de la limousine, pour une accolade fort chaleureuse.

Sans détour, il a spontanément exprimé sa gratitude au Président Paul BIYA, d'être venu à Paris, pour participer à ses côtés, « à la grande solennité d'ouverture des Jeux de la XXX IIIème Olympiade de l'ère moderne, Paris 2024 ».

Les deux hommes d'Etat, face au peloton d'honneur, se sont alors donnés une poignée de main, signe de la concorde, la cordialité et la proximité entre la France et le Cameroun, entre les deux peuples, français et camerounais, entre leurs deux dirigeants.

Les Présidents BIYA et Macron, main dans la main, ont par la suite rejoint le salon des hôtes de l'Hôtel d'Evreux, pour un tête-à-tête d'un peu plus de quarante-cinq (45) minutes.

Des échanges marqués par une convergence de vues, qui ont permis au Président de la République et au Chef d'Etat français, de passer en revue nombre de dossiers importants de l'actualité internationale. Au premier rang desquels, l'événement planétaire qu'accueillait la France, à savoir, les « Jeux Olympiques, Paris 2024 », qui se sont déroulés du 26 juillet au 11 août 2024. Mais aussi, et surtout, la coopération bilatérale, dont les ressorts fondamentaux sont toujours aussi resserrés à chaque rencontre entre les dirigeants français et camerounais. Ce fut encore le cas à l'issue de ces retrouvailles entre les Présidents Paul BIYA et Emmanuel Macron.

En quittant l'Hôtel d'Evreux, au Palais de l'Elysée, peu avant 14 heures, le Chef de l'Etat camerounais, raccompagné par son homologue français, avec une égale chaleur, était visiblement satisfait d'avoir œuvré à la consolidation d'une longue amitié, dans un monde où les crises et de t-toute sorte menacent la vie des nations.

President Emmanuel MACRON, visibly delighted, smiling, and relaxed, did not hesitate to deviate from the protocol arrangements to meet President Paul BIYA beside the limousine for a warm embrace.

He spontaneously expressed his gratitude to President Paul BIYA for honouring the invitation.

The two statesmen shook hands in front of the main door to the Hôtel d'Evreux, a sign of the harmony, cordiality, and closeness between France and Cameroon, between the two peoples, French and Cameroonian, and their two leaders.

Presidents BIYA and MACRON entered the guest lounge of the Hôtel d'Evreux for a 45-minute tête-à-tête.

These exchanges, marked by a convergence of views, enabled the President of the Republic and the French Head of State to review some important international issues. Foremost among these was the hosting, by France, of the Paris 2024 Olympic Games, which took place from 26 July to 11 August 2024. Both personalities equally discussed the evolution of bilateral cooperation, the fundamental strands of which are always so tightly knit at every meeting between French and Cameroonian leaders. This was again the case at the end of the reunion between Presidents Paul BIYA and Emmanuel MACRON.

As he left the Hôtel d'Evreux, at the Elysée Palace, shortly before 2 p.m., the Cameroonian Head of State, accompanied by his French counterpart with equal warmth, was visibly satisfied to have worked to consolidate a long-lasting friendship in a world where diverse crises threaten the existence of nations.



Rencontre avec l'ancien Président Nicolas Sarkozy

Audience with former French President Nicolas Sarkozy

En marge de sa participation à la cérémonie d'ouverture des Jeux de Olympiques, « Paris 2024 », le Président de la République, S. E. Paul BIYA, a reçu en audience l'ancien Président de la République Française, Nicolas Sarkozy, le 30 juillet 2024.

Cet entretien s'est déroulé dans la convivialité, les deux personnalités étant apparues décontractées et totalement ouvertes à un échange franc et sincère. L'amitié séculaire entre la France et le Cameroun autorise en effet qu'un tel rapport soit développé pour consolider les liens de coopération multiforme qui existent entre les deux pays. D'ailleurs, l'ancien Chef de l'Etat français, reconverti en avocat d'affaires, a exprimé au Président BIYA sa volonté de conduire très bientôt, une délégation d'opérateurs économiques français au Cameroun.

On the sidelines of his participation in the opening ceremony of the Paris 2024 Olympic Games, the President of the Republic, His Excellency Paul BIYA, granted an audience to the former President of the French Republic, Nicolas Sarkozy, on 30 July 2024.

The meeting was held in a friendly atmosphere, with both personalities appearing relaxed and open to frank discussion. The age-old friendship between France and Cameroon allows such a relationship to be developed and consolidates the multifaceted cooperation links between the two countries. Moreover, the former French Head of State, now a business lawyer, expressed his willingness to lead a delegation of French investors to Cameroon.



République du Cameroun

*Le Président
de la République*

Yaoundé, le **05 AOUT 2024**.....

Monsieur le Président,

J'ai pris part avec plaisir aux cérémonies d'ouverture des Jeux Olympiques de Paris 2024, auxquelles vous avez bien voulu me convier. Au moment où je quitte votre pays, j'ai l'honneur de vous adresser mes sincères remerciements pour la qualité de l'accueil qui m'a été réservé, ainsi qu'à mon épouse et à la délégation qui m'accompagnait.

Les Jeux Olympiques de Paris 2024 donnent une preuve supplémentaire de la légendaire hospitalité de la France et de sa grande capacité d'organisation d'événements sportifs internationaux. Vous avez réussi le double pari de la mise en scène d'une cérémonie d'ouverture grandiose, magnifique et inédite, et des infrastructures de qualité pour les athlètes.

Je garde de Paris 2024 un souvenir mémorable.

S.E. Emmanuel MACRON
Président de la République Française
PARIS

Je saisis cette occasion pour vous féliciter chaleureusement, suite à la décision du Comité International Olympique de confier à la France l'organisation des jeux d'hiver de 2030. Je ne doute point que votre pays saura relever ce nouveau défi.

Le sport reste un formidable outil de rapprochement des peuples, qui peut contribuer à l'avènement d'un monde plus juste et plus solidaire. Investir dans le sport c'est investir dans l'avenir des jeunes.

Je vous sais par ailleurs gré des fructueux entretiens que nous avons eus, et vous réitère ma disponibilité à continuer à œuvrer avec vous pour l'élargissement de la coopération et le renforcement des solides liens d'amitié entre nos deux pays.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances renouvelées de ma très haute considération. /-

Cordialement



REPUBLIC OF CAMEROON
Le Président **Paul BIYA**
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
PRÉSIDENCE de la République





République du Cameroun

*Le Président
de la République*

Yaoundé, le 29 JUL 2024

Monsieur le Président,

Mon épouse et moi-même avons eu grand plaisir à assister aux festivités marquant l'ouverture des Jeux Olympiques de Paris 2024, auxquelles vous avez bien voulu nous convier.

Je tiens à vous remercier sincèrement, ainsi que le comité d'organisation, pour les délicates attentions et la considération dont ma délégation et moi-même avons bénéficié.

Ce rendez-vous qui exalte le dépassement de soi, la quête de performance, et promeut le dialogue des cultures, a débuté de fort belle manière. Je salue la réflexion pertinente initiée par le CIO, en prélude à la mémorable cérémonie d'ouverture, et aux compétitions qui ont démarré. Je soutiens par ailleurs les conclusions de ces assises, au sujet de l'élargissement et l'approfondissement du rôle du sport, pour atteindre l'inclusion sociale, l'égalité des genres et le développement durable.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance renouvelée de ma considération distinguée. /-



Monsieur Thomas BACH
Président du Comité International
Olympique (CIO)
PARIS



80^e anniversaire du débarquement de Provence. Paul BIYA porte la voix de l'Afrique

*80th Anniversary of Allied Landings in Provence.
Paul BIYA valorises Africa's Contribution*

Le Président Paul BIYA a prononcé une importante allocution à la Nécropole Nationale de Boulouris (France), le 15 août 2024, lors de la cérémonie de commémoration du 80^e anniversaire du débarquement de Provence. L'événement s'est déroulé en présence du Président français,

President Paul BIYA delivered an important speech at the National Necropolis of Boulouris (France) on 15 August 2024, during the ceremony to commemorate the 80th anniversary of the Provence landings. This was in the presence

Emmanuel Macron, et de plusieurs Chefs d'Etat africains invités. Le Président de la République du Cameroun a saisi cette occasion pour rappeler la contribution de l'Afrique noire en général et du Cameroun en particulier, à la victoire des forces alliées pour libérer la France sous occupation de l'Allemagne nazie.

Le propos du Président BIYA s'est traduit comme un hommage aux « milliers d'hommes qui, sous la direction du Général de Lattre de Tassigny, ont combattu avec bravoure » pour restaurer la liberté et la dignité humaine. Ils étaient pour un grand nombre, originaires de tout l'empire colonial français, déterminés à « rompre les chaînes de l'occupation allemande. Une occupation dure, une occupation liberticide dont les troupes avaient reçu ordre de tenir jusqu'à la dernière cartouche. »

Le sens que le Président Paul BIYA a donné à sa présence à cette célébration était d'exalter la solidarité internationale afin de combattre plus efficacement les fléaux qui menacent l'humanité. Cette manière d'agir, ajoutée à une meilleure prise en compte des attentes des intérêts d'autres pays, notamment ceux du Sud, « ramènerait dans le monde d'aujourd'hui, une plus grande paix ».

Malheureusement, le Président BIYA a constaté que « les fantômes de l'esprit de revanche; la violation flagrante de la souveraineté des Etats; l'intolérable mépris des peuples ressurgissent du passé pour s'imposer dans notre quotidien. Le droit International diversement interprété ; l'instrumentalisation des droits de l'homme ; l'oubli ou le déni des autres guerres ; la volonté permanente de dominer ; d'exploiter ; de construire un monde à son unique avantage, sont entre autres, les ombres qui nous guettent aujourd'hui et dont notre présence ici devrait révéler la lueur. »

Face à cette situation, le Chef de l'Etat a réitéré son appel inlassable au « recours au dialogue et aux solutions concertées », qui font de la « résolution pacifique des différends, la clé de la démarche pour faire échec à la guerre et résoudre les conflits. »

of French President Emmanuel Macron and several invited African Heads of State. The President of the Republic of Cameroon took the opportunity to recall the contribution of black Africa in general, and Cameroon in particular, to the victory of the Allied forces in liberating France from Nazi Germany.

President BIYA's speech was a tribute to the thousands of men who fought bravely, under the leadership of General de Lattre de Tassigny, to restore freedom and human dignity. Many of them came from all over the French colonial empire, determined to break the shackles of German occupation. The liberticidal occupation was harsh because troops were under orders to fight to the last bullet.

President Paul BIYA's aim in attending this celebration was to highlight international solidarity in order to combat more effectively the scourges that threaten humanity. This approach, combined with greater consideration for the interests of other countries, particularly those of the South, would provide more peace in today's world.

Unfortunately, President BIYA noted that the "ghosts of the spirit of revenge; the flagrant violation of the sovereignty of States; the intolerable contempt for peoples are resurfacing from the past and being rammed down our throats daily. International law is interpreted in various ways; human rights are being manipulated; other wars are forgotten or denied; there is a never-ending desire to dominate, to exploit and to build a world that is solely to one's own advantage. These are just some of the shadows looming over us today, and on which our presence here should bring to light".

Faced with this situation, the Head of State reiterated his tireless call for "dialogue and concerted solutions", which make "peaceful resolution of disputes the key to its efforts at preventing war and resolving conflicts".



Déclaration du Président Paul BIYA à l'occasion de la commémoration du 80^{ème} anniversaire du débarquement de Provence

80th Anniversary of Allied Landings in Provence - Statement by President Paul BIYA

Boulouris-Saint-Raphael, le 15 août 2024

Monsieur le Président de la République française,

Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégations,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais de prime abord, remercier le Président Emmanuel MACRON, pour l'invitation qu'il a bien voulu m'adresser afin que je prenne part au 80^{ème} anniversaire du Débarquement de Provence.

Je voudrais le remercier également, pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé, ma délégation et moi.

Je salue ensuite, votre présence ici, vous tous qui avez effectué ce déplacement pour vous retrouver en ce lieu inauguré en 1964

Boulouris-Saint-Raphael, 15 August 2024

*The President of the French Republic,
Heads of State and Government,
Heads of Delegation,
Ladies and Gentlemen,*

First of all, I would like to thank President Emmanuel MACRON for inviting me to take part in the 80th anniversary commemoration of the Provence Landing.

I would also like to thank him for the warm welcome accorded my delegation and me.

Furthermore, I would like to salute the presence of you all, who have come to this place, which was inaugurated in 1964 by General de Gaulle, the then President of the French Republic, in the presence of many combatants from France and Africa, on the occasion of the 20th anniversary of the Provence Landing.

par le Général de Gaulle, alors Président de la République, en présence de nombreux combattants de France et d'Afrique, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de ce même Débarquement de Provence.

La Nécropole nationale de Boulouris est un endroit chargé d'histoire, un lieu du souvenir, un lieu de douleur, un lieu de recueillement qui nous parle et nous interpelle sur l'avenir du monde. De nombreux soldats ont ici à Saint-Raphaël, comme sur les autres terres de Provence, comme en Normandie et comme ailleurs en Europe, donné de leur vie pour combattre l'occupation, pour sauver la liberté, en formant une formidable chaîne de solidarité. Aujourd'hui encore, nous sommes là pour nous souvenir de leur vaillance, pour convoquer le souvenir d'une guerre du passé pour la liberté et rendre à ces héros un hommage appuyé.

**Messieurs les Chefs d'Etat et de
Gouvernement,**

Mesdames et Messieurs,

Les milliers d'hommes qui sous la direction du Général de Lattre de Tassigny, ont combattu avec bravoure étaient pour un grand nombre, originaires de tout l'empire colonial français. Ils venaient entre autres, de l'Afrique subsaharienne. C'est dire que la contribution de l'Afrique a été significative pour rompre les chaînes de l'occupation allemande. Une occupation dure, une occupation liberticide dont les troupes avaient reçu ordre de tenir jusqu'à la dernière cartouche.

Le ralliement des territoires de la France libre a en effet constitué un enjeu majeur dont l'apport à la victoire finale a été significatif. C'est, entre autres, dans le but de lever les troupes en Afrique, alors considérée comme base potentielle d'une reconquête de l'Europe, que le Colonel Leclerc est missionné au Cameroun. Le ralliement du Cameroun, l'un des tout premiers, est aussitôt obtenu dès le 27 Août 1940, ce qui a fait dire au Général de Gaulle et je cite que « le Cameroun vient de prendre une belle décision et de donner un exemple magnifique ». La rapidité de ces ralliements permet au Général de Gaulle de démontrer à ses alliés, la réalité d'une France combattante.

The Boulouris National Necropolis is full of history, a place of remembrance, a place of pain and taking stock, that speaks to us and challenges us about the world's future. Here in Saint-Raphaël, as in other parts of Provence, Normandy and elsewhere in Europe, many soldiers gave up their lives to fight against occupation and defend freedom, thus forming a formidable chain of solidarity. Today, we are still here to commemorate their valour, to remember a past war for freedom, and to pay a glowing tribute to these heroes.

**Heads of State and Government,
Ladies and Gentlemen,**

Under the leadership of General de Lattre de Tassigny, many of the thousands of men who fought bravely, hailed from all over the colonial empire of France. They came from, among others, sub-Saharan Africa. In other words, Africa made a significant contribution towards breaking the shackles of German occupation. The occupation was a harsh, liberticidal occupation, whose troops were under orders to fight to the last bullet.

The rallying of the Free France territories was key, and its contribution to the final victory was significant. Among others, it was in order to mobilize African troops that Colonel Leclerc was sent to Cameroon, then considered a potential base for to reconquer Europe's. Cameroon, one of the very first countries to rally, did so immediately on 27 August 1940, prompting General de Gaulle to say, and I quote, "Cameroon has just made a wonderful decision and set a magnificent example". Through the swiftness of this rallying, General de Gaulle was able to demonstrate France's true combativeness to his allies. The troops under Colonel Leclerc's orders thus included a good many men from French Equatorial Africa and Cameroon.

Douala was the departure point for the expeditions that subsequently became

Les troupes dont le Colonel Leclerc prend ainsi le commandement comptent beaucoup d'hommes issus de l'Afrique Equatoriale française et du Cameroun.

C'est de la ville de Douala que partent les expéditions qui plus tard ont constitué la colonne Leclerc. Les faits d'armes de cette colonne sont nombreux. Ils passent par la Tunisie dès 1942, puis par la Sicile en Italie et par la Corse ensuite, sans omettre le Tchad. Partout où les combats les ont menés, ces valeureux soldats venus de l'Afrique Occidentale ou de l'Afrique Equatoriale, de Madagascar ou de l'Océan Indien se sont magnifiquement illustrés. Ils ont en revanche payé un très lourd tribut pour la victoire. Des combattants exemplaires, souvent héritiers des traditions guerrières immémorables, admirables de courage, d'audace et de loyauté, ils ont été les artisans de la victoire. Leur sang est à jamais mêlé à d'autres sangs pour que l'étendard de la France et de ses alliés soit définitivement couronné de gloire. En ce jour du souvenir nous leur devons un immense respect.

**Messieurs les Chefs d'Etat et de
Gouvernement,**

Mesdames et Messieurs,

Il n'y aurait pas eu de victoire alliée sans l'alliance sacrée des volontés, sans la contribution des autres peuples, sans les étrangers, sans les noirs et autres tirailleurs. Cette lutte a été menée ensemble pour défendre les valeurs et les idéaux universels de paix et de justice. Elle exprimait une vision de l'homme et du monde qui nous est commune. Au nom de celle-ci nous avons ensemble combattu côte à côte. Cette vision était respectueuse de nos différences, respectueuses de l'infinie diversité des hommes, des cultures, des religions, des civilisations. Cette vision là, reconnaît à chacun de nous un droit égal à la dignité. La solidarité exemplaire qui a ainsi prévalu, reste et demeure une leçon précieuse que nous devons perpétuer et transmettre aux générations futures, afin d'éviter les erreurs commises par le passé.

the Leclerc Column, which accomplished numerous feats of arms. From 1942, they went through Tunisia, then Sicily in Italy and Corsica afterwards, not omitting Chad. Wherever the fighting took them, these valiant soldiers from West Africa, Equatorial Africa, Madagascar or the Indian Ocean distinguished themselves magnificently. On the flip side, they paid a very heavy price for victory. These exemplary combatants, in many cases, heirs of age-old warrior traditions, admirable for their courage, audacity and loyalty were the architects of the victory. Their blood is forever mixed with the blood of others, so that the colours of France and her allies would be crowned with glory for good. On this day of commemoration, we owe them enormous respect.

Heads of State and Government,

Ladies and Gentlemen,

There would have been no Allied victory without the sacred alliance of the volunteers, without the input of other peoples, without foreigners, without blacks and other riflemen. This war was fought together to defend the universal values and ideals of peace and justice. It was the expression of a shared vision of mankind and the world. In the name of this vision, we fought side by side. This vision was respectful of our differences, and of the infinite diversity of peoples, cultures, religions and civilizations. Such vision recognizes that each of us has an equal right to dignity. The exemplary solidarity that prevailed remains a precious lesson that we must perpetuate and pass on to future generations, to avoid the errors of the past.

Personally, I am convinced that international solidarity and greater consideration of the interests of other countries, particularly those of the South, would provide more peace in today's world. Such, as well, is the meaning of our presence here.

J'ai, pour ma part, la conviction que la solidarité internationale, et une meilleure prise en compte des attentes des intérêts d'autres pays, particulièrement ceux du sud, ramènerait dans le monde d'aujourd'hui, une plus grande paix. C'est aussi cela, le sens de notre présence ici.

Excellences Mesdames et Messieurs,

Nous nous retrouvons en Provence vous le savez, pour convoquer le souvenir d'une guerre du passé, et pour rendre hommage aux héros de notre histoire. Seulement, la guerre que l'on pensait à jamais éloignée, frappe de nouveau aux portes de l'Europe. Elle est désormais plus proche de nous. Des hommes se battent à nouveau à quelques heures d'ici. C'est dire que les Organisations Internationales et le système mis en place aux lendemains des deux guerres mondiales et davantage de la deuxième guerre mondiale, reste et demeure perfectible. Oui, les fantômes de l'esprit de revanche ; la violation flagrante de la souveraineté des Etats ; l'intolérable mépris des peuples ressurgissent du passé pour s'imposer dans notre quotidien. Le droit International diversement interprété ; l'instrumentalisation des droits de l'homme ; l'oubli ou le déni des autres guerres ; la volonté permanente de dominer ; d'exploiter ; de construire un monde à son unique avantage, sont entre autres, les ombres qui nous guettent aujourd'hui et dont notre présence ici devrait révéler la lueur.

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

As you all know, we are here in Provence to remember a war of the past, and to pay tribute to the heroes of our history. However, the war we thought was forever banished from our territories is once again knocking on Europe's door. It is now closer to us. Men are fighting again just a few hours away. This means that, international organizations and the system established in the wake of the two world wars, especially the Second World War, remain perfectible. Yes, the ghosts of the spirit of revenge; the flagrant violation of the sovereignty of States; the intolerable contempt for peoples are resurfacing from the past and being rammed down our throats daily. International law is interpreted in various ways; human rights are being manipulated; other wars are forgotten or denied; there is a never-ending desire to dominate, to exploit and to build a world that is solely to one's own advantage. These are just some of the shadows looming over us today, and on which our presence here should bring to light.



Cette commémoration doit aussi pouvoir mettre en exergue, notre responsabilité collective dans la préservation de la paix et de la liberté dans le monde.

Il nous faut trouver des réponses aux questions et causes qui sont le terreau du terrorisme, de l'injustice, de la crise de confiance qui s'observe vis-à-vis du multilatéralisme, pour espérer faire vivre la concorde et rendre le monde plus sûr.

Presque partout, la grande question reste et demeure de savoir si nous devons capituler devant le pessimisme de l'inévitabilité de la guerre, ou si nous pouvons encore bâtir un avenir plein d'espoir où les guerres appartiendront définitivement à l'histoire.

Malheureusement, la géopolitique et la géostratégie mondiales restent dominées par la course aux armements, la construction des blocs fait son retour, la guerre froide dont la chute du mur de Berlin a sonné le glas est à nouveau d'actualité, de nouveaux acteurs à l'instar des Sociétés paramilitaires privées agissent çà et là, et la guerre se fait désormais par procuration.

Si rien n'est fait, le monde se dirige de nouveau vers une ou plusieurs guerres aux conséquences incalculables.

Face à cela, le Cameroun pour ce qui le concerne a de tout temps fait recours au dialogue, aux solutions concertées, il a fait de la résolution pacifique des différends, la clé de sa démarche pour faire échec à la guerre et résoudre les conflits.

En définitive, je veux ici saluer l'organisation de cette Commémoration qui constitue une excellente occasion d'encouragement de la solidarité entre les nations pour construire la paix et faire face ensemble aux grands problèmes de notre temps.

Je vous remercie de votre aimable attention./-

This commemoration must also highlight our collective responsibility to preserve peace and freedom in the world.

We must address the issues and causes fuelling terrorism, injustice and mistrust in multilateralism, if we hope to foster harmony and make the world a safer place.

Almost everywhere, the big issue remains whether we should yield to the pessimism of the inevitability of war, or whether we can still build a promising future where war will forever be a thing of the past.

Regrettably, global geopolitics and geostrategy remain dominated by the arms race, the formation of blocs is resurfacing, the Cold War whose death knell was sounded by the fall of the Berlin Wall is back, new players such as private paramilitary companies are active here and there, and proxy wars are now being waged.

If we fold our arms, the world will once again be heading for one or more wars with immeasurable consequences.

Cameroon, for its part, has always opted for dialogue and concerted solutions, and has made the peaceful resolution of disputes the key to its efforts at preventing war and resolving conflicts.

All in all, I wish to hail the holding of this Commemoration, which affords an excellent opportunity to promote solidarity between nations in building peace and addressing together, the major issues of our time.

Thank you for your kind attention.



République du Cameroun

*Le Président
de la République*

Yaoundé, le 23 AOUT 2024

Monsieur le Président,

Au moment où s'achève mon séjour en France, après avoir pris part à la cérémonie de commémoration du 80^{ème} Anniversaire du Débarquement de Provence,

Je voudrais vous féliciter pour le succès et la parfaite organisation de ladite cérémonie.

Je tiens aussi à vous exprimer toute ma gratitude pour la chaleur et la cordialité de votre accueil, mais également pour toutes les attentions et facilités que le Gouvernement français et Vous-même avez bien voulu réserver à Mon Epouse, à Ma délégation et à Moi-même.

Rendre ainsi hommage à la mémoire de ceux qui ont sacrifié leur vie pour que le monde vive libre et en paix, constitue un bel exemple de la force de la solidarité qui doit prévaloir pour la résolution des grands problèmes de notre temps.

J'ai également pu apprécier les discussions engagées et les idées partagées en marge de l'évènement pour lequel je garderai un excellent souvenir.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes assurances constantes et renouvelées de Ma Très Haute Considération. /-



S.E. Emmanuel MACRON
Président de la République Française
PARIS



The Presidential Couple received a warm welcome in Paris on 24 July 2024.





Le Couple présidentiel reçoit un accueil chaleureux à Paris, le 24 juillet 2024.





Des retrouvailles au sommet empreintes de chaleur et de convivialité...

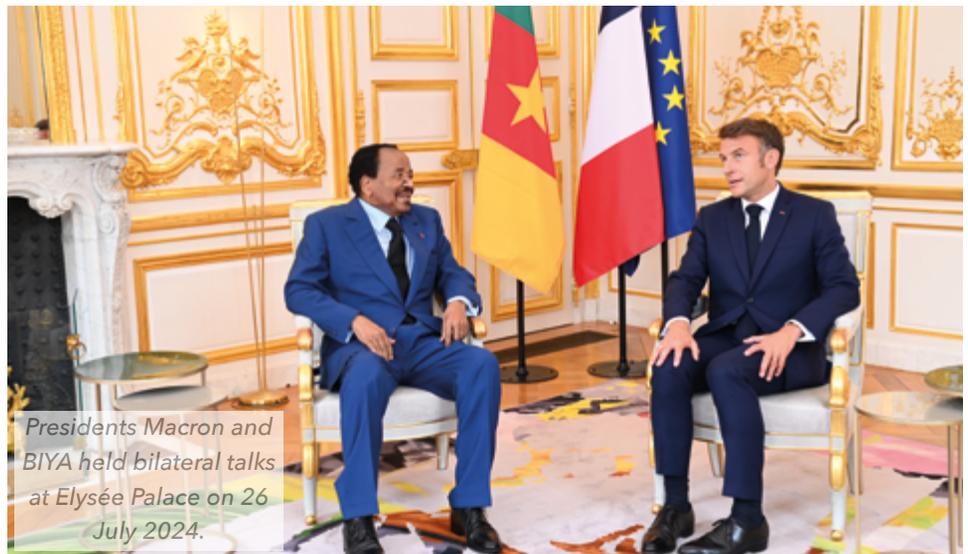


A summit reunion marked by warmth and friendliness...





Les Présidents Macron et BIYA lors de leurs entretiens au Palais de l'Élysée, le 26 juillet 2024.

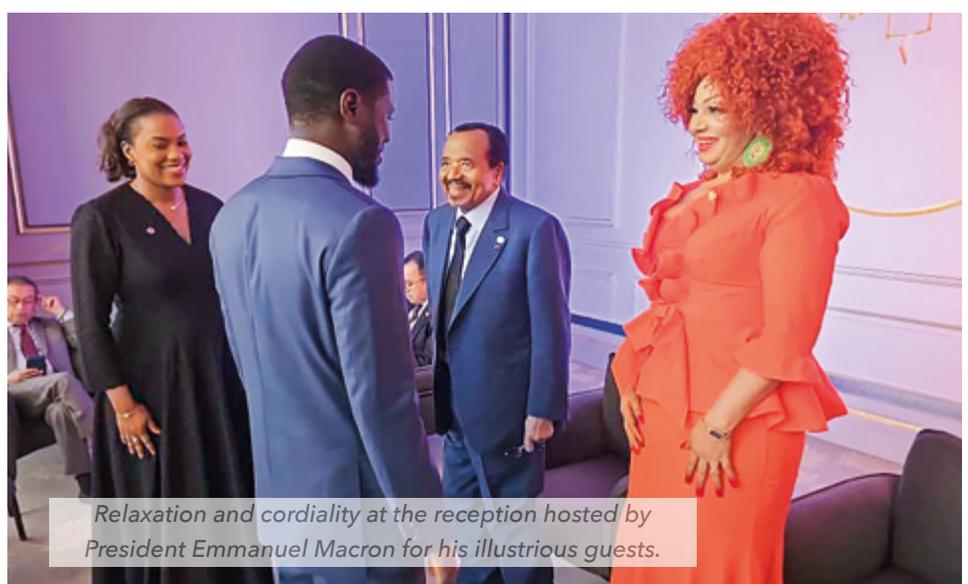


Presidents Macron and BIYA held bilateral talks at Elysée Palace on 26 July 2024.



Détente et convivialité lors de la réception offerte par le Président Emmanuel Macron et ses illustres hôtes.





Relaxation and cordiality at the reception hosted by President Emmanuel Macron for his illustrious guests.





Presidential Couple communing with other guests.



Un brassage des peuples d'horizons divers...

A melting pot of peoples from different horizons...







Le Président Paul BIYA répondant à toutes les sollicitations.



President Paul BIYA responds to all requests.



Photos of the Head of State's visits to France





Paul et Chantal BIYA en toute convivialité avec les autres invités.



Paul and Chantal BIYA in a convivial atmosphere with the other guests.









La Première Dame, Chantal BIYA, a honoré de sa présence la réception offerte par la Première dame française, Brigitte Macron.

The First Lady, Chantal BIYA, attended a reception hosted by French First Lady Brigitte Macron.







L'arrivée du couple présidentiel à la Nécropole Nationale de Boulouris, le 15 août 2024.

Arrival of the Presidential Couple at the National Necropolis of Boulouris on 15 August 2024.

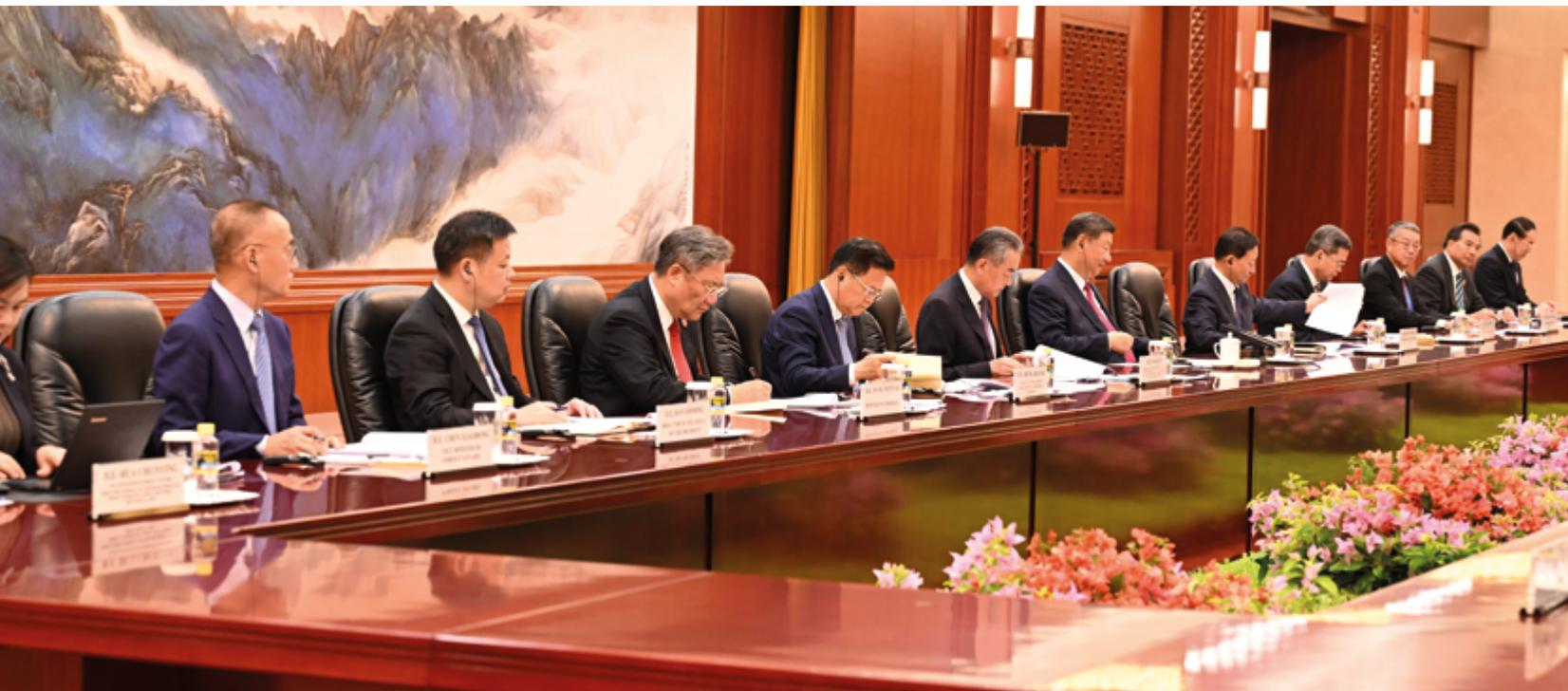




Le Président BIYA, porte-étendard de l'Afrique...

President BIYA, standard-bearer for Africa...





Chine-Cameroun. Une amitié toujours plus solide

China-Cameroon: An Ironclad Friendship

Huit. C'est le nombre de voyages effectués par le Président de la République, S.E. Paul BIYA, en République Populaire de Chine, depuis son accession à la magistrature suprême. Dans ce décompte, l'on peut noter les deux séjours successifs en 2018, dont une visite d'Etat au mois de mars et une visite officielle en septembre, pour prendre part pour au 3ème Sommet du Forum pour la Coopération Sino-Africaine (FOCAC). Le Chef de l'Etat camerounais est retourné dans ce pays au mois de septembre dernier, à l'occasion du 4ème Sommet du FOCAC. Les cinq autres voyages du Président de la République datent de mars 1987, octobre 1993, septembre 2003, novembre 2006 et juillet 2011. Soit au total, quatre visites de travail et quatre visites d'Etat.

Les nombreux voyages du Chef de l'Etat en Chine et les contacts noués avec les plus hautes autorités chinoises lui ont valu le prestigieux qualificatif de « Grand Ami de la Chine », de la part du Président Xi Jinping en mars 2018. Comme dit une sagesse millénaire :

Eight trips. This is the number of visits made by the President of the Republic, H.E. Paul BIYA, to the People's Republic of China, since his accession to the supreme magistracy. This figure includes two successive visits in 2018, including a State visit in March and an official visit in September, to attend the 3rd Summit of the Forum for China-Africa Cooperation (FOCAC). Cameroon's Head of State returned to the country last September for the 4th FOCAC Summit. The five other trips by the President of the Republic date back to March 1987, October 1993, September 2003, November 2006, and July 2011. In all, there have been four working visits and four state visits.

The Head of State's many trips to China and the contacts he has established with the highest Chinese authorities earned him the prestigious title of "Great Friend of China", awarded by



« Celui qui vous visite une fois vous honore, celui qui vous visite deux fois vous aime. » Le Président Paul BIYA aime donc le peuple chinois et ses dirigeants le lui rendent bien.

Le dernier séjour à Beijing du Président de la République, accompagné de la Première Dame, Madame Chantal BIYA, lors du Sommet du FOCAC a permis d'apprécier, une fois de plus, l'estime et la considération dont jouit S.E. Paul BIYA en Chine. Et cela s'est traduit par « l'accueil chaleureux, bienveillant et amical », pour reprendre les propos mêmes du Chef de l'État, qui lui a été réservé ainsi qu'à sa délégation. A cette occasion, les contacts de haut niveau avec les autorités politiques chinoises ont été consolidés en marge du Sommet du FOCAC. De nombreux chefs d'entreprises chinois se sont employés eux aussi à élargir leurs domaines d'implantation au Cameroun ou à nouer de nouveaux partenariats d'affaires toujours plus fructueux pour les deux pays.

Tout d'abord, l'entretien bilatéral entre le Président de la République du Cameroun et le Président de la République Populaire de Chine, élargi à leurs délégations respectives, au Grand Palais du Peuple à Beijing, au soir du 4 septembre 2024, a permis de passer en revue les relations de coopération, riches et fructueuses, entre les deux pays, et d'envisager des perspectives toujours plus prometteuses, avec le désir partagé de les élever au niveau

President Xi Jinping in March 2018. As age-old wisdom has it: "He who visits you once honours you, he who visits you twice loves you." President Paul BIYA loves the Chinese people. He has equally earned the respect of their leaders.

The most recent visit to Beijing by the President of the Republic, accompanied by the First Lady Chantal BIYA, during the FOCAC Summit once again demonstrated the esteem and consideration enjoyed by H.E. Paul BIYA in China. This was reflected in the warm, benevolent and friendly welcome extended to the Head of State and his delegation.

High-level contacts with the Chinese political authorities were consolidated on the sidelines of the FOCAC Summit. Numerous Chinese business leaders have also endeavoured to expand their areas of operation in Cameroon or to forge new business partnerships that are increasingly fruitful for both countries.

Firstly, the bilateral talks between the President of the Republic of Cameroon and the President of the People's Republic of China, extended to

d'un « partenariat stratégique global ». Une ambition exprimée par le Président Paul BIYA en ces termes : « la fructueuse coopération » entre le Cameroun et la Chine, « ainsi que l'amitié toujours plus grande entre nos peuples, ont hissé notre partenariat à un niveau élevé que nous souhaitons stratégique. »

Le Chef de l'Etat a renouvelé l'invitation à son homologue chinois d'effectuer une visite d'Etat au Cameroun, pour consolider davantage cette belle amitié et honorer à son tour le peuple camerounais, comme l'avait fait en 2007, le Président Hu Jintao.

L'amitié. C'est également sous ce signe qu'a été placé le dîner offert, le 5 septembre 2024, par le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Populaire Nationale de Chine, Zhao Leji, en l'honneur du Couple présidentiel camerounais. Au cours des échanges ayant précédé ce repas chaleureux, le haut dignitaire chinois a salué la contribution remarquable du Président Paul BIYA au développement des relations entre la Chine et le Cameroun, et plus globalement, entre la Chine et l'Afrique. En retour, le Chef de l'Etat a prié son interlocuteur de remercier le Président Xi Jinping pour le « grand projet » qu'il venait de présenter pour redynamiser la coopération sino-africaine.

Il convient de rappeler que le programme exposé par le Président Xi Jinping à l'ouverture du Sommet du FOCAC rentre dans le cadre de la vision d'un partenariat stratégique global avec les pays africains, pour la période 2024-2027. Il s'agit d'un programme en dix points qui se décline ainsi : la formation sur la gouvernance ; le développement des relations commerciales marqué par une exemption de 100% des taxes sur les produits issus des pays africains destinés au marché chinois ; la coopération sur les chaînes industrielles avec la création d'une zone pilote industrielle Chine-Afrique ; les projets d'interconnexion à travers la mise en place de 30 programmes ; la réalisation de 1000 autres projets dans le cadre de la coopération au développement ; la santé ; le développement de l'agriculture ; les échanges humains et culturels ; l'économie verte ; la sécurité commune et la sécurité mondiale. Pour la mise en œuvre de cet ambitieux projet, la Chine va débloquer un montant équivalent à 50 milliards de dollars US.

their respective delegations, at the Great Hall of the People in Beijing, on the evening of 4 September 2024, provided an opportunity to review the rich and fruitful cooperation relations between the two countries, and to envisage ever more promising prospects, with the shared desire to raise them to the level of a "comprehensive strategic partnership".

The Head of State renewed his invitation to his Chinese counterpart to make a State visit to Cameroon, to further consolidate this beautiful friendship and in turn honour the Cameroonian people, as President Hu Jintao did in 2007.

Friendship. This was also the theme of the dinner hosted on 5 September 2024 by the Chairman of the Standing Committee of the National People's Congress of China, Zhao Leji, in honour of the Cameroonian Presidential Couple. During the discussions that preceded this warm meal, the Chinese dignitary praised President Paul BIYA's remarkable contribution to the development of relations between China and Cameroon and, more generally, between China and Africa. In return, the Head of State asked his interlocutor to thank President Xi Jinping for the 'great project' he had just presented to reinvigorate Sino-African cooperation.

The programme outlined by President Xi Jinping at the opening of the FOCAC Summit is part of the vision of a comprehensive strategic partnership with African countries for the period 2024-2027. The ten-point programme covers: Mutual Learning among Civilizations; Trade Prosperity; Industrial Chain Cooperation; Connectivity; Development Cooperation; Health; Agriculture and Livelihoods; People-to-People Exchanges; Green Development; and Common Security. To implement this ambitious project, China will release the equivalent of 50.7 billion US dollars.



Déclaration liminaire du Président Paul BIYA lors de l'entretien bilatéral avec le Président XI JINPING

Bilateral meeting with H.E. XI JINPING: Opening Statement by H.E. Paul BIYA

Beijing, le 4 septembre 2024

Monsieur le Président de la République Populaire de Chine, Secrétaire Général du Parti Communiste,

Je voudrais tout d'abord vous remercier pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité que les autorités et le peuple chinois ont bien voulu me réserver, ainsi qu'à mon épouse et à la délégation qui m'accompagne, depuis notre arrivée dans votre beau et grand pays.

Je tiens aussi à vous exprimer notre gratitude pour cet entretien bilatéral, qui nous donne l'occasion d'évoquer nos principaux dossiers et projets conjoints.

La participation du Cameroun au 4^e Sommet du Forum sur la Coopération Sino-Africaine, s'inscrit dans le sillage de la longue tradition des excellentes relations qu'entretiennent nos deux pays.

Beijing, 4 September 2024

The President of the People's Republic of China, Secretary-General of the Communist Party of China,

First and foremost, I would like to thank you for the warm welcome and hospitality accorded me, my wife and the delegation accompanying me by the Chinese authorities since our arrival in your great and beautiful country.

I also wish to extend our gratitude for this bilateral meeting, which affords us the opportunity to discuss our major issues and joint projects.

Cameroon's participation in the 4th Summit of the Forum on China-Africa Cooperation is in keeping with the long-standing tradition of excellent relations between our two countries.

La fructueuse coopération entre la République du Cameroun et la République Populaire de Chine, ainsi que l'amitié toujours plus grande entre nos peuples, ont hissé notre partenariat à un niveau élevé que nous souhaitons stratégique.

Il me plaît de saisir l'opportunité de ce séjour, qui est mon huitième en terre chinoise, pour vous réitérer mon invitation à effectuer une visite d'Etat au Cameroun. Ce sera une bonne occasion de célébrer nos relations diplomatiques, déjà vieilles de 53 ans, et de consolider le partenariat gagnant-gagnant entre la Chine et le Cameroun.

S'il est vrai que le niveau actuel de nos échanges est déjà appréciable, je reste convaincu qu'avec une stratégie mieux ciblée, les produits échangés, leur tonnage et leur valeur, pourront encore augmenter de manière significative.

Je me félicite de la part prépondérante qu'occupent les investissements directs chinois dans le développement de mon pays. Cela est observable à travers la construction de diverses infrastructures d'envergure, notamment : les barrages hydroélectriques, les centrales à gaz, les infrastructures routières, hospitalières, portuaires, sportives, etc., sans oublier l'immeuble futuriste qui va abriter l'Assemblée Nationale du Cameroun.

Malgré les effets des multiples crises exogènes et endogènes auxquelles il fait face, le Cameroun demeure un pays attractif, du fait de sa position géostratégique en Afrique Centrale, de sa stabilité institutionnelle, de son capital humain, et de la diversité de ses ressources naturelles entre autres.

Dans sa quête de progrès et de modernité, le Cameroun a besoin de financements additionnels, importants, pour poursuivre sa vision d'émergence à l'horizon 2035. Notre objectif est de bâtir une économie plus solide, basée sur des industries locales compétitives, capables de transformer nos ressources minières et agricoles en vue de satisfaire les besoins endogènes et d'exporter des produits en grande quantité.

J'invite donc votre gouvernement ainsi que le secteur privé chinois, à continuer à nous accompagner sur cette voie, en densifiant leurs investissements directs au Cameroun.

The fruitful cooperation ties between the Republic of Cameroon and the People's Republic of China, as well as the ever-growing friendship between our peoples, have raised our partnership to a high and hopefully strategic level.

I am delighted to seize the opportunity of this visit, which is my eighth to China, to once again invite you to pay a State visit to Cameroon. It would provide a great opportunity to celebrate our 53-year-old diplomatic ties and consolidate the win-win partnership between China and Cameroon.

While our current trade level is already considerable, I am convinced that with a better-focused strategy, the trade products, their tonnage and their value, could further increase significantly.

I feel satisfied that Chinese direct investment plays a key role in my country's development, as can be noted in the construction of various large-scale infrastructure, such as hydroelectric dams, gas power plants, roads, hospitals, ports and sports infrastructure, without forgetting the futuristic building that will house Cameroon's National Assembly.

Notwithstanding the multiple exogenous and endogenous crises Cameroon is facing, it remains an attractive country, owing to its geostrategic location in Central Africa, the stability of its institutions, the quality of its human capital and the rich diversity of its natural resources, among other significant factors.

Cameroon needs substantial additional funding in its quest for progress and modernity, as it pursues its vision of emergence by 2035. We aim to build a stronger economy, based on competitive local industries capable of processing our mineral and agricultural resources to meet our domestic needs and export large quantities of products.

Accordingly, I urge your government and the Chinese private sector to continue supporting us

Dans ce cadre, mon pays a besoin par exemple, dans le domaine militaire, d'une gamme variée d'équipements et de matériels modernes, y compris de l'assistance technique pour faire fonctionner et entretenir tout cela.

Dans le domaine infrastructurel, nos attentes sont énormes. Nous envisageons le lancement imminent de nos projets structurants de deuxième génération, à l'instar de la phase 2 de l'autoroute Yaoundé-Douala, de l'autoroute Edéa-Kribi, de la route Douala-Bafoussam, de la voie de contournement de la ville de Yaoundé, de la route Ebolowa-Akom 2-Kribi, de la route Ngaoundéré-Garoua et enfin, de celle reliant Maroua à Kousséri. Ces projets - et bien d'autres - constituent des niches d'opportunités à saisir pour le gouvernement et les grandes entreprises chinoises.

Je souhaite vivement que les négociations avec EXIMBANK Chine aboutissent dorénavant à des conventions de financement dont les clauses seront exemptes de toute ambiguïté, pour éviter des incompréhensions qui sont parfois de nature à ralentir l'exécution des projets.

Au cours des échanges entre nos délégations durant ce FOCAC, des exposés plus détaillés pourront être présentés sur nos projets prioritaires, dans des domaines précis, et des négociations engagées.

Au plan multilatéral et international, le Cameroun soutient l'idée d'une seule Chine, et je me félicite de notre convergence de vues sur la nécessité de réformer l'ONU afin de l'adapter au monde d'aujourd'hui, et d'en faire un outil efficace pour la résolution des conflits et la préservation de la paix.

Je salue par ailleurs les multiples initiatives de la Chine en faveur du dialogue, de l'avènement d'un monde plus juste, plus sûr, et de la construction d'une paix durable, socle du développement.

Je ne saurais terminer sans vous remercier, une fois encore, pour le soutien que la Chine nous apporte, sans discontinuer, sur la scène diplomatique. La récente élection du Cameroun à la présidence de la 79^e Assemblée Générale de l'ONU en a constitué l'occasion d'une nouvelle illustration.

Je vous remercie de votre attention.-

to that end, by increasing their direct investment in Cameroon.

In this regard, my country, in the military sector for instance, needs a wide range of modern equipment and materials, as well as technical assistance to operate and maintain them.

We also have high expectations with regard to infrastructure. We plan to launch, in the near future, our second-generation infrastructure projects, such as Phase 2 of the Yaounde-Douala motorway, the Edea-Kribi motorway, the Douala-Bafoussam road, the Yaounde city bypass, the Ebolowa-Akom 2-Kribi road, the Ngaoundere-Garoua road and, lastly, the road linking Maroua to Kousséri. These projects, among many others, provide unique opportunities to be seized by the Chinese government and major companies.

I sincerely hope that prospective negotiations with EXIMBANK China would yield funding agreements with unequivocal provisions, to avert misunderstandings often likely to delay project implementation.

During discussions between our delegations at FOCAC, we will make more detailed presentations on our priority projects in specific areas and ongoing negotiations.

At the multilateral and international levels, Cameroon supports the idea of one China, and I am delighted that we share the same views on the need to reform the UN to adapt it to today's world and make it an effective conflict resolution and peacekeeping tool.

Also, I laud China's multiple initiatives for dialogue, the establishment of a fairer and safer world, and the building of lasting peace as a foundation for development.

Before concluding, I must thank you, once again, for China's constant support on the diplomatic scene, as illustrated yet again by Cameroon's recent election to the presidency of the 79th UN General Assembly.

Thank you for your kind attention.



Toast du Président Paul BIYA lors du dîner officiel avec M. ZHAO LEJI, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Populaire de Chine

President BIYA's toast, delivered during a State Dinner offered by Mr. Zhao LEJI, Chairman of the Standing Committee of the National People's Congress of China

Beijing, le 5 septembre 2024

Monsieur ZHAO LEJI, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Populaire de Chine,

Mesdames et Messieurs,

Laissez-moi d'abord vous exprimer mes sincères remerciements pour toutes les marques d'attention dont mon épouse et moi-même, ainsi que la délégation qui nous accompagne, sommes l'objet depuis notre arrivée dans cette belle ville de Beijing. Ce dîner que vous offrez en notre honneur, au nom du Président XI JINPING, en est une preuve de plus de l'hospitalité chinoise.

Beijing, 5 September 2024

Mr ZHAO LEJI, Chairman of the Standing Committee of the National People's Congress of China,

Ladies and Gentlemen,

Let me begin by expressing my sincere gratitude for all the attention that my wife and I, and the delegation accompanying us, have received since our arrival in this beautiful city of Beijing. This dinner you are hosting in our honour on behalf of President XI JINPING is another demonstration of Chinese hospitality.

Je suis très sensible à l'amitié que porte la Chine au Cameroun et à la qualité de la coopération qui existe entre nos deux pays.

Je vous prie de bien vouloir transmettre à Son Excellence Monsieur le Président de la République Populaire de Chine mon vœu de voir cette amitié et cette coopération se renforcer encore davantage, pour le bien des peuples chinois et camerounais.

Monsieur le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Populaire de Chine,

Les relations diplomatiques entre la Chine et le Cameroun, qui remontent à une cinquantaine d'années, ont atteint aujourd'hui un niveau stratégique, et s'inscrivent dans le cadre d'une coopération fructueuse, dynamique, pragmatique et mutuellement bénéfique.

Il ne saurait en être autrement, au regard de l'excellente convergence de vues et d'aspirations que nous partageons.

Nos deux pays attachent une grande importance aux principes et valeurs tels que le règlement pacifique des différends par le dialogue, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et le respect de leur souveraineté, la promotion de la paix et du développement inclusif pour une prospérité partagée entre les nations.

Au moment où le Forum sur la Coopération Sino-Africaine entame une nouvelle phase, avec le rapprochement des priorités africaines et chinoises, je forme le souhait que les relations entre l'Afrique et la Chine, en général, et entre le Cameroun et la Chine, en particulier, inspirent davantage le monde, à travers des résultats concrets, équitablement bénéfiques pour toutes les parties.

Notre dernier vœu est que ces relations aillent de l'avant et se renforcent davantage.

Je vous remercie de votre attention.

I appreciate the friendship between China and Cameroon and the quality of cooperation between our two countries.

I urge you to convey to His Excellency the President of the People's Republic of China my wish that this friendship and cooperation be further strengthened for the benefit of the Chinese and Cameroonian peoples.

The Chairman of the Standing Committee of the National People's Congress of China,

Diplomatic relations between China and Cameroon, which date back some fifty years, have now reached a strategic level and are part of a fruitful, dynamic, pragmatic and mutually beneficial cooperation.

It could not be otherwise, given the excellent convergence of our views and aspirations.

Our two countries attach great importance to principles and values such as peaceful resolution of conflicts through dialogue, non-interference in the internal affairs of other countries and respect for their sovereignty, promotion of peace and inclusive development, and shared prosperity among nations.

At a time when the Forum on China- Africa Cooperation is entering a new phase with the convergence of African and Chinese priorities, I hope that Africa- China relations in general and Cameroon- China relations in particular will further inspire the world, with concrete results that benefit all parties equally.

Our final wish is that these relations should go from strength to strength.



Education et autonomisation des femmes. Chantal BIYA prêche par l'exemple

Women's Education and Empowerment: Chantal BIYA leads by Example

« La Chine et l'Afrique main dans la main pour l'éducation et l'autonomisation des femmes ». C'est le thème de la conférence organisée, le 5 septembre 2024, à l'intention des épouses des Chefs d'Etat et de Gouvernement ayant pris part au 4^{ème} Sommet du FOCAC à Beijing. Animées par la Première Dame chinoise, Madame Peng Liyuan, par ailleurs Envoyée Spéciale de l'UNESCO pour la promotion de l'éducation des filles et des femmes, ces assises ont permis aux participantes de partager leurs expériences et d'explorer les voies et moyens en vue de réduire les inégalités fondées sur le genre en matière d'éducation, et d'assurer l'autonomisation des femmes.

Pour l'épouse du Président Xi Jinping, la Chine et l'Afrique appartiennent à une communauté d'avenir partagé. « Les femmes chinoises et africaines ont écrit des chapitres remarquables d'unité, de coopération et de progrès à travers leur travail assidu, leur sagesse et leur dévouement. En faisant progresser l'éducation des femmes et en avançant vers un avenir plus radieux, la Chine et l'Afrique sont alignées dans leurs objectifs », a-t-elle déclaré. La Première Dame chinoise a insisté sur l'éducation des jeunes filles, invitant ses homologues africaines à unir leurs forces pour la réussite de ce noble dessein. Et au regard du progrès prodigieux de son pays dans les technologies de pointe, Madame Peng Liyuan a recommandé à ses homologues de miser sur l'orientation des filles vers des études de sciences dures, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques.

Du côté de la Première Dame du Cameroun, ces recommandations ont été sans doute perçues comme un encouragement à poursuivre et à renforcer l'œuvre commencée depuis

« China and Africa: Join Hands for Women's Empowerment through Education ». This was the theme of the conference organised on 5 September 2024 for the spouses of African leaders attending the 4th FOCAC Summit in Beijing. Hosted by Chinese First Lady Peng LIYUAN, UNESCO Special Envoy for the Advancement of Girls' and Women's Education, the thematic meeting enabled participants to share their experiences and explore measures to reduce gender-based inequalities.

According to the wife of President Xi JINPING, China and Africa belong to a community with a shared future. "Chinese and African women have written remarkable chapters of unity, cooperation, and progress through their hard work, wisdom, and dedication. By advancing women's education and moving towards a brighter future, China and Africa are aligned in their goals," she said. The Chinese First Lady stressed the importance of educating young girls, inviting her African counterparts to join forces to achieve this noble goal. Mrs Peng LIYUAN recommended that her counterparts focus on guiding girls towards studies in sciences, technology, engineering, and mathematics, given her country's prodigious progress in cutting-edge technologies.

Cameroon's First Lady welcomed these recommendations, a source of encouragement to continue and strengthen the work she started several decades ago in the education sector. According to Mrs Chantal BIYA, educating young girls and empowering women are fundamental levers for breaking the cycle of poverty that primarily affects women. It is also



plusieurs décennies dans le secteur éducatif. En effet, Pour Madame Chantal BIYA, l'éducation de la jeune fille et l'autonomisation des femmes sont des leviers fondamentaux pour briser le cycle de la pauvreté qui affecte en premier lieu la femme. C'est également la voie la plus recommandée vers une économie inclusive qui supprime toutes les formes de discrimination par le genre.

C'est la raison pour laquelle la Première Dame du Cameroun a consenti des efforts gigantesques pour s'impliquer de manière remarquable dans le développement de ces deux secteurs, au travers des structures qu'elle a fondées, à savoir : la Fondation Chantal BIYA (FCB) et le Cercle des Amis du

the most recommended path to an inclusive economy that eliminates all forms of gender discrimination.

She has contributed enormously to developing these sectors, through the structures she founded: the Chantal BIYA Foundation (FCB) and the Circle of Friends of Cameroon (CERAC). The wife of the Head of State has initiated the construction of modern primary schools throughout the country, thanks to the 'Champions' project, hosted by the FCB. The 'Les Coccinelles' school complex at the Unity Palace has existed since 2000 and has produced significant results in changing the destiny of many young girls.

4th Summit of the Forum on China-Africa Cooperation

Cameroun (CERAC). L'épouse du Chef de l'Etat a, à cet égard, initié la construction d'écoles primaires modernes de par le pays, grâce au projet « Les Champions », hébergé au sein de la FCB. Dans l'enceinte même du Palais présidentiel, le complexe scolaire « Les Coccinelles » du Palais de l'Unité existe depuis 2000 et produit des résultats significatifs pour changer le destin de nombreuses jeunes filles.

Le CERAC, pour sa part, contribue chaque année à la restauration et à la réhabilitation des écoles primaires sur l'ensemble du territoire national. L'action de la Première Dame du Cameroun en faveur de l'éducation lui a valu d'être désignée en 2008 par l'UNESCO, Ambassadeur de bonne volonté pour l'éducation et l'inclusion sociale. Cette distinction lui donne plus d'entrain pour apporter aux femmes et aux jeunes filles, savoirs, compétences, confiance en elles et un potentiel économique qui améliorent leurs perspectives d'avenir.

En conclusion, en Afrique, l'épouse du Président de la République du Cameroun est une source d'inspiration et un modèle à suivre...

On its part, CERAC contributes yearly to the restoration and rehabilitation of primary schools throughout the country. The Cameroon First Lady's action in favour of education earned her the role of UNESCO Goodwill Ambassador for Education and Social Inclusion in 2008. This distinction gives her added impetus to provide women and girls with the knowledge, skills, self-confidence, and economic potential to improve their prospects.

In Africa, the wife of the President of the Republic of Cameroon is a source of inspiration and a model to follow...





La solennité de l'accueil à l'aéroport international de Beijing-Capital, le 4 octobre 2024...

The solemn welcome at Beijing-Capital International Airport on 4 October 2024...



Et l'hôtel de résidence...

At the hotel residence...

4th Summit of the Forum on China-Africa Cooperation



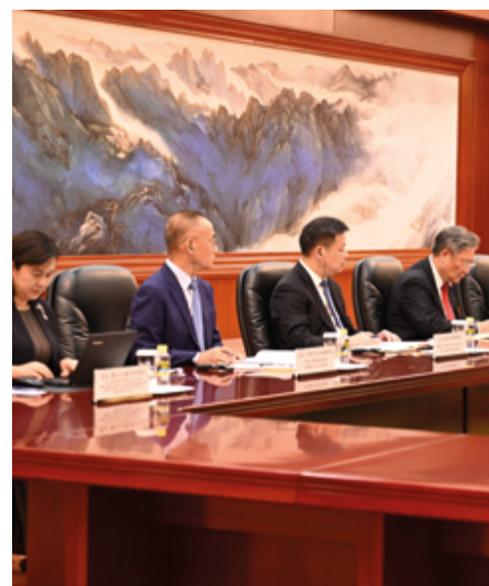
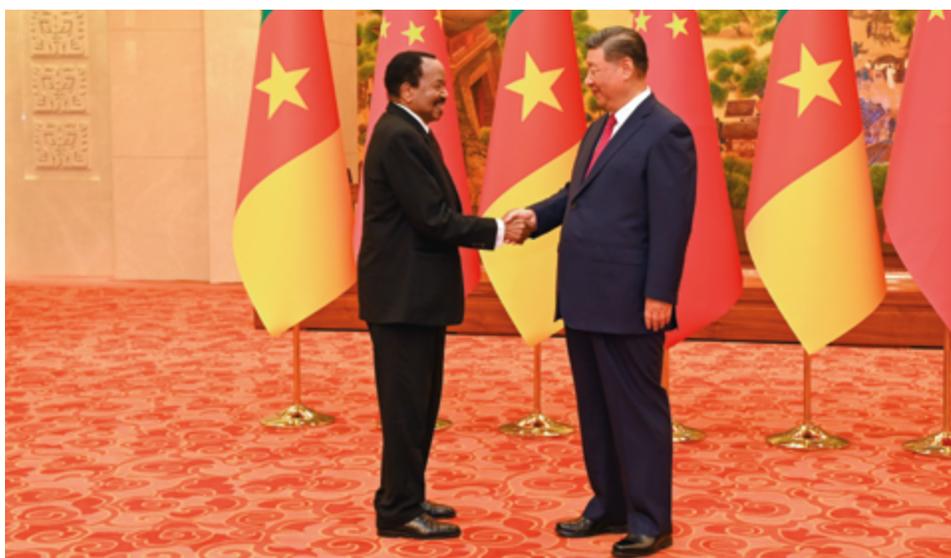
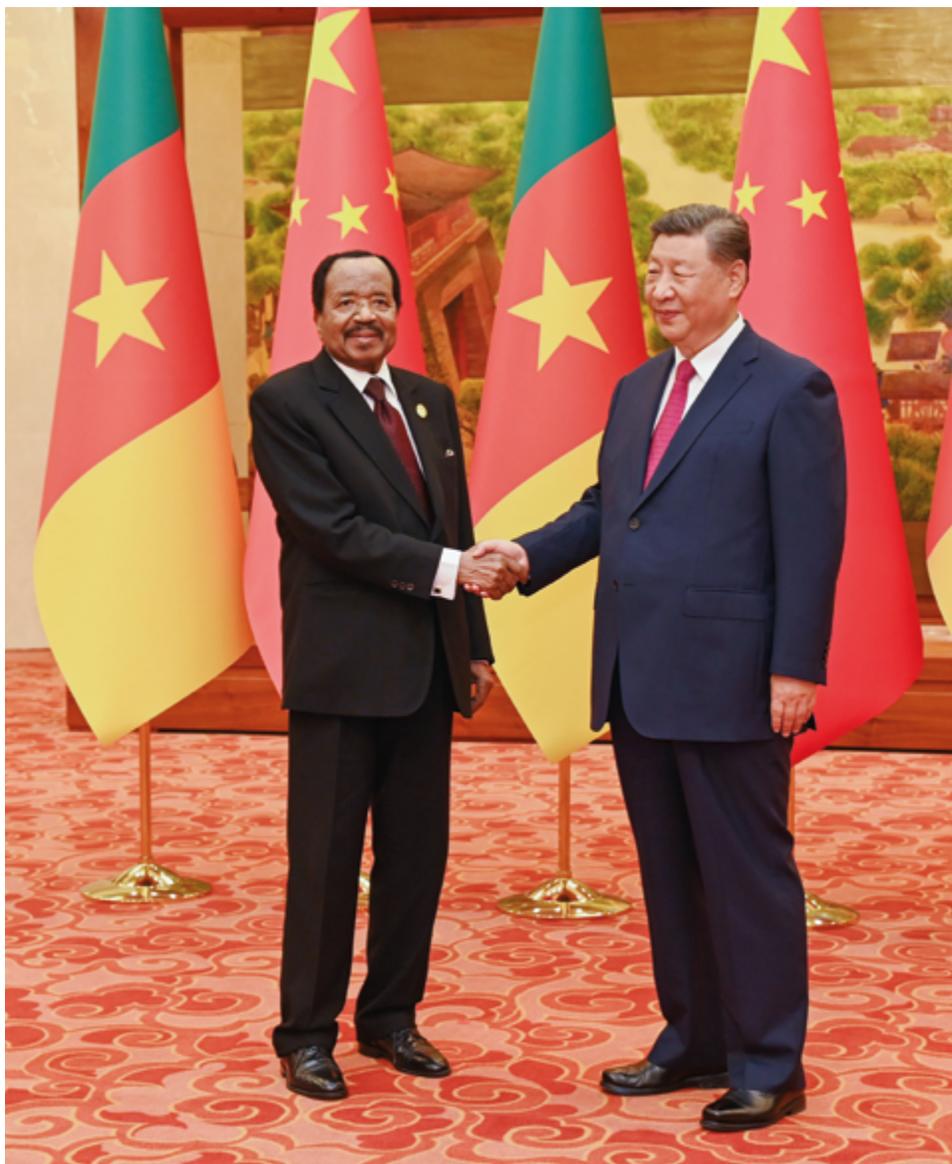




Paul BIYA et Xi Jinping, la poignée de main d'une amitié toujours plus grande...

Paul BIYA and Xi Jinping, the handshake of an ever-growing friendship...







Séance de travail conjointe au Grand Palais du Peuple.

Joint working session at the Great Hall of the People.

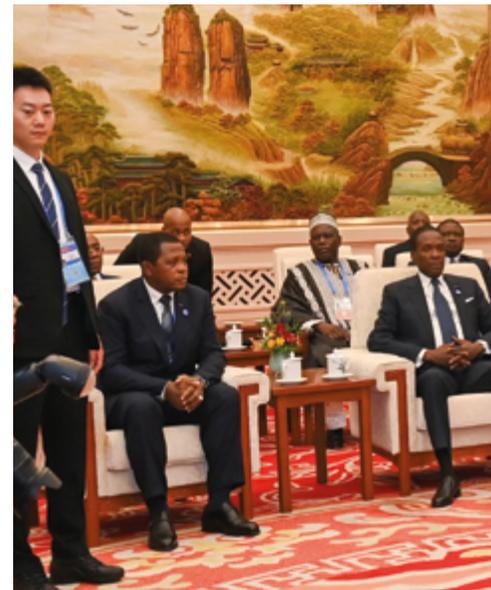
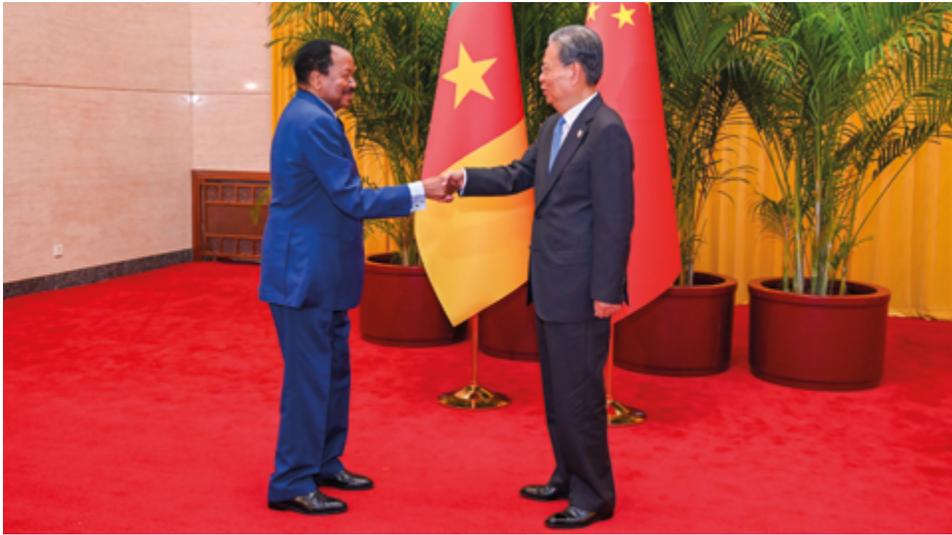


Forum sur la Coopération Sino-Africaine

September 2024, Beijing

4-6 Septembre 2024, Beijing





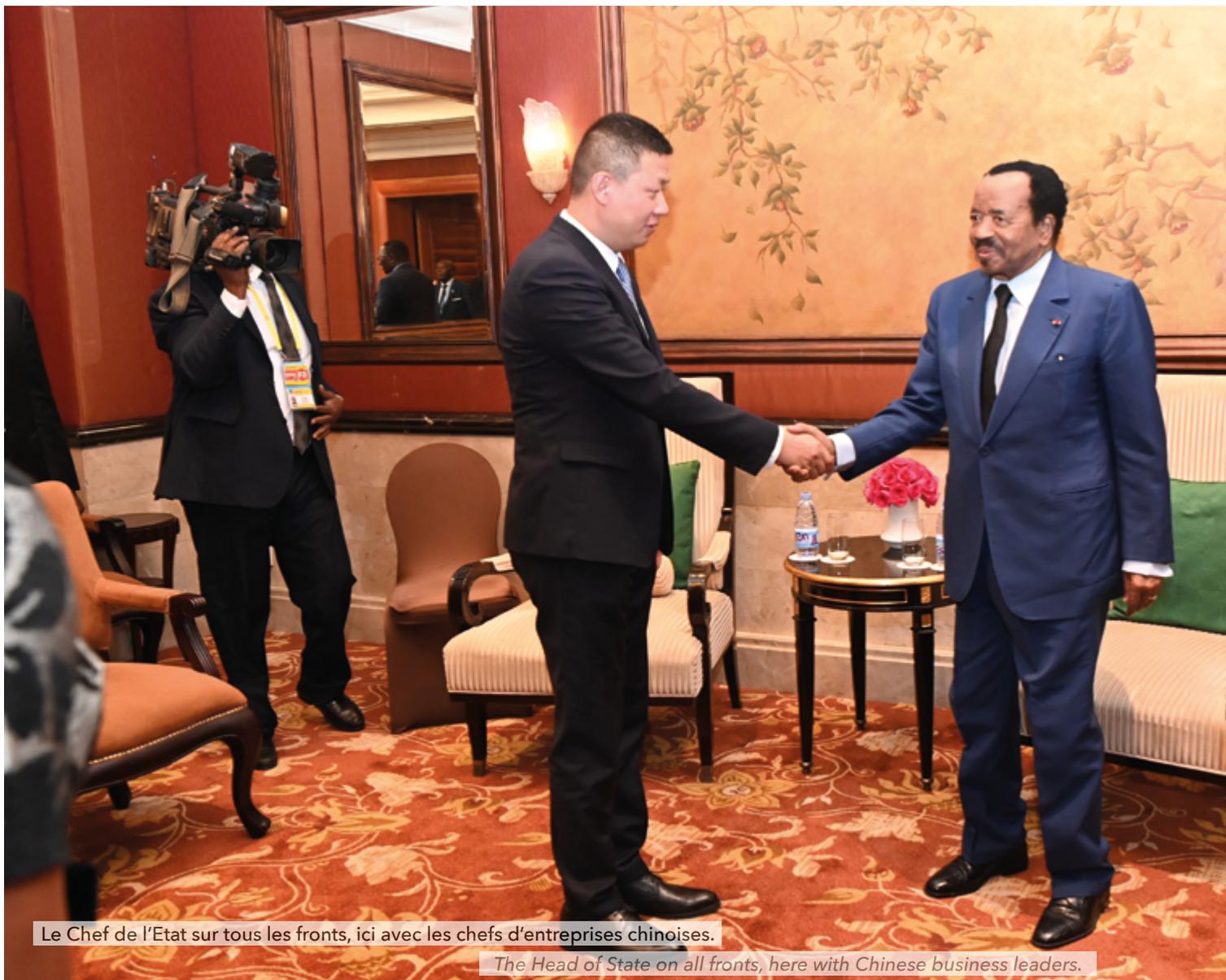


Rencontre avec Monsieur Zhao Leji, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Populaire Nationale de Chine.



Meeting with Mr Zhao Leji, Chairman of the Standing Committee of the National People's Congress of China.



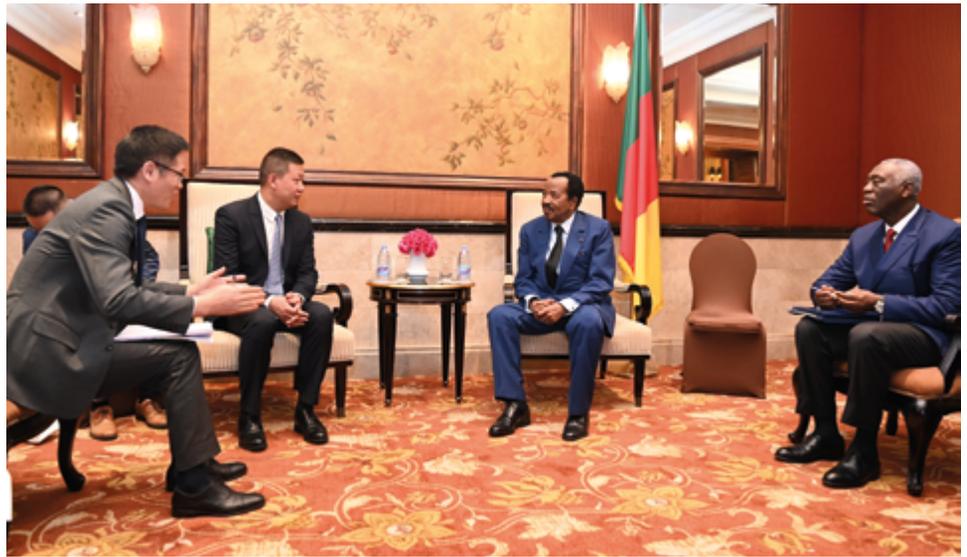
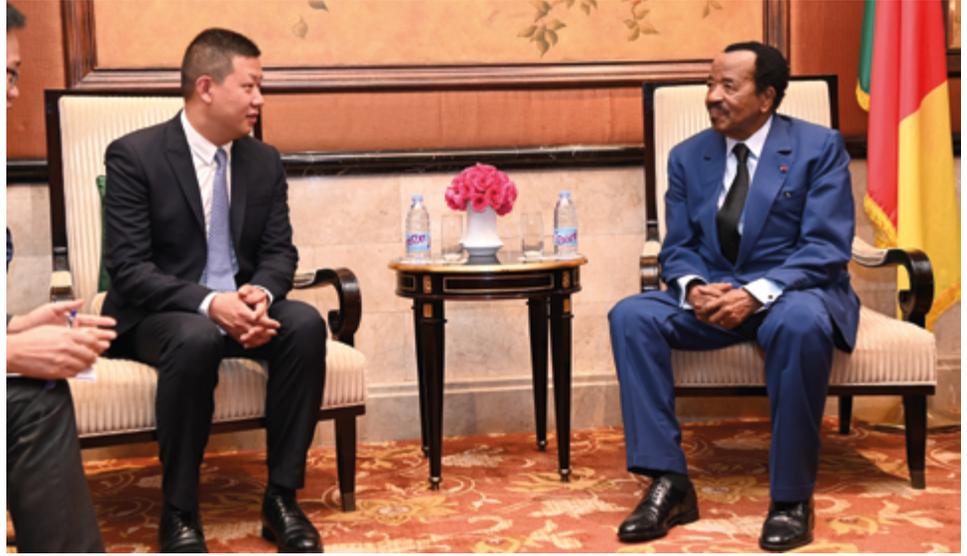


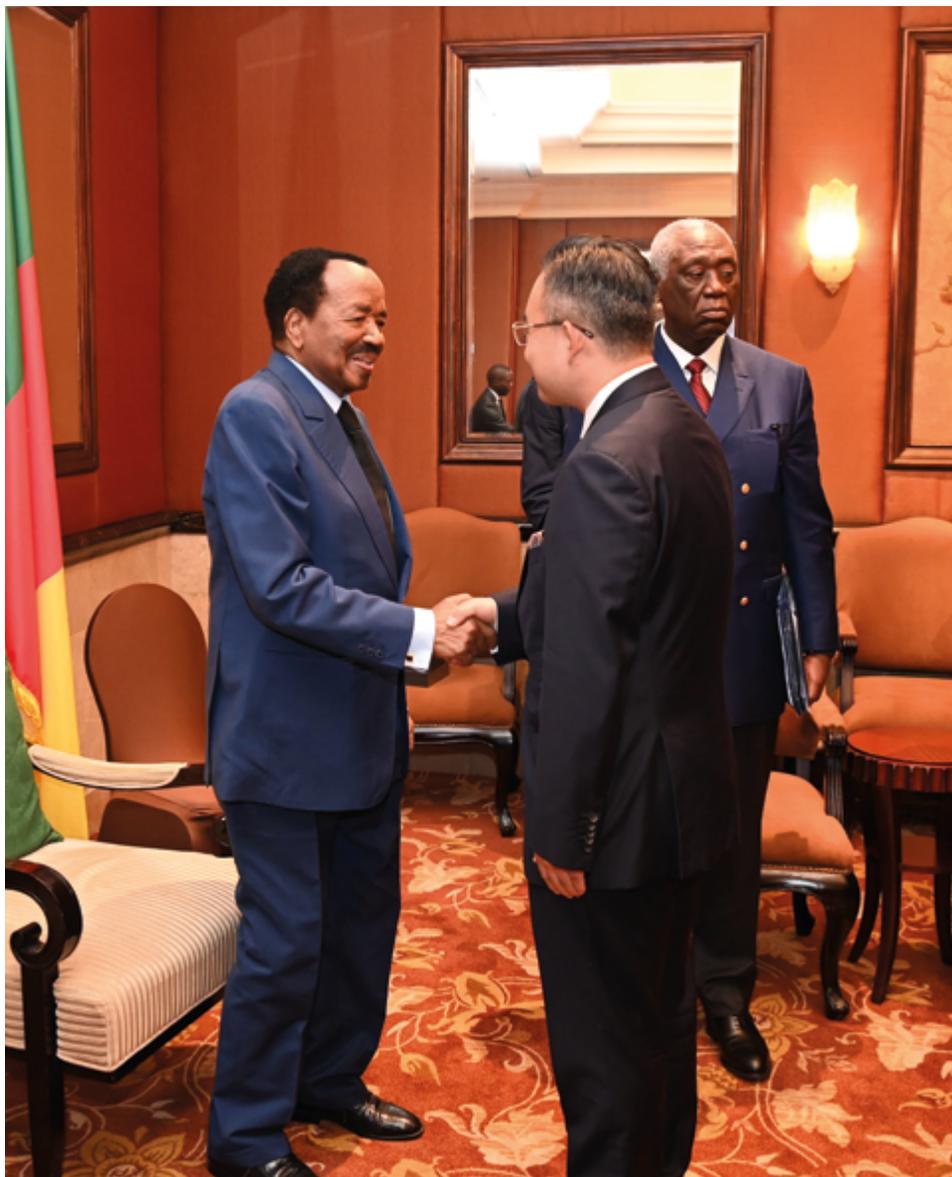
Le Chef de l'Etat sur tous les fronts, ici avec les chefs d'entreprises chinoises.

The Head of State on all fronts, here with Chinese business leaders.

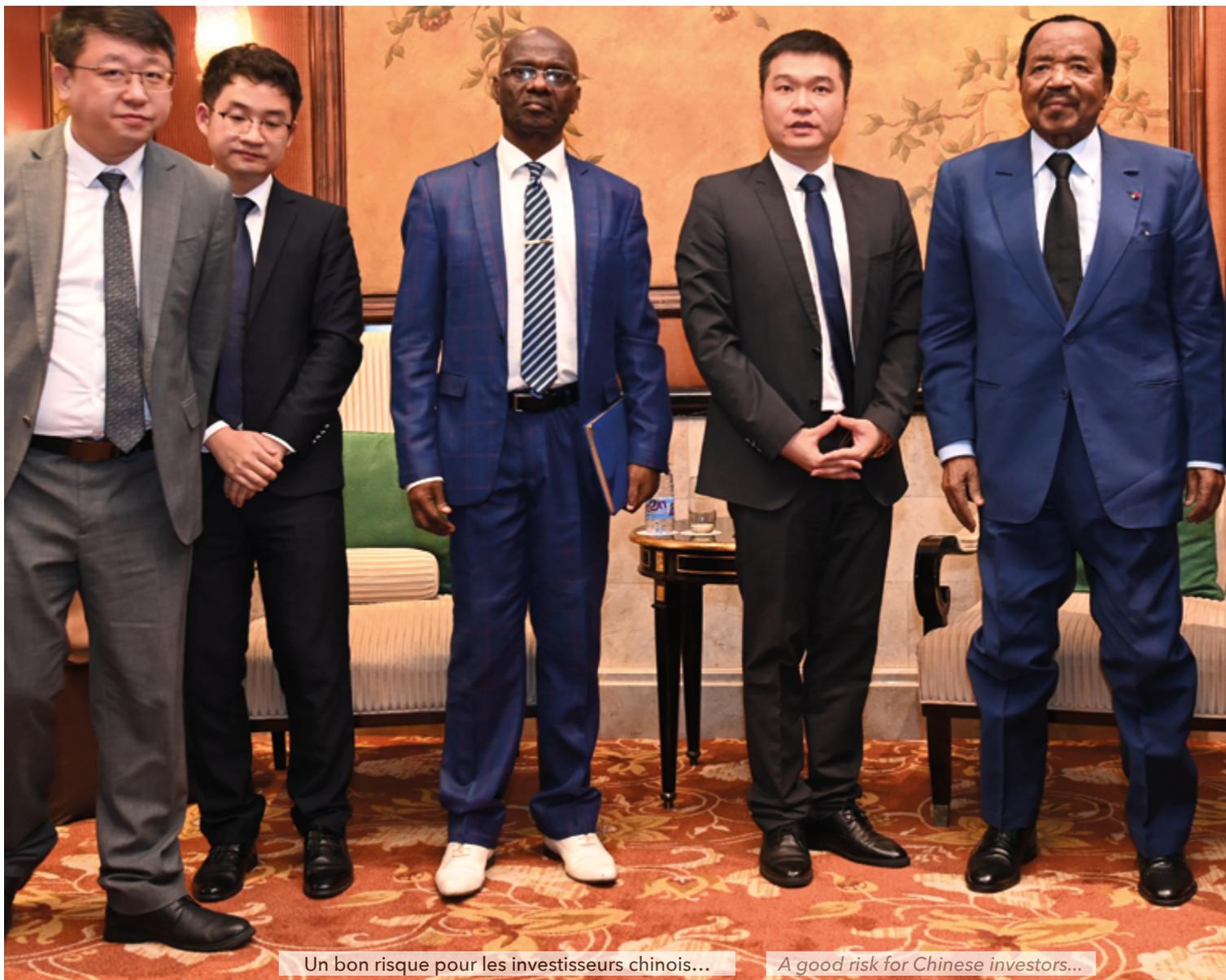


4th Summit of the Forum on China-Africa Cooperation



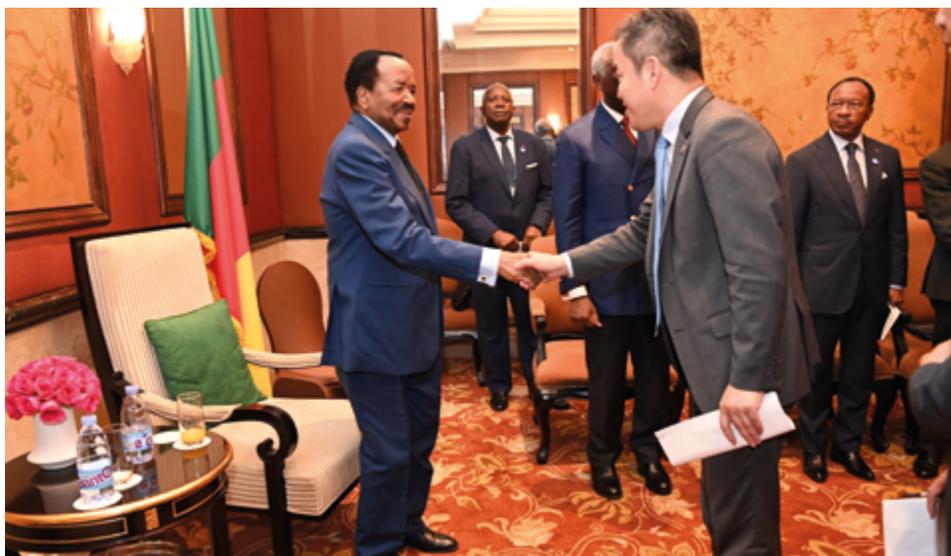




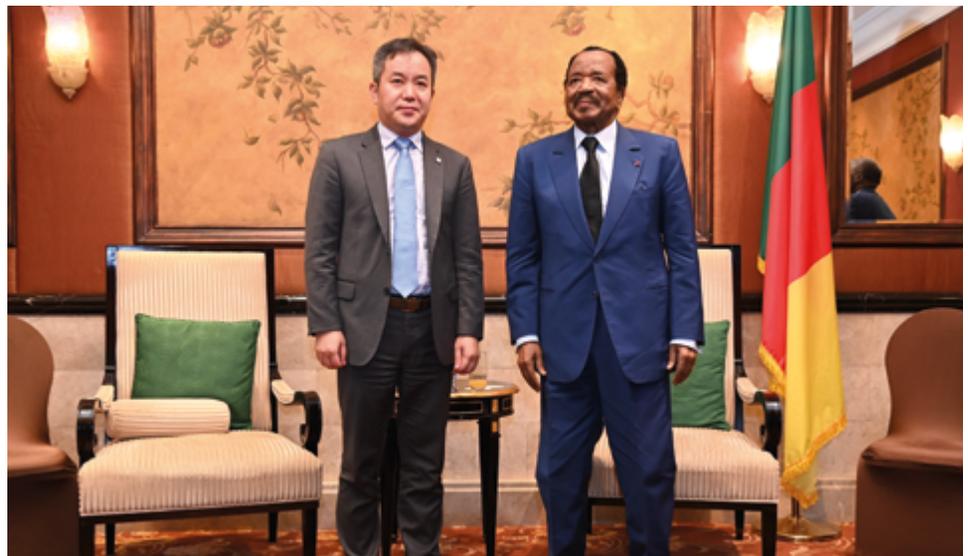
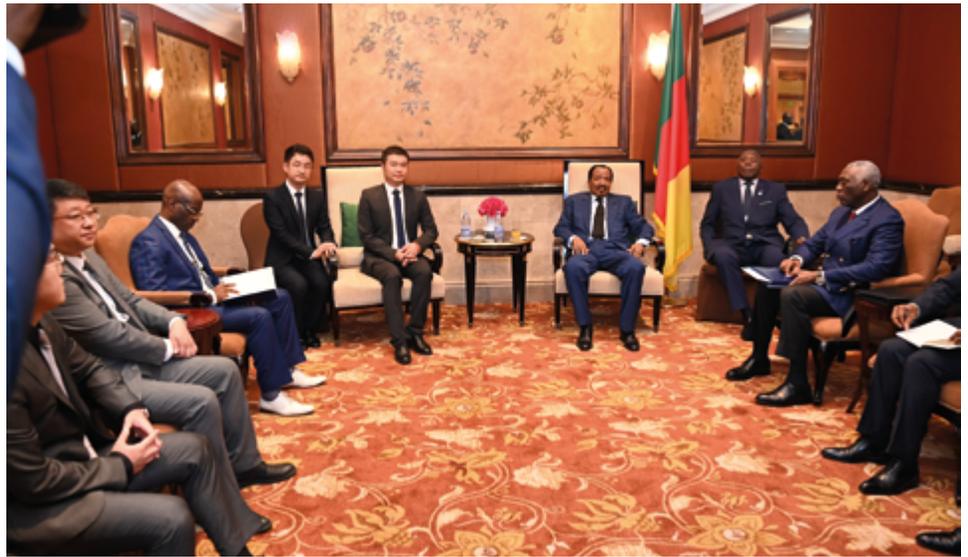


Un bon risque pour les investisseurs chinois...

A good risk for Chinese investors...



4th Summit of the Forum on China-Africa Cooperation





Un séjour intense pour la Première Dame, Madame Chantal BIYA.

An intense stay for First Lady Chantal BIYA.











République du Cameroun

*Le Président
de la République*

Yaoundé, le 08 SEPT 2024

Monsieur le Président,

J'ai pris part avec plaisir, au 4^e Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Forum sur la Coopération Sino-Africaine, qui vient de s'achever à Beijing.

Je tiens à vous exprimer de nouveau ma gratitude, pour l'accueil chaleureux et les délicates marques d'attention dont ma délégation, mon épouse et moi-même avons bénéficié dès notre arrivée et tout au long de notre séjour dans la capitale de votre grand et beau pays.

Cette importante rencontre internationale entre les Dirigeants Africains et Chinois a été un franc succès, tant le thème ainsi que les conclusions ouvrent de bonnes perspectives d'avenir, à la coopération mutuellement bénéfique entre nos nations.

À

Son Excellence XI JINPING

**Président de la République Populaire de Chine
Secrétaire Général du Parti Communiste Chinois**

BEIJING

1/2

Je me réjouis particulièrement des importantes annonces que vous avez faites, concernant le financement de Dix Plans d'Action Prioritaires, en faveur de l'Afrique pour les trois années à venir. Mon pays ne manquera pas d'en tirer profit, au nom des excellentes relations d'amitié et de coopération qui existent entre la Chine et le Cameroun.

J'ai la conviction que la mise en œuvre des résolutions issues de ce 4^{ème} Sommet, contribuera à donner une impulsion encore plus forte aux multiformes et fructueux échanges établis entre l'Afrique et la Chine.

Veillez agréer, **Monsieur le Président**, les assurances renouvelées de ma très haute considération.



Paul BIYA



Le Président Paul BIYA imprime sa marque

President Paul BIYA makes his mark

La 79^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies s'est ouverte à New-York, le 10 septembre 2024, sous la présidence d'un Camerounais, M. Philemon Yang. Le thème retenu pour cette session est libellé ainsi : « Ne laisser personne de côté : agir ensemble pour la paix, le développement durable et la dignité humaine des générations présentes et futures ».

L'Assemblée Générale est la principale instance d'élaboration des politiques de l'ONU. Elle rassemble tous les États membres, et offre un espace multilatéral unique pour débattre de l'ensemble des questions du monde. Elle prend également des décisions clés pour

The 79th session of the United Nations General Assembly opened in New York on 10 September 2024 under the presidency of a Cameroonian, Mr Philemon Yang under the theme: "Leave no one behind: acting together for the advancement of peace, sustainable development and human dignity for present and future generations".

The General Assembly is the UN's main policy-making body. It brings together all the Member States and provides a unique multilateral forum for debating global issues. It also takes key decisions for the Organisation, including the appointment of the Secretary-General, the election of non-permanent members of the

l'Organisation, notamment en ce qui concerne la nomination du Secrétaire Général, l'élection des membres non-permanents du Conseil de Sécurité, et l'approbation du budget de l'ONU.

Le Président de l'Assemblée Générale est l'une des figures les plus en vue au sein du système des Nations Unies. Il joue un rôle clé dans les débats internationaux et bénéficie d'une plateforme médiatique mondiale. Cela permet donc d'accroître la visibilité du Cameroun sur la scène internationale et pourquoi pas de bénéficier de certaines retombées. Car les Nations Unies ne sont pas seulement une foire d'idées mais aussi de projets concrets.

L'Assemblée Générale de l'ONU aborde cette année des enjeux cruciaux pour le monde, en particulier dans un contexte de crises internationales multiples. Un des principaux événements est le Sommet de l'Avenir, tenu à New York, les 22 et 23 septembre 2024, en prélude au débat général. Ce sommet avait pour but de renforcer la coopération mondiale autour des Objectifs de Développement Durable (ODD). Il a abouti à la conclusion du Pacte de l'Avenir avec ses deux annexes, qui portent notamment sur le numérique et les générations futures.

Le Cameroun a activement pris part aux « négociations longues et laborieuses » qui ont précédé l'adoption de cet important document, comme l'a relevé le Président Paul BIYA dans son discours lu au cours du Sommet par son Ministre des Relations extérieures. Et c'était déjà une entrée en matière réussie pour le Président de l'Assemblée Générale, le Camerounais Philemon Yang.

Le débat général qui s'est tenu du 24 au 30 septembre 2024 a permis également le ressortissant camerounais de démontrer l'efficacité et la maturité de la diplomatie camerounaise dans un contexte international complexe.

Comme l'a relevé, le Chef de l'Etat, S.E. Paul BIYA, dans sa déclaration lue par le MINREX, l'accession de M. Yang à la fonction de Président de l'Assemblée Générale de l'ONU " fait la fierté (du) Cameroun, de l'Afrique et la satisfaction de la communauté internationale". Elle est la preuve du rayonnement de la diplomatie camerounaise sous le magistère de S.E. Paul BIYA. Elle témoigne surtout de la confiance de la communauté internationale vis-à-vis de notre pays.

Security Council, and the approval of the UN budget.

The President of the General Assembly is one of the most prominent figures in the United Nations system. He plays a key role in international debates and benefits from a global media platform. This helps to raise Cameroon's profile on the international stage, and benefit from certain spin-offs. After all, the United Nations is not just a forum for ideas, but also for concrete projects.

This year's UN General Assembly is tackling crucial issues for the world, particularly in the context of multiple international crises. One of the main events is the Summit of the Future, held in New York on 22 and 23 September 2024, as a prelude to the general debate. The objective is to strengthen global cooperation around the Sustainable Development Goals (SDGs). It led to the conclusion of the Pact for the Future with its two appendices, notably on digital technology and future generations.

Cameroon took an active part in the "long and arduous negotiations" that preceded the adoption of this important document, as President Paul BIYA pointed out in his speech read during the Summit by his Minister of External Relations - a successful start for the President of the General Assembly, Cameroon's Philemon Yang.

The general debate held from 24 to 30 September 2024 also enabled the Cameroonian to demonstrate the effectiveness and maturity of Cameroonian diplomacy in a complex international context.

As the Head of State, His Excellency Paul BIYA, pointed out in his statement read out by MINREX, Mr Yang's accession to the post of President of the UN General Assembly "is a source of pride for (Cameroon), Africa and a source of satisfaction for the international community". It is proof of the influence of Cameroonian diplomacy under the leadership of H.E. Paul BIYA. Above all, it confirms the international community's confidence in our country.

Discours du Chef de l'Etat lors du Sommet de l'avenir, lu par le Ministre des Relations extérieures, Lejeune Mbella Mbella

Summit of the Future: Statement by H.E. Paul BIYA, President of the Republic of Cameroon

New York, le 22 septembre 2024

New York, 22 September 2024

Monsieur le Président,

C'est avec un réel plaisir et un immense honneur que je délivre cette Déclaration, au cours des présentes assises, au nom de S.E. Paul BIYA, Président de la République du Cameroun et Chef de l'Etat.

Je cite :

« Nous venons d'adopter le Pacte de l'Avenir avec ses deux annexes, qui portent notamment sur le numérique et sur les générations futures.

Je voudrais féliciter toutes les parties prenantes aux négociations, qui ont su surmonter les divergences et s'entendre sur l'essentiel pour aboutir au consensus qui nous rassemble et que nous célébrons aujourd'hui. En effet, les négociations ont été longues et laborieuses, mais nous sommes finalement arrivés à bon port.

Nous avons donné la preuve, une fois de plus, qu'une réelle volonté politique et un sens élevé de l'intérêt général peuvent nous permettre d'atteindre les objectifs recherchés.

Mr President,

We have just adopted the Pact for the Future, with its two annexes relating to digital technology and future generations.

I wish to congratulate all the stakeholders that were able to overcome challenges and agree on what matters to reach the consensus we gather around and celebrate today. Despite the lengthy and painstaking negotiations, we have been able to obtain the essential outcome.

This goes to show that whenever there is a strong political will and a high sense of the common good, the expected outcomes are achievable.

Our newly adopted Pact for the Future constitutes a high-level commitment for the furtherance of peace, sustainable

Le Pacte de l'Avenir que nous venons d'adopter est un véritable pari pour l'avancement de la paix, du développement durable et de la dignité humaine pour les générations actuelles et futures.

Grâce aux orientations énoncées, aux objectifs fixés et surtout aux actions concrètes prescrites, ce Pacte me semble être le moyen adéquat pour nous conduire vers le futur que nous souhaitons tous et dont nous avons défini de manière consensuelle les priorités, ici même, il y a quelques années.

Celles-ci portent sur la sauvegarde de la planète et de l'homme, l'éradication de la pauvreté, la prospérité partagée, et la nécessité de ne laisser personne de coté. Pour l'application effective du Pacte, nous devons agir sans retard, grâce à une volonté politique renouvelée.

Les défis auxquels nous faisons face sont de plus en plus nombreux et complexes, surtout mondialisés et globalisés, engageant ainsi l'avenir même de toute l'humanité, en cette ère du numérique si changeante et si contraignante.

La science et la technologie ont en effet mis entre nos mains les outils les plus performants pour atteindre un niveau de progrès toujours croissant.

Ensemble et au profit du Pacte que nous venons d'adopter, utilisons ces outils dans une unité, une solidarité et une humanité agissante ! ».

Fin de citation.

Je vous remercie.

development and human dignity. It concerns present and future generations.

With respect to its guidelines, set goals and above all, recommended concrete actions, this Pact should shepherd us towards the future that we want, and which we defined consensually a few years back, right here, in terms of safeguarding the planet and human life, eradicating poverty, fostering shared prosperity and leaving no one behind.

We need to act immediately for an efficient implementation of this Pact through strengthened political will.

The challenges facing us are evermore numerous, complex and global, putting at stake the future of humanity in an ever-evolving and challenging digital era.

Science and technology have indeed provided us with the most effective tools to cope with this ever-evolving progress.

Together and to make the most of this newly adopted Pact, we should use these tools in unity, solidarity and active humanity.

Thank you for your kind attention.

Déclaration du Chef de l'Etat lue par le Ministre des Relations Extérieures à l'occasion du Débat Général

General Debate: Statement by H.E. Paul BIYA, President of the Republic of Cameroon

New York, le 27 septembre 2024

Monsieur le Président,

Je m'honore de prononcer devant cette auguste Assemblée, l'allocution intégrale que S.E. Paul BIYA, Président de la République du Cameroun et Chef de l'Etat, m'a autorisée à délivrer en son nom.

Je cite :

« Je me permets tout d'abord de vous adresser à nouveau mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de cette 79^e Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Votre accession à cette haute fonction fait la fierté de votre pays, le Cameroun, de l'Afrique et la satisfaction de la Communauté internationale.

Je voudrais exprimer toute notre reconnaissance aux Etats membres qui ont soutenu votre candidature en vue de votre élection, en particulier ceux d'Afrique qui vous ont désigné à l'unanimité comme candidat de notre continent.

Je salue le travail et les réalisations de votre prédécesseur, l'Ambassadeur Dennis Francis de Trinidad- et Tobago, qui a su conduire avec engagement, les travaux de la 78^e Session de l'Assemblée Générale.

Je saisis enfin cette occasion pour réitérer l'appui et l'appréciation du Cameroun au Secrétaire Général, Monsieur Antonio Guterres, qui, malgré les nombreuses contingences auxquelles notre monde est confronté en ce moment, s'investit sans relâche pour l'avancement des idéaux, des buts, des principes de la Charte des Nations Unies et le rayonnement de notre organisation commune.

New York, 27 September 2024

Mr President,

I am honoured to deliver before this distinguished assembly, the full statement of H.E. Paul Biya, President of the Republic of Cameroon, as directed by him, and on his behalf.

Quote:

"Allow me to reiterate my warm congratulations on your brilliant election as President of this 79th session of the United Nations General Assembly. Your election to this prestigious office is a symbol of pride for your country, Cameroon, for Africa and a mark of satisfaction for the International Community.

I would like to express our gratitude to the Member States that supported your candidacy and made your election possible. I am referring, in particular, to our sister countries, which unanimously chose you and put you forward as our continent's nominee.

Furthermore, I hail your predecessor, Ambassador Dennis Francis of Trinidad and Tobago, for his very able stewardship of the 78th session of the General Assembly.

Lastly, I wish to reaffirm Cameroon's support and appreciation to the Secretary-General, Mr Antonio Guterres who, despite the globally troubled times, plagued by complex challenges, is working tirelessly to implement the ideals, goals and principles of the United Nations Charter and assert the influence of our common organization.

Monsieur le Président,

Vous avez choisi de placer au centre de cette 79^e Session du Débat Général, le thème qui vise à ne laisser personne de côté, à agir ensemble pour l'avancement de la paix, du développement durable et de la dignité humaine en faveur des générations présentes et futures. Ce thème traduit, il faut le souligner, l'impératif et l'urgence d'une action commune, dans un environnement international difficile et complexe, à la fois aux plans des défis et des opportunités.

Au rang des défis, il y a lieu de relever que notre maison commune, la planète Terre, est victime d'un dérèglement climatique extrême qui menace la survie physique de certains pays, des zones forestières et côtières dans différentes régions du monde.

Les pluies diluviennes et les inondations dévastatrices subséquentes, comme on en a vu ces derniers mois en Afrique, en Europe et en Asie, les canicules, les glissements de terrain en sont les manifestations les plus visibles, certains pays les subissant plus que d'autres. Aujourd'hui 'hui, les déplacés climatiques sont désormais aussi nombreux que les réfugiés et les déplacés internes, victimes de guerre. Ce n'est plus qu'une simple vue d'esprit, mais bien une réalité quotidienne douloureuse ici et là.

Nous avons pourtant convenu d'un ensemble de mesures pour combattre ces fléaux, dans l'Accord de Paris ainsi que dans de multiples autres engagements ultérieurs.

Le Cameroun, Etat partie à cet Accord a qui appartient au grand massif forestier du Bassin du Congo, ne ménage aucun effort dans la recherche de solutions pertinentes en concertation avec les pays riverains, à la crise climatique mondiale actuelle. En conséquence, il lance un pressant appel afin que les mesures communément adoptées dans l'Accord de Paris soient effectivement appliquées, sans obstacles et sans délais.

Il reste malheureusement que les moyens financiers et technologiques, qui constituent les principaux ressorts de mise en œuvre de cet Accord, aient été, jusqu'ici, mobilisés de manière parcimonieuse.

Mr President,

You have chosen, as focus for the general debate of this 79th session, the theme: "Leaving no one behind: acting together for the advancement of peace, sustainable development and human dignity for present and future generations". It is worth noting that this theme highlights the imperative and urgent need for common action in view of the global situation marked by multiple conflicts and tensions, with regard to challenges and opportunities.

The first of our challenges I would like to mention is that our common abode, planet earth, victim of extreme climate change, which is life-threatening in some countries, forest and coastal areas in various regions of the world.

Torrential rains and the ensuing devastating floods, as have been experienced over the last few months in Africa, Europe and Asia; heat waves and landslides feature among the most visible manifestations of this phenomenon, with some countries being affected worse than others. Today, there are ever-growing numbers of climate refugees, equating to the number of internally displaced persons and war victims. The situation is no longer a mere illusion, but a painful daily reality here and there.

Yet, under the Paris Agreement and several other subsequent agreements, we had agreed on a set of measures to prevent such phenomena.

As a signatory to this agreement and part of the great Congo Basin Rainforest, Cameroon, in tandem with neighbouring countries, is actively seeking relevant solutions to counter the current global climate crisis. Accordingly, it calls for the urgent and effective implementation of the measures that we jointly adopted under the Paris Agreement.

It is regrettable that the requisite financial and technological resources for implementing the Agreement are yet to be adequately mobilized.

Monsieur le Président,

A cette crise du climat, viennent s'ajouter des conflits et foyers de tension, anciens ou nouveaux qui n'épargnent aucune aire géographique. Sahel, Soudan, Gaza, Liban et Ukraine, en sont les exemples les plus illustratifs.

Une telle situation alimente la course aux armements, y compris dans l'espace, dans les mers et les océans. Elle alimente également une utilisation de plus en plus grande des armes de petits calibres ou de destruction massive. Enfin, elle constitue une forte menace de recours à l'emploi des armes nucléaires.

Elle occasionne aussi des tensions géopolitiques, des rivalités de toutes sortes, et la méfiance entre Etats qui font peser la menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales. Si rien n'est fait dans l'urgence, nous pourrions être contraints de vivre à nouveau, dans un avenir proche, une autre période sombre de l'histoire de l'humanité, comme ce fut le cas au début du 20^e siècle.

Pour le Cameroun, il importe de renverser au plus vite cette tendance. Nous devons le faire pour nous affranchir de la guerre et de ses fléaux afin de préserver les générations futures au regard des idéaux défendus par les Pères Fondateurs des Nations unies.

Mon pays reste convaincu de ce que le recours au dialogue, à la concertation, au consensus, à la diplomatie préventive, à l'instauration des mesures de confiance, doit toujours prévaloir pour garantir une paix durable dans notre monde.

Pour cela, nous devons procéder à une réforme du Conseil de Sécurité en vue de nous assurer qu'il continue à remplir pleinement son mandat originel d'organe principal de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Etant donné que l'Afrique demeure à ce jour, le seul continent ne disposant pas d'un membre permanent au sein dudit Conseil, il devient impératif et urgent que cette injustice soit corrigée et que notre continent puisse disposer à juste titre, d'une représentation équitable en qualité de membre à part de cet important organe. Ceci appelle l'octroi de deux sièges permanents avec droit de veto et de deux autres sièges additionnels non permanents.

Mr President,

These climate-related challenges are compounded by multiple conflicts and hotbeds of tension, old or new, plaguing every region of the world. Examples include the Sahel, Sudan, Gaza, Lebanon and Ukraine.

All these conflicts fuel not only the arms race, dominance in space, seas and oceans, but also the proliferation of small arms and the threat of using weapons of mass destruction. Also, it heightens the threat of use of nuclear weapons.

Furthermore, these situations are causing geopolitical tensions, diverse rivalries and mistrust among nations, which constitutes a major threat to international peace, security and stability. If nothing is done urgently, we may be doomed, in the near future, to face yet another gloomy episode in human history, as was the case at the turn of the 20th Century.

Cameroon believes this situation should not linger much longer. It is imperative that we break free from the scourge of war to preserve future generations, as desired by the founding fathers of the United Nations.

My country is convinced that the sure-fire way to achieve sustainable peace in our world is through dialogue, consultation, consensus-building, preventive diplomacy and confidence-building measures.

To that end, we must reform the Security Council to enable it to continue to effectively fulfil its original mandate as the principal organ for maintaining international peace and security.

Africa being the only continent with no permanent Member State in the security Council, requires that urgent measures be taken to redress such injustice and that our continent rightfully lays claim to its equitable representation therein as full member through the grant of two permanent seats with veto right, and two additional non-permanent seats.

Monsieur le Président,

Lorsque nous avons adopté le document intitulé le « Futur que nous voulons », ainsi que les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030, nous avons voulu engager une bataille décisive contre le sous-développement.

Il y a quatre années, lors de la célébration du 75^e anniversaire des Nations Unies, nous avons pris de nouveaux engagements, réaffirmant que les Objectifs de Développement Durable sont notre Plan d'action, dont l'application est une question de survie.

Alors que nous nous rapprochons de l'horizon 2030 que nous nous sommes fixés, il y a lieu de constater que les résultats escomptés sont loin d'être atteints comme l'attestent divers rapports d'étape présentés par le Secrétaire Général.

Comme nous l'avons observé plus haut dans le cas de l'Accord de Paris pour la sauvegarde de la Planète, les moyens financiers et technologiques de mise en œuvre ne sont pas pleinement mobilisés. C'est pourquoi le Cameroun en appelle à une volonté politique renouvelée et une action plus décisive pour surmonter cette situation.

Le Nouveau Programme de Doha pour les Pays les moins avancés, celui d'Antigua et Barbuda pour les petits Etats insulaires en développement, celui concernant les pays enclavés qui va être adopté à la prochaine Conférence de Gaborone au mois de décembre, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, avec sa deuxième décennie des priorités, la Zone de Libre Echange Continentale, constituent, il nous semble, des cadres d'orientation et d'incitation au développement des pays les plus pauvres qu'il convient de mettre activement en œuvre, si on ne veut « laisser personne pour compte ».

A ce sujet, le Cameroun, a engagé un certain nombre de projets structurants dans les domaines de l'énergie, des infrastructures de transport, de communication et télécommunications, des industries extractives et de transformation et bien d'autres secteurs, visant son émergence à l'horizon 2035.

Des plans, des projets et programmes de relève et de construction, ainsi que d'actions humanitaires ont été mis sur pied pour répondre aux besoins spéciaux et pressants des populations, surtout celles des zones rurales ou celles affectées par des exactions de la secte terroriste Boko Haram dans l'Extrême-Nord

Mr President,

By adopting the document entitled "The Future We Want", as well as the 2030 Sustainable Development Goals, our ambition was to launch a decisive battle against underdevelopment.

At the United Nations 75th anniversary, four years ago, we made new commitments, by restating the Sustainable Development Goals as our action plan, and that implementing this plan was a matter of survival.

With the 2030 target date which we set consensually fast approaching, we note regrettably that the expected outcomes are far from being achieved. This is reflected in the various progress reports presented by the Secretary-General.

In this regard, as in that of the aforementioned Paris Agreement to preserve the planet, the requisite financial and technological resources mobilized remain inadequate. That explains Cameroon's desire for a renewed political will and more decisive action to overcome the situation.

Similarly, the following development policy and incentive frameworks of less wealthy countries also need to be actively implemented so that "no one is left behind". These include: the new Doha Programme of Action for the Least Developed Countries; the Antigua and Barbuda Agenda for Small Island Developing States; the Programme of Action for Landlocked Countries, which will be adopted at the next conference in Gaborone, in December; the African Union's Agenda 2063, with its second decade of priorities; and the Continental Free Trade Area.

In that regard, Cameroon has embarked on a number of transformational projects in the sectors of energy, transport and telecommunications infrastructure, and the extractive and processing industries, in a bid to achieve our emergence by 2035.

Reconstruction and Development plans, projects and programmes, as well as humanitarian actions have been implemented to meet the specific and pressing needs of our fellow

et celles issues de la crise sociopolitique dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Je voudrais saisir cette opportunité pour remercier sincèrement et avec force, les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur soutien constant à notre agenda national de progrès et de développement et les inviter à continuer à nous honorer de leurs fidèles soutiens.

Monsieur le Président,

Excellences Mesdames et Messieurs,

Toutes les actions déployées par les pays en développement ne sauraient produire des résultats escomptés tant que le cadre macro-économique mondial n'est pas réformé. Ce cadre, est-il encore besoin de le rappeler, repose sur des institutions qui sont en place depuis la 2^{ème} Guerre mondiale, devenues obsolètes et dont la structure et l'organisation sont en grande partie à l'origine des perturbations, des déséquilibres, des dysfonctionnements, voire des inégalités qui ne favorisent toujours pas le plein développement des pays pauvres et du Sud global.

Le Cameroun se joint par conséquent à l'appel et à la dynamique visant la réforme de l'architecture économique et financière internationale. Cet appel et cette dynamique portent en particulier sur une meilleure représentation des pays en développement dans ces institutions, une fiscalité plus équitable, une politique monétaire appropriée, une dette plus soutenable, une transition énergétique mieux adaptée, une agriculture saine, une industrialisation maîtrisée, un travail décent.

Monsieur le Président,

Excellences Mesdames et Messieurs,

Nous nous félicitons de la tenue ici même les 22 et 23 septembre 2024 du Sommet de l'Avenir auquel nous avons pris part et surtout l'adoption du Pacte y relatif ainsi que de ses deux Annexes portant sur le Numérique et les Générations futures.

Ce Pacte nous engage de nouveau à une recherche active de la paix, du développement durable et de la dignité humaine grâce à une série d'actions concrètes qui demandent des moyens de mise en œuvre conséquents. Nous ne pouvons pas nous dérober à ces actions susceptibles d'ouvrir la voie au futur que nous

citizens, particularly those of rural and urban areas ravaged by the atrocities of the Boko Haram terrorist sect in the Far-North, and those affected by the socio-political crisis in the North-West and South-West Regions.

I would like to seize this opportunity to sincerely thank our bilateral and multilateral partners for their constant support to our national progress and development agenda, and urge them to keep honouring us with their unwavering support.

Mr President,

Your Excellencies, Ladies and Gentlemen,

The development efforts of countries of the South cannot yield the expected outcomes without a reform of the global macroeconomic framework. As you know, this framework is based on institutions established since the end of the Second World War, and that is now obsolete, with an organizational structure that is greatly responsible for the upheavals, instability, malfunction and even inequalities generally hampering the overall development of less wealthy countries and the Global South.

Accordingly, Cameroon supports all actions aimed at reforming the international economic and financial architecture. These include efforts to improve the representation of developing countries in the institutions that manage the global economy. They also include efforts to achieve fairer taxation, an appropriate monetary policy, more sustainable debt, a more appropriate energy transition, healthy farming, controlled industrialization and decent work.

Mr President,

Your Excellencies, Ladies and Gentlemen,

I would like to note with satisfaction, the holding of the Summit of the Future which we attended here on 22 and 23 September 2024 and, above all, the adoption of the related Pact, along with its two annexes relating to digital technology and future generations.

By this Pact, we are recommitting to actively pursuing peace, sustainable development and

voulons, dans le cadre d'un multilatéralisme revigoré, soutenu par les idéaux, les buts et les principes de la Charte des Nations Unies.

Il est question ici de la sauvegarde de la Planète, la consolidation de la paix, l'instauration d'un développement durable avec premier lieu.

L'éradication de la pauvreté, la prospérité partagée et le plein respect des Droits de l'Homme centrés sur la dignité humaine.

Faute de volonté politique affirmée, de moyen d'une mise en œuvre active des dispositions convenues dans ce Pacte et ses Annexes, nous risquons de ne pas atteindre, comme souhaité, les résultats envisagés, décevant ce faisant, les générations présentes et futures.

A ce stade, permettez-moi de lancer un appel pour une mobilisation tous azimuts afin de mettre résolument en œuvre ces dispositions et faire mentir les sceptiques qui ont perdu tout espoir en l'ONU.

Au moment où notre Organisation commune s'apprête à célébrer son 80^e Anniversaire, donnons-lui les moyens de se moderniser, de répondre efficacement aux attentes placées en elle, de répondre aux défis de l'heure et de maintenir allumée la flamme de la coopération internationale plus humaniste.

Monsieur le Président,

Excellences Mesdames et Messieurs,

Nous vivons une période de menaces, de défis à la paix et au développement, mais aussi de grandes opportunités, nous avons à notre disposition des moyens nécessaires grâce au prodigieux essor de la science, de la technique et de la technologie et de l'intelligence artificielle. Il nous revient, dès lors, de surmonter les égoïsmes et d'agir de manière solidaire avec un sens de la responsabilité collective, pour relever ensemble les défis auxquels aucun pays ne peut faire face seule.

Il nous appartient en cela, d'utiliser à bon escient ces moyens pour assurer le bien-être, la survie de la Planète et de l'espèce humaine, aujourd'hui et demain, dans le cadre d'une veille permanente, d'une conscience éveillée et d'une réflexion approfondie de la Communauté internationale sur une mondialisation maîtrisée.»
Fin de citation.

Je vous remercie de votre aimable attention.

human dignity through a series of concrete actions, which require adequate implementation measures. Therefore, we cannot ignore these actions, which are likely to pave the way for the future we want, thanks to fresher multilateral relations, sustained by the ideals, goals and principles of the United Nations Charter.

Our main objective is to preserve our planet, consolidate peace, achieve sustainable development by substantially eradicating poverty, improving general welfare and fully respecting human rights, focusing on human dignity.

We might fail to achieve the desired results, without a strong political will and the resources to actively implement the provisions agreed in this Pact and its annexes, thereby letting down present and future generations.

At this point, I would like to call on everyone to mobilize to resolutely implement these provisions and disprove the sceptics who have lost all hope in the UN.

As our common organization prepares to celebrate its 80th anniversary, we should provide the wherewithal for it to modernize, to effectively meet the expectations vested in it, as well as current challenges and keep the flame of more humanist international cooperation alive.

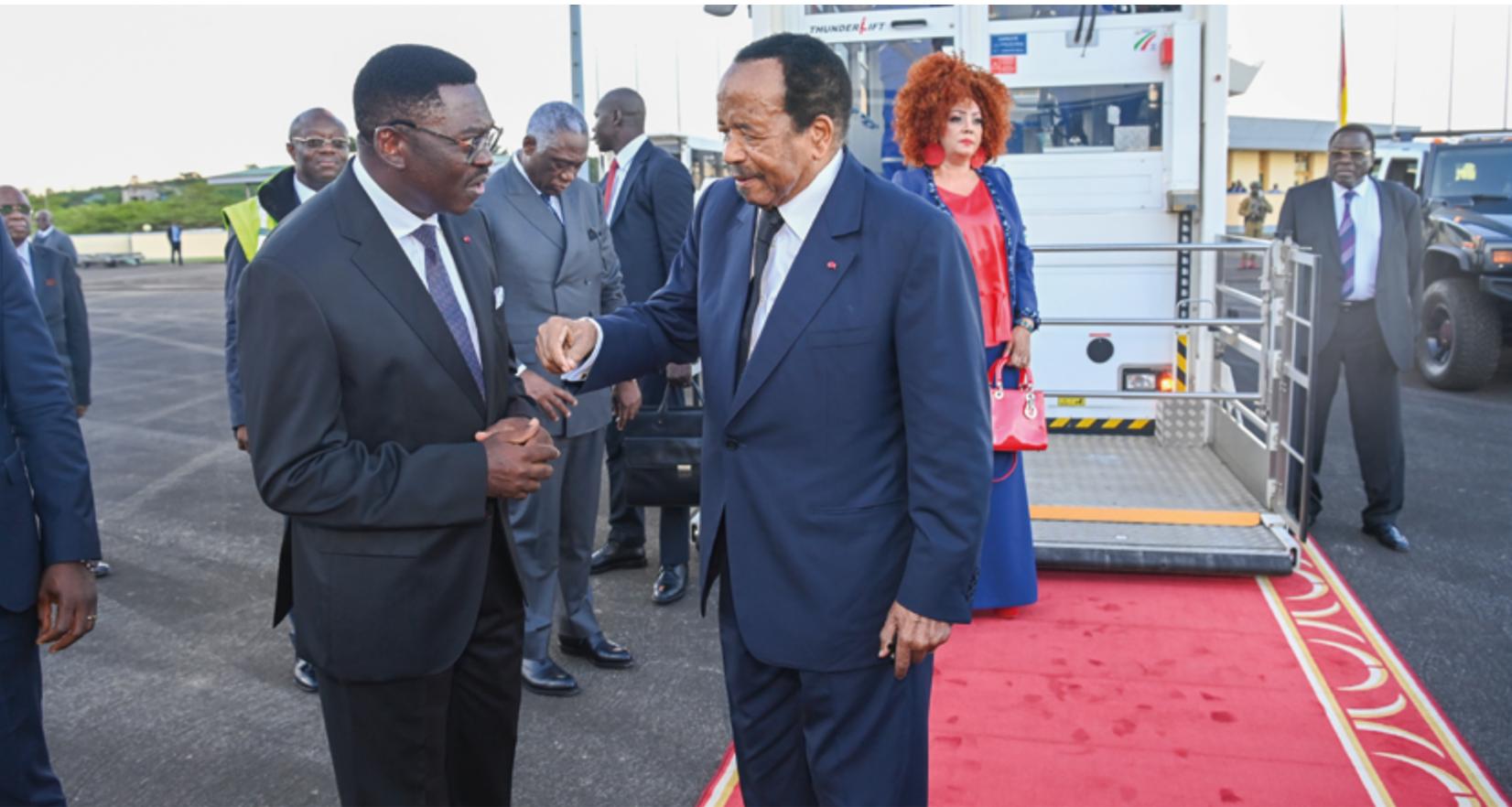
Mr President,

Your Excellencies, Ladies and Gentlemen,

We are going through times when peace and development are under threat, though abounding in great opportunities. We have the requisite means, thanks to the phenomenal development of science, technology and artificial intelligence. Accordingly, we must banish egoism and act in solidarity, driven by a sense of collective responsibility, to collectively address the challenges that no country can deal with singlehandedly.

We need to use these resources wisely to ensure the current and future well-being and survival of our planet and the human race, as part of a permanent watch, awakened consciousness and extensive discussions on controlled globalization at international level". End-of-quote.

Thank you for your kind attention.



Paul BIYA de retour au bercail : un accueil en grande pompe

Euphoric Welcome: Paul BIYA's Return Ignites New Waves of Serenity

Exceptionnel. C'est par ce mot que l'on peut qualifier le dispositif d'accueil déployé en cet après-midi du lundi 21 octobre 2024, dans la capitale du Cameroun, Yaoundé, à l'occasion du retour du Président de la République et de la Première Dame, Madame Chantal BIYA, après un séjour en Europe.

De l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen, situé dans une banlieue de la capitale, au Palais de l'Unité, soit une distance d'une trentaine de kilomètres, les Camerounais sont sortis massivement pour célébrer dans l'enthousiasme le Père de la Nation, S.E. Paul BIYA, et ranimer le lien affectif dont la solidité fonde la stabilité des institutions. A travers cette grande mobilisation, les Camerounais ont tenu à exprimer le sentiment de joie qui les anime, après les rumeurs alarmistes sur l'état de santé du Président de la République. Cette présence

President Paul BIYA's triumphant return to Cameroon on Monday 21 October 2024 has once again quashed rumours and unfounded speculations surrounding his health and death.

The serene and confident gesture of the Head of State during his exchange of courtesies with the Minister of State, Secretary General of the Presidency of the Republic, Ferdinand Ngoh Ngoh, on the tarmac of the Presidential Wing of the Yaounde-Nsimalen International Airport, sent strong waves of reassurance to the hearts of the population present and tele-viewers.

This drove the crowd, particularly sympathisers of the Cameroon People's Democratic Movement (CPDM), into a state of pure euphoria. They spontaneously chanted patriotic songs while waving the national flag to show their unflinching support for their indefatigable champion, and his beloved wife, First Lady Chantal BIYA.

Massive and warm welcome to the Head of State

physique du Chef de l'Etat a définitivement apaisé les esprits de ses compatriotes et confondu une fois de plus les oiseaux de mauvais augure qui portent en eux-mêmes leur propre damnation.

L'on a pu apercevoir à la descente d'avion à l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen, un Président Paul BIYA rafraîchi et pétillant de forme, à la fois détendu et concentré sur ce qui le préoccupe le plus, la bonne marche du Cameroun. Accueilli par le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République, Ferdinand Ngoh Ngoh, le Président de la République, bien campé sur ses jambes comme à son départ du Cameroun, s'est donné le temps nécessaire sur le tarmac pour prendre le pouls de la Nation et permettre aux objectifs des caméras d'immortaliser ce moment tant attendu. C'est à la suite de cet épisode que le Couple présidentiel a pris place à bord de sa limousine en direction du Palais de l'Unité.

Sur le parcours, l'escorte a reçu des ovations populaires particulièrement ferventes, rythmées par les pas trépidants des groupes de danse de militants et sympathisants du RDPC, le tout enveloppé des chants de jeunes agitant des drapelets aux couleurs nationales... Sur les visages et dans les regards se lisaient la joie des retrouvailles, dans la communion patriotique. Et pour finir, une affiche résumant le sentiment de tout un peuple : « Bon retour Monsieur le Président de la République ».



A similar atmosphere reigned along the thronged streets of Yaounde to the gates of the Unity Palace as jubilant Cameroonians from all walks of life greeted the Presidential Couple, who waved back through an open window.

These beautiful scenes bear eloquent testimony to the accuracy of the press release from the Civil Cabinet of the Presidency of the Republic, which firmly indicated that the Head of State was in good health.

Currently, there is a convergent view and renewed trust that President Paul BIYA, the experienced Captian, is still in command. The Head of State is steering in the right direction - steadily pursuing his vision for a peaceful, united, and prosperous Cameroon for the benefit of all and sundry.

It is important to recall that President Paul BIYA is a staunch proponent of freedom of speech. However, he has repeatedly preached against excesses, especially with the growing trend of the irresponsible use of information and communication technologies by birds of ill omen who use these platforms to call for division and destabilisation.

The fake news propagated by unscrupulous individuals on social media in the past weeks produced a boomerang effect on the ever-glowing bond between the Head of State and an overwhelming majority of Cameroonians whose solidarity, cohesion, admirable commitment, and respect for republican institutions and those who incarnate them remain untainted.

Their positive reaction is in tandem with President Paul BIYA's 2018 Message to the Youth. He urged his fellow compatriots to be patriotic Internet users working for Cameroon's development and influence, not passive followers or naive relays.

"Whenever at a click, you access these communication highways that give you global visibility, you must bear in mind that you are not exempted from fulfilling civic and moral obligations, such as respect for others and your country's institutions," he said.

Cameroonians should continue to cling to the principles of democracy with the utmost love of the fatherland and repudiate the prophets of doom whose main objective is the destruction of the much-cherished foundations of a one and indivisible Cameroon.



Le Président de la République bon pied, bon œil à la descente de l'avion.



Le Président Paul BIYA ovationné par une foule enthousiaste.

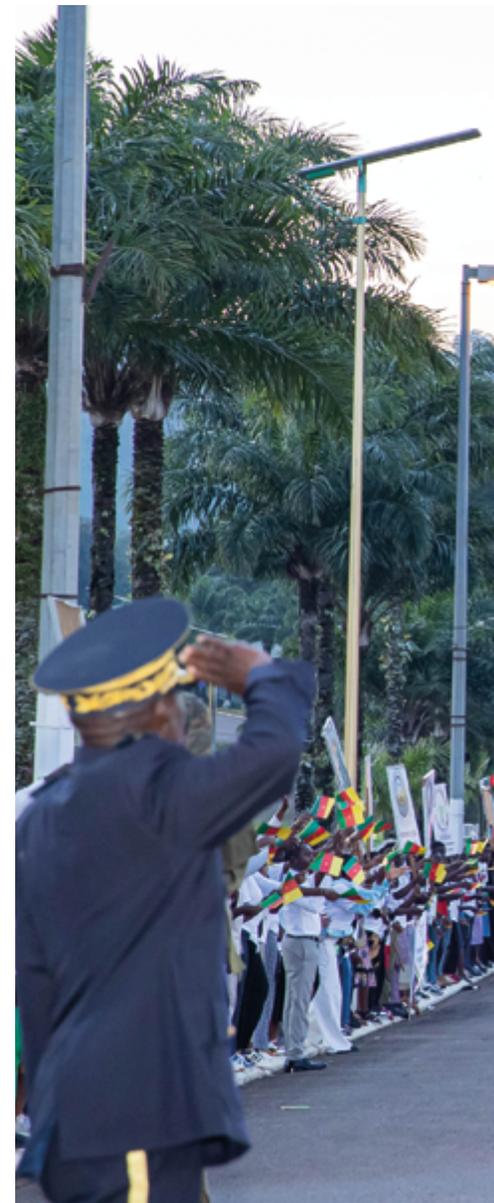
President Paul BIYA greeted with enthusiastic cheers.

Massive and warm welcome to the Head of State



The President of the Republic, hale and hearty upon arrival.





Les artères de la ville de Yaoundé parées pour acclamer le Chef de l'Etat.

Jubilant crowds thronged the streets of Yaounde to welcome the Head of State.



Massive and warm welcome to the Head of State





Juillet 2024

Le Président de la République a pris, au mois de juillet 2024, 188 actes, dont 12 lois, 81 décrets et 95 arrêtés.

- **Loi N° 2024/001 du 24 juillet 2024** régissant les archives au Cameroun.
- **Law N°2024/001 of July 2024** to regulate archives in Cameroon.
- **Loi N°2024/002 du 24 juillet 2024** autorisant le Président de la République à procéder à l'adhésion du Cameroun au traité de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) sur le Droit d'Auteur adopté le 20 septembre 1996 à Genève (Confédération Suisse).
- **Law N°2024/002 of 24 July 2024** to the President of the Republic to proceed with Cameroon's accession to the World Intellectual Property Organization (WIPO) Copyright Treaty, adopted in Geneva, Swiss Confederation on 20 December 1996.
- **Loi N°2024/003 du 24 juillet 2024** autorisant le Président de la République à procéder à l'adhésion du Cameroun à la Convention Internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de Radiodiffusion, adoptée le 26 octobre 1961 à Rome (Italie).
- **Law N°2024/003 of 24 July 2024** to authorize the President of Republic to proceed with Cameroon's accession to the International Convention, for the Protection of Performers, Producers of Phonograms and Broadcasting Organizations, adopted in Rome, Italy on 26 October 1961.
- **Loi N°2024/004 du 24 juillet 2024** autorisant le Président de la République à procéder à l'adhésion du Cameroun au traité de l'OMPI sur les interprétations et Exécutions et les Phonogrammes, Adopté le 20 décembre 1996 à Genève (Confédération Suisse).
- **Law N°2024/004 of 24 July 2024** to authorize the President of the Republic to proceed with Cameroon's accession to the world Intellectual property Organization (WIPO) performances and phonograms treaty, Adopted in Geneva, Swiss Confederation on 20 December 1996.
- **Loi N°2024/005 du 24 juillet 2024** autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord de Partenariat entre l'Union Européenne et ses Etats Membres, d'une part, et les membres de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP-UE), d'autre part, signé le 15 novembre 2023

à Samoa.

▪ **Law N°2024/005 of 24 July 2024** to authorize the President of the Republic to ratify the Partnership agreement Between the European Union and its member States, on the one hand, and members of the Organization of African, Caribbean and Pacific States (OACPS-EU), on the other hand, signed in Samoa on 15 November 2023.

▪ **Loi N°2024/006 du 24 juillet 2024** autorisant le Président de la République à procéder à l'adhésion du Cameroun aux Conventions des Nations Unies relatives au statut des Apatrides et à la réduction des cas d'apatridie, adoptés respectivement le 28 septembre 1954 et le 30 août 1961, à New York (Etats-Unis).

▪ **Law N°2024/006 of 24 July 2024** to authorize the President of the Republic to proceed with Cameroon's accession to the United Nations Conventions relating to the status of stateless persons and on the reduction of statelessness, adopted in New York, United States, on 28 September 1954 and 30 August 1961, respectively.

▪ **Loi N°2024/007 du 24 juillet 2024** autorisant le Président de la République à ratifier le protocole portant amendement de l'Accord de Marrakech instituant l'organisation Mondiale du commerce, par l'insertion de l'accord sur les subventions à la pêche dans l'annexe 1A du 17 juin 2022.

▪ **Law N°2024/007 of 24 July 2024** to authorize the President of the Republic to ratify the protocol amending the Marrakesh agreement establishing the world trade organization (WTO), by the insertion of the agreement of the 17 June 2022 on fisheries subsidies in annex 1A.

▪ **Loi N°2024/008 du 24 juillet 2024** portant régime des forêts et de la faune.

▪ **Law N°2024/008 of 24 July 2024** to lay down forestry and wildlife regulations.

▪ **Loi N°2024/009 du 24 juillet 2024** autorisant le Président de la République à ratifier l'accord bilatéral relatif aux services de transport aérien entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud, signé le 15 juillet 2011 à Cape Town (Afrique du Sud).

▪ **Law N°2024/009 of 24 July 2024** to authorize the President of the Republic to ratify the bilateral air services agreement between the government of the Republic of South Africa, signed in Cape Town, South Africa on 14 July 2011.

▪ **Loi N°2024/010 du 24 juillet 2024** portant ratification de l'ordonnance N°2024/001 du 20 juin 2024 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024.

▪ **Law N°2024/010 of 24 July 2024** to ratify ordinance N°2024/001 of 20 June 2024 to amend and supplement some provisions of law N°2023/019 of 19 December 2023: Finance Law of the Republic of

Cameroon for the 2024 financial year.

▪ **Loi N°2024/011 du 24 juillet 2024** portant prorogation du mandat des Députés à l'Assemblée Nationale.

▪ **Law N°2024/011 of 24 July 2024** to extend the term of office of members of the national assembly.

▪ **Loi N°2024/012 du 24 juillet 2024** autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord sur le transport aérien entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement du Canada, signé le 1er juin 2022 à Yaoundé.

▪ **Law N°2024/012 of 24 July 2024** to authorize the President of the Republic to ratify the air transport agreement between the government of the republic of Cameroon and the Government of Canada, signed on June 2022 in Yaoundé.

▪ **Décret N°2024/257 du 05 juillet 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine de Corvette Dama Wofa.

▪ **Décret N°2024/258 du 05 juillet 2024** portant concession d'une pension de retraite, et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Akounou Akounou Suzanne.

▪ **Décret N°2024/259 du 05 juillet 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable et réversion à l'ayant cause d'un Officier. Capitaine de Frégate Zogo Fouda Abraham.

▪ **Décret N°2024/260 du 05 juillet 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Commandant Nguimbous André Ferdinand.

▪ **Décret N°2024/261 du 05 juillet 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Kipiro.

▪ **Décret N°2024/264 du 05 juillet 2024** portant acceptation de démission d'un Magistrat. Monsieur Nfonyele Joslin, Magistrat de 2^{ème} grade.

▪ **Décret N°2024/265 du 05 juillet 2024** portant classement au domaine public artificiel, d'un terrain d'une superficie de 06 ha 70 a 81 ca, nécessaire aux travaux d'extension de la piste d'atterrissage de la Cameroun Oil Transportation Compagny S.A (COTCO), au lieu-dit « Bélabo-Village », dans l'arrondissement de Bélabo, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.

▪ **Décret N°2024/266 du 05 juillet 2024** portant classement au domaine public artificiel, des terrains nécessaires aux travaux de construction de la ligne 4000 KV Nachtigal-Bafoussam, des ouvrages connexes et des voies d'accès associés, dans le Département du

Koung-Khi, Région de l'Ouest.

- **Décret N°2024/267 du 05 juillet 2024** portant classement au domaine public artificiel, des terrains d'une superficie totale de 32 ha 42 a 25 ca, nécessaires aux travaux d'électrification de six (06) localités dans les Arrondissements de Touboro et Rey-Bouba, Département du Mayo-Rey, Région du Nord.
- **Décret N°2024/268 du 08 juillet 2024** portant reversement et promotion de Monsieur Ngatcha Alexis dans le corps de l'Enseignement Supérieur, promu au Grade de Professeur de classe exceptionnelle.
- **Décret N°2024/269 du 08 juillet 2024** portant reversement et promotion de Monsieur Ntamack Denis dans le corps de l'Enseignement Supérieur, promu au Grade de Maître de conférences de classe exceptionnelle.
- **Décret N°2024/270 du 08 juillet 2024** portant reversement de Monsieur Eloundou Mvondo Charles Sylvain dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de chargé de Cours de 2^{ème} classe 6^{ème} échelon.
- **Décret N°2024/271 du 08 juillet 2024** portant reversement de Monsieur Nyanchi Marcel Ebliyu dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 3^{ème} échelon.
- **Décret N°2024/272 du 08 juillet 2024** portant reversement de Monsieur Wambo Pierre dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 2^{ème} échelon.
- **Décret N°2024/273 du 08 juillet 2024** portant reversement de Monsieur Kohole Yemeli Wenceslas dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon.
- **Décret N°2024/274 du 08 juillet 2024** portant reversement de Monsieur Gonondo Jean dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon.
- **Décret N°2024/275 du 08 juillet 2024** portant intégration et promotion de Madame Metou Brusil Miranda Martine dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Professeur de 2^{ème} classe 3^{ème} échelon.
- **Décret N°2024/276 du 08 juillet 2024** portant intégration et promotion de Monsieur Mousa Djaouda dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Maître de Conférences de 2^{ème} classe 3^{ème} échelon.
- **Décret N°2024/277 du 08 juillet 2024** portant intégration de Madame Sokeng Fomena Marlène Epouse Femba dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon.
- **Décret N°2024/278 du 08 juillet 2024** portant intégration de Madame Chongsi Margaret Mary Momo dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon.
- **Décret N°2024/279 du 08 juillet 2024** portant intégration de Monsieur Enoka Ferdinand Paul dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de

Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon.

- **Décret N°2024/280 du 08 juillet 2024** portant intégration de Monsieur Bikie Fabrice Roland dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon.
- **Décret N°2024/281 du 08 juillet 2024** portant intégration de Monsieur Eka Fred dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon.
- **Décret N°2024/282 du 08 juillet 2024** portant intégration de Monsieur Paul Animbom Ngong dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon.
- **Décret N°2024/283 du 08 juillet 2024** portant intégration de Monsieur Nyore dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon.
- **Décret N°2024/284 du 08 juillet 2024** portant intégration de Madame Fameni Tope Sidonie, épouse Tchikaguén dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours Stagiaire.
- **Décret N°2024/285 du 08 juillet 2024** portant intégration de Monsieur Chi Collins Penn dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours Stagiaire.
- **Décret N°2024/286 du 09 juillet 2024** portant reversement et promotion de Monsieur Takor Kahjum Nixon dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Maître de Conférences de 2^{ème} classe 5^{ème} échelon.
- **Décret N°2024/287 du 09 juillet 2024** portant intégration et promotion de Monsieur Dongho Joseph dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Maître de Conférences de 2^{ème} classe 5^{ème} échelon.
- **Décret N°2024/288 du 09 juillet 2024** portant reversement de Monsieur I Lemana Onana Serge dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon.
- **Décret N°2024/289 du 09 juillet 2024** portant reversement de Monsieur Njie Thompson Kinge dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 6^{ème} échelon.
- **Décret N°2024/290 du 09 juillet 2024** portant intégration de Monsieur Barry Borkeum Raoul dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon.
- **Décret N°2024/291 du 10 juillet 2024** portant transformation de la Société Nationale d'Investissement en Société à Capital Public. « SNI ».
- **Décret N°2024/292 du 10 juillet 2024** portant approbation des statuts de la Société Nationale d'Investissement.
- **Décret N°2024/293 du 10 juillet 2024** portant nomination des Présidents de Conseil d'Administration dans certaines universités d'Etat. Monsieur Sale Charles et autres

- **Décret N°2024/294 du 10 juillet 2024** portant nomination de responsables dans certaines Universités d'Etat. Monsieur Akono Ongba Sedena et autres
- **Décret N°2024/295 du 10 juillet 2024** portant nomination de responsables dans certaines Universités d'Etat. Monsieur Mve Belinga Jeannot et autres
- **Décret N°2024/296 du 11 juillet 2024** portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade. Capitaine Manga Ngapmou Elvis et autres
- **Décret N°2024/298 du 11 juillet 2024** portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade. Elève-Officier d'Active Dongo Chamedeu Georget Williams.
- **Décret N°2024/299 du 11 juillet 2024** portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade. Aspirant Sandio Denzel-Ryan.
- **Décret N°2024/300 du 15 juillet 2024** portant reversement et promotion de Monsieur Wongo Ahanda Antoine Valentin dans le corps de l'Enseignement Supérieur, promu au Grade de Professeur de classe exceptionnelle.
- **Décret N°2024/301 du 15 juillet 2024** portant intégration et promotion de Monsieur Assontsa Robert dans le corps de l'Enseignement Supérieur, promu au Grade de Maître de Conférences de 2^{ème} classe 4^{ème} échelon.
- **Décret N°2024/302 du 15 juillet 2024** portant intégration de Monsieur Fopy Sylvain Christian dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon.
- **Décret N°2024/303 du 15 juillet 2024** portant intégration de Monsieur Mbog Mbog Séverin dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon.
- **Décret N°2024/304 du 15 juillet 2024** portant intégration de Monsieur Djiofack Francis Etienne dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon.
- **Décret N°2024/305 du 18 juillet 2024** portant intégration de Madame Nkakene Molou Laurence dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon
- **Décret N°2024/306 du 18 juillet 2024** portant intégration de Madame Mengue Ngadena Yolande Sandrine dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon
- **Décret N°2024/307 du 22 juillet 2024** habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec l'Association Internationale de Développement (IDA), un Accord de Crédit d'un montant de 217,1 millions de dollars US, équivalent à 206,1 millions d'euros, soit environ 135 milliards de francs CFA, pour le financement du projet de Mobilité Urbaine de Douala (PMUD) révisé

- **Decree N°2024/307 of 22 July 2024** to authorize the Minister of Economy, Planning and Regional Development to sign with the International Development Association (IDA), a loan agreement for an amount of 217.1 million US dollars, equivalent to 206.1 million Euros, or approximately 135 billion CFA Francs, to finance the revised Douala Urban Mobility Project (PMUD).
- **Décret N°2024/308 du 22 juillet 2024** habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), un Accord de Crédit d'un montant de 202,3 millions de dollars US, équivalent à 191,5 millions d'euros, soit environ 126 milliards de francs CFA, pour le financement du projet de Mobilité Urbaine de Douala (PMUD) révisé
- **Decree N°2024/308 of 22 July 2024** to authorize the Minister of Economy, Planning and Regional Development to sign with the International Bank for Reconstruction and Development (IBRD), a loan agreement for an amount of 202.3 million US dollars, equivalent to 191.5 million Euros, or approximately 126 billion CFA Francs, to finance the revised Douala Urban Mobility Project (PMUD)
- **Décret N°2024/309 du 22 juillet 2024** habilitant le Ministre des Finances à recourir à des emprunts sur les marchés financiers domestiques et internationaux, pour des montants respectifs de deux cent quatre-vingt (280) milliards de francs CFA et trois cent trente-six (336) milliards de francs CFA, destinés au financement des projets de développement inscrits dans la loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 et à l'apurement des restes à payer.
- **Decree N°2024/309 of 22 July 2024** to authorize the Minister of Economy, Planning and regional Development to borrow on domestic and international capital markets an amount of 280 (two hundred and eight) billion CFA francs and 336 (Three hundred and thirty-six) Billion CFA francs respectively, to finance the development projects provided for in the Finance Law of the Republic of Cameroon for the 2024 financial year and to settle outstanding payments.
- **Décret N°2024/310 du 22 juillet 2024** ratifiant l'Accord de prêt d'un montant de 203,114 millions d'euros, soit environ 133,271 milliards de francs CFA, signé le 12 avril 2024 entre la République du Cameroun et la Banque Africaine de Développement (BAD), pour le financement du Projet d'Aménagement Territorial et de promotion du secteur privé de la Région de l'Extrême-nord (PAT).
- **Decree N°2024/310 of 22 July 2024** to ratify the Loan Agreement for an amount of 203.114 million Euros, or approximately 133.271 billion CFA francs, signed on 12 April 2024 between the Republic of Cameroon and the African Development Bank (AFDB), to finance the Territorial Development and Private Sector Promotion

Project in the Far-North Region (PAT).

▪ **Décret N°2024/311 du 23 juillet 2024** accordant une prolongation d'activité à un fonctionnaire. Monsieur Akolla Ekah Rigobert, du 27 juillet 2024 au 27 juillet 2026

▪ **Décret N°2024/313 du 23 juillet 2024** portant création des Bataillons des Fusiliers Marins. «BAFUMAR»

▪ **Décret N°2024/314 du 23 juillet 2024** portant nomination d'un Secrétaire Général à l'Université de Yaoundé II. Madame Beya Annie Sylvie, épouse Wakata.

▪ **Décret N°2024/315 du 23 juillet 2024** portant nomination de responsables dans certaines Universités d'Etat. Madame Bissa Enama Patricia, épouse Manga Foe et autres

▪ **Décret N°2024/316 du 23 juillet 2024** portant reversement et promotion de Madame Mouelle-Wonje Marie-Madeleine, épouse Mbondji dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Maître de Conférences de classe exceptionnelle

▪ **Décret N°2024/317 du 23 juillet 2024** portant intégration de Madame Mediebou Chindji, épouse Kenmeugne dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargée de Cours de 2^{ème} classe 2^{ème} échelon

▪ **Décret N°2024/318 du 23 juillet 2024** portant intégration de Monsieur Ndi Roland Akoh dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 2^{ème} échelon

▪ **Décret N°2024/319 du 23 juillet 2024** portant intégration de Madame Tedongmo Nadège Ludivine, épouse Kaman dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon

▪ **Décret N°2024/320 du 23 juillet 2024** portant intégration de Madame Medamkam Toche Sabine Joël dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon

▪ **Décret N°2024/321 du 23 juillet 2024** portant intégration de Monsieur Nana Towa Algriant dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon

▪ **Décret N°2024/322 du 23 juillet 2024** portant intégration de Monsieur Mabou Kamgaing William dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon

▪ **Décret N°2024/323 du 23 juillet 2024** portant intégration de Monsieur Daniel Kosini dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon

▪ **Décret N°2024/324 du 23 juillet 2024** portant intégration de Monsieur Ndouwe Tissebe Menga Honoré dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon

▪ **Décret N°2024/325 du 23 juillet 2024** portant intégration de Monsieur Tchamda André Rodrigue dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade

de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon

▪ **Décret N°2024/326 du 23 juillet 2024** portant déclassement du domaine public artificiel, incorporation au domaine privé de l'Etat et affectation au Ministère de la Défense, d'une parcelle de terrain de contenance superficielle de 94 ha 80 a 33 ca, dans l'Arrondissement de Mbandjock, Département de la Haute Sanaga, Région du Centre

▪ **Décret N°2024/327 du 23 juillet 2024** portant reversement de Monsieur Amadou Danlami dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au Grade de Chargé de Cours de 2^{ème} grade 2^{ème} échelon

▪ **Décret N°2024/328 du 24 juillet 2024** portant prorogation du mandat des conseillers municipaux, (du 25 février 2025 au 31 mai 2026).

▪ **Decree N°2024/328 of 24 July 2024** to extend the term of office of municipal councilors (from 25 February 2025 31 May 2026)

▪ **Décret N°2024/329 du 24 juillet 2024** portant ratification de l'Accord sur le transport aérien entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement du Canada, signé le 1^{er} juin 2022 à Yaoundé.

▪ **Decree N°2024/329 of 24 July 2024** to ratify the Air Transport Agreement between the Government of the Republic of Cameroon and the Government of Canada, signed in Yaoundé on 1 June 2022

▪ **Décret N°2024/330 du 24 juillet 2024** portant adhésion du Cameroun à la Convention Internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion, adopté le 26 octobre 1961 à Rome (Italie).

▪ **Decree N°2024/330 of 24 July 2024** relating to Cameroon's accession to the International Convention for the Protection of Performers, Producers of Phonograms and Broadcasting Organizations, adopted in Rome, Italy on 26 October 1961.

▪ **Décret N°2024/331 du 24 juillet 2024** portant adhésion du Cameroun au Traité de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) sur les interprétations et exécutions, et les phonogrammes (WPPT), adopté à Genève le 20 décembre 1996.

▪ **Decree N°2024/331 of 24 July 2024** relating to Cameroon's accession to the World Intellectual Property Organization (WIPO) Performances and Phonograms Treaty (WPPT), adopted in Geneva, Swiss Confederation on 20 December 1996.

▪ **Décret N°2024/332 du 24 juillet 2024** portant ratification de l'Accord de partenariat entre l'Union Européenne et ses Etats membres, d'une part, et les membres de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'autre part, signé le 15 novembre 2023 à Samoa.

▪ **Decree N°2024/332 of 24 July 2024** to ratify the partnership agreement between the European Union

and its Member States, on the one hand, and Members of the Organization of African, Caribbean and Pacific States (OACPS), on the other hand, signed in Samoa on 15 November 2023.

▪ **Décret N°2024/333 du 24 juillet 2024** portant adhésion du Cameroun aux Conventions des Nations Unies relatives au statut des apatrides et à la réduction des cas d'apatridie, adoptés respectivement le 28 septembre 1954 et le 30 août 1961 à New-York (Etats Unis).

▪ **Decree N°2024/333 of 24 July 2024** relating to Cameroon's accession to the United Nations Conventions relating to the Status of Stateless Persons and on the Reduction of Statelessness, adopted in New York, United States on 28 September 1954 and 30 August 1961, respectively.

▪ **Décret N°2024/334 du 24 juillet 2024** portant ratification du Protocole portant amendement de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), par l'insertion de l'Accord sur les subventions à la pêche dans l'Annexe 1 A du 17 juin 2022.

▪ **Decree N°2024/334 of 24 July 2024** to ratify the Protocol amending the Marrakesh Agreement establishing the World Trade Organization (WTO), by the insertion of the Agreement of 17 June 2022 on Fisheries Subsidies in Annex 1 A.

▪ **Décret N°2024/335 du 24 juillet 2024** portant ratification de l'Accord bilatéral relatif aux services de transport aérien entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud, signé le 14 juillet 2011 à Cape Town (Afrique du Sud).

▪ **Decree N°2024/335 of 24 July 2024** to ratify the Bilateral Air Services Agreement between the Government of the Republic of Cameroon and the Government of the Republic of South Africa, signed in Cape Town, South Africa on 14 July 2011.

▪ **Décret N°2024/336 du 24 juillet 2024** portant adhésion du Cameroun au traité de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) sur le droit d'auteur, adopté le 20 décembre 1996 à Genève (suisse).

▪ **Decree N°2024/336 of 24 July 2024** relating to Cameroon's accession to the World Intellectual Property Organization (WIPO) copyright treaty, adopted in Geneva, Swiss Confederation on 20 December 1996.

▪ **Arrêté N°0556/CAB/PR du 05 juillet 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant Oudini Hilaire Djoda.

▪ **Arrêté N°0557/CAB/PR du 05 juillet 2024** portant attribution d'un capital-décès et concession d'une pension de réversion aux ayants cause d'un Officier. Feu Capitaine Kpolom A Mekoung Casimir.

▪ **Arrêté N°0558/CAB/PR du 05 juillet 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à

un Officier. Colonel Tchinda Mbouzeu Henri.

▪ **Arrêté N°0559/CAB/PR du 05 juillet 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant Ekani Yves Olivier.

▪ **Arrêté N°0563/CAB/PR du 05 juillet 2024** portant concession d'une pension de réversion aux ayants cause d'un Officier. Feu le Capitaine Ngo'o Ango.

▪ **Arrêté N°0564/CAB/PR du 05 juillet 2024** portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Capitaine Eloumu Eloumou Jean.

▪ **Arrêté N°565/CAB/PR du 05 juillet 2024** allouant le capital-décès quintuplé à la succession de Monsieur Mbo Georges Francis, (Mle 606 399-O) Officier de Police de 1er grade.

▪ **Arrêté N°0566/CAB/PR du 05 juillet 2024** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Mbo Georges Francis (Mle 606 399-O), Officier de Police de 1er grade.

▪ **Arrêté N°0567/CAB/PR du 05 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux Fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret N°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Mamadi Pierre (Mle 147 560-A), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0569/CAB/PR du 05 juillet 2024** portant révocation d'office de Monsieur Dabove Franck Chirac (Mle A-105 223), Inspecteur de Police de 1er grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0570/CAB/PR du 05 juillet 2024** portant révocation d'office de Monsieur Ondoua Onana Ambroise Renaud (Mle 769 777-B), Inspecteur de Police Principal. Pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0571/CAB/PR du 05 juillet 2024** portant révocation d'office de Madame Majia Njoya Saidatou (Mle M-106 851), Gardien de la Paix de 2e grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0572/CAB/PR du 05 juillet 2024** portant révocation d'office de Madame Bekono Mengue Lucie Kizzy (Mle Y-108 991), Gardien de la Paix de 2e grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0573/CAB/PR du 05 juillet 2024** portant révocation d'office de Monsieur Ondoua Sonta'a Constantin (Mle U-109 763), Gardien de la Paix de 2^{ème} grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°574/CAB/PR du 05 juillet 2024** portant révocation d'office de Madame Eko Rebecca Bie (Mle E-109 140), gardien de la Paix de 2^{ème} grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0575/CAB/PR du 05 juillet 2024** portant révocation d'office de Monsieur Abolo Christian (Mle Q-057 193), Gardien de la Paix de 2^{ème} grade. Pour

abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0576/CAB/PR du 05 juillet 2024** portant révocation d'office de Monsieur Wouapi Tanekou Edgard Devis (Mle H-107 451), Gardien de la Paix de 2^{ème} grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0577/CAB/PR du 05 juillet 2024** attribuant une pension de réversion aux ayants cause de Monsieur Mbouyom François-Xavier (Mle 023 085-B), Magistrat Hors Hiérarchie 1^{er} Groupe, 2^{ème} échelon, Indice 1400, décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0578/CAB/PR du 05 juillet 2024** attribuant une pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Tume Patrick Mbu (Mle 087 294-J), Magistrat de 4^{ème} grade, échelon 3, indice 1115, décédé à la retraite.

▪ **Order N°0578/CAB/PR of 05 July 2024** to grant a reversionary pension to the successor in title of Mr. Tume Patrick Mbu (Sce N°.087 294-J), scale Judicial and Legal Officer, 4th scale, incremental position 2, index 1115, who died on retirement.

▪ **Arrêté N°0579/CAB/PR du 05 juillet 2024** attribuant la pension de réversion aux ayants cause de Monsieur Mbu Taku Aloysuis Nelson (Mle 045 557-P), Magistrat de 4^{ème} grade, échelon 2, indice 1050, décédé à la retraite.

▪ **Order N°0579/CAB/PR of 05 July 2024** to grant a reversionary pension to the successors in title of Mr. Mbu Taku Aloysuis Nelson (Sce N°.045 557-P), scale Judicial and Legal Officer, 4th scale, incremental position 3, index 1115, who died on retirement.

▪ **Arrêté N°580/CAB/PR du 05 juillet 2024** constatant la cessation d'activité de Monsieur Belinga Ondoua Gervais Camille (Mle 537 967-I), Magistrat de 4^{ème} grade, 3^{ème} échelon, indice 1115 et allouant un capital-décès et une pension de réversion aux ayants droit.

▪ **Order N°0580/CAB/PR of 05 July 2024** to establish the cessation of duty by Mr. Belinga Ondoua Gervais Camille (Sce N°.537 967-I), Judicial and Legal Officer, 4th scale, incremental position 3, (index 1115), and to grant a death benefit and reversionary pension to the rightful claimants.

▪ **Arrêté N°0581/CB/PR du 05 juillet 2024** constatant la cessation d'activité de Monsieur Ekwelle Ekane Narcisse (Mle 655 241-Y), Magistrat de 2^{ème} grade, 2^{ème} échelon, indice 790 et allouant un capital-décès et une pension de réversion aux ayants droits.

▪ **Order N°0581/CAB/PR of 05 July 2024** to establish the cessation of duty by Mr. Belinga Ondoua Gervais Camille (Sce N°.655 241-Y), Judicial and Legal Officer, 2nd scale, incremental position 2, index 790 and to grant a death benefit and reversionary pension to the rightful claimants.

▪ **Arrêté N°0582/CB/PR du 05 juillet 2024** constatant la cessation de fonction de Monsieur Lawa Djague Calvin (Mle 689 164- T), Magistrat de 1^{er} grade, 4^{ème} échelon, indice 680 et allouant un capital-décès et

une pension de réversion aux ayants droits.

▪ **Order N°0582/CAB/PR of 05 July 2024** to establish the cessation of duty by Mr. Lawa Djague Calvin (Sce N°689 164-T), Judicial and Legal Officer, 1st scale, incremental position 4, index 680 and to grant a death benefit and reversionary pension to the rightful claimants.

▪ **Arrêté N°0583/CAB/PR du 05 juillet 2024** mettant fin à la disponibilité de Monsieur Ndiomo Christophe (Mle 571 163-D), Commissaire de Police Divisionnaire.

▪ **Arrêté N°0584/CAB/PR du 05 juillet 2024** allouant la pension d'invalidité permanente à Monsieur Ohandza Claude Grégoire (Mle 599 459-E), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0585/CAB/PR du 05 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 29 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Ngangya Sadrack (Mle 523 352-X), Officier de Police de 2^{ème} grade.

▪ **Arrêté N°0586/CAB/PR du 05 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 29 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur tanko Simon Pierre (Mle 173 906-V), Officier de Police de 2^{ème} grade.

▪ **Arrêté N°0587/CAB/PR du 05 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 29 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Halidou Bouba (Mle 251 578 -G), Officier de Police de 2^{ème} grade.

▪ **Arrêté N°0588/CAB/PR du 05 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi plus de vingt-cinq (25) ans à Monsieur Douagoh Albin (Mle 161 194-D), Officier de Police de 2^{ème} grade.

▪ **Arrêté N°0589/CAB/PR du 05 juillet 2024** allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Ahmadou Hasana (Mle 359 176-M), Commissaire de Police décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0590/CAB/PR du 05 juillet 2024** allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Mune Martin Ryter (Mle 122 416-R), Officier de Police de 2^{ème} grade, décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0592/CA/PR du 05 juillet 2024** modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°1075/CAB/PR du 31 décembre 2022 portant avancement de grade au choix de mille huit cent dix-huit (1818) Officiers de Police de 1^{er} grade au grade d'Officier de Police de 2^{ème} grade, en ce qui concerne

exclusivement Monsieur Noa François (Mle 587 445-K).

▪ **Arrêté N°0594/CAB/PR du 05 juillet 2024** portant révocation d'office de Monsieur Baiminaou Stanislas (Mle 764 805-M), Gardien de la Paix Principal pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0598/CAB/PR du 09 juillet 2024** portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité à l'ayant cause d'un Officier. Feu le Capitaine Famdie Célestin.

▪ **Arrêté N°0599/CAB/PR du 11 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Temde Joseph (Mle 539 834-O), Commissaire Divisionnaire.

▪ **Arrêté N°0600/CAB/PR du 11 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté, à Monsieur Kaïmanga (Mle 539 877-A), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0601/CAB/PR du 11 juillet 2024** allouant la pension de réversion aux ayants cause de Monsieur Biyiha Myemeck Ruben (Mle 056 318-A), Commissaire de Police décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0603/CAB/PR du 11 juillet 2024** portant révocation d'office de Monsieur Wassia Djekreo (Mle F-059 967), Gardien de la Paix Principal, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0604/CAB/PR du 11 juillet 2024** portant révocation d'office de Madame Simen Danielle Annie (Mle 702 263-Q), Gardien de la Paix Principal, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0605/CAB/PR du 11 juillet 2024** portant révocation d'office de Monsieur Manyi Cloua Jean Brandon (Mle T-106 397), Gardien de la Paix de 2ème grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0606/CAB/PR du 11 juillet 2024** portant révocation d'office de Monsieur Manga Alima Jean Merlin Renaud (Mle Q-110 606), Gardien de la Paix de 1er grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0607/CAB/PR du 11 juillet 2024** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants cause d'un Officier Marinier. Feu le Maître Djoma Voumia Yannick.

▪ **Arrêté N°0608/CAB/PR du 18 juillet 2024** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Zambo Etoundi Lucien (Mle 599 592-A), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0609/CAB/PR du 18 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Npetga Merline (Mle 501 801-U), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0610/CAB/PR du 18 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du

décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Bemsi Barnabas (Mle 502 834-I), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0611/CAB/PR du 18 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Ngambo Noé (Mle 357 579-U), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0612/CAB/PR du 18 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Madame Siladjo Yomgni Lysette, épouse Ngamaleu (Mle 541 225-J), Officier de Police de 2^e grade.

▪ **Arrêté N°0613/CAB/PR du 18 juillet 2024** portant révocation d'office de Madame Avomo Esther Nachasch (Mle U-057 421), Gardien de la Paix Principal.

▪ **Arrêté N°0614/CAB/PR du 23 juillet 2024** allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Djomaha Fassi Pierre (Mle 161 971-J), Commissaire de Police décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0615/CAB/PR du 23 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Essogo Raymond (Mle 500 302-H), Commissaire Divisionnaire.

▪ **Arrêté N°0616/CAB/PR du 23 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Etema Joseph (Mle 357 127-D), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0617/CAB/PR du 23 juillet 2024** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Manga Zambo Mathias (Mle 571 176-O), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0620/CAB/PR du 25 juillet 2024** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Azoh Somb Polycarpe (Mle 571 479-I), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0623/CAB/PR du 25 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant à Monsieur Kolle Peter Ngane (Mle 370 710-B), Officier de Police de 2ème grade, la pension attribuée aux fonctionnaires ayant accompli au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des

Pensions Civiles.

▪ **Arrêté N°0624/CAB/PR du 25 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Haman Mbam (Mle 148 192-M)), Officier de Police de 2^e grade.

▪ **Arrêté N°0626/CAB/PR du 25 juillet 2024** modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté N°0491/CAB/PR du 28 juillet 2023, infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Amougou Eteme Bertrand (Mle 570 963-B), Officier de Police de 1^{er} grade.

▪ **Arrêté N°0627/CAB/PR du 25 juillet 2024** modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°0399/CAB/PR du 22 mai 2024 portant admission à la retraite, allouant la pension d'invalidité permanente et celle attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Enguene Magloire (Mle 539 946-Z), Commissaire Divisionnaire.

▪ **Arrêté N°0628/CAB/PR du 25 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Afana Manga Didier Théophile (Mle 171 378-D), Commissaire Divisionnaire.

▪ **Arrêté N°0629/CAB/PR du 31 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant à Monsieur Iyime Jules (Mle 503 181-H), Commissaire de Police, la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles.

▪ **Arrêté N°0630/CAB/PR du 31 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Wouyak Berved (Mle 525 389-T), Officier de Police de Principal.

▪ **Arrêté N°0631/CAB/PR du 31 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant les pensions d'invalidité permanente allouée par arrêté n°0460/CAB/PR du 02 juin 2022 et celle attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Tita Richard Mbah (Mle 526 545-M), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0632/CAB/PR du 31 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée

aux fonctionnaires ayant accompli au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Ziki Hilfakoa (Mle 158 717-I), Officier de Police de 2^e grade.

▪ **Arrêté N°0633/CAB/PR du 31 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Zoua Djallo (Mle 352 837-Q), Officier de Police de 2^e grade.

▪ **Arrêté N°0634/CAB/PR du 31 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Nkoum Mengue André (Mle 540 060-C), Officier de Police de 2^e grade.

▪ **Arrêté N°0635/CAB/PR du 31 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Oumarou Mathieu (Mle 148 036-L), Officier de Police de 2^e grade.

▪ **Arrêté N°0636/CAB/PR du 31 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant à Monsieur Issoufa (Mle 147 920-A), Officier de Police de 2^e grade, la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles.

▪ **Arrêté N°0637/CAB/PR du 31 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Moupain Issa (Mle 525 953-V), Officier de Police de 2^e grade.

▪ **Arrêté N°0639/CAB/PR du 31 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Tafum Godfred Boweh (Mle 356 782-W), Officier de Police de 2^e grade.

▪ **Arrêté N°0640/CAB/PR du 31 juillet 2024** allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins quinze (15) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Owona Brice Arnaud (Mle 607 875-A),

Officier de Police de 1^{er} grade révoqué.

▪ **Arrêté N°0642/CAB/PR du 31 juillet 2024** allouant les pensions d'invalidité permanente et réversion à l'ayant cause de Monsieur Penka Moses (Mle 119 441-I), Commissaire de Police Principal, décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0643/CAB/PR du 31 juillet 2024** allouant la pension de réversion et celle d'invalidité permanente à l'ayant cause de Monsieur Bigbong Salomon (Mle 156 039-A), Officier de Police de 2^e grade décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0647/CAB/PR du 31 juillet 2024** allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Ekoumilong (Mle 155 465-H), Commissaire Divisionnaire décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0648/CAB/PR du 31 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Njoya Mama (Mle 541 262-V), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0649/CAB/PR du 31 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq

(25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Elangwe Njume Johanes (Mle 370 518-J), Officier de Police de 2^e grade.

▪ **Arrêté N°0650/CAB/PR du 31 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Boungoko Paul (Mle 170 536-J), Officier de Police de 2^e grade.

▪ **Arrêté N°0651/CAB/PR du 31 juillet 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévu à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Medji Joseph (Mle 359 701-J), Officier de Police de 2^e grade.

▪ **Arrêté N°0653/CAB/PR du 31 juillet 2024** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Madame Nanga Elogo Marie Charmante (Mle A-107 032), Gardien de la Paix de 1^{er} grade. Pour faute contre l'honneur, le devoir et la probité par vol de téléphone d'un collègue.

Août 2024

Le Président de la République a pris 71 actes, dont 22 décrets et 49 arrêtés.

▪ **Décret N°2024/338 du 06 août 2024** portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade. Elève-Officier d'Active Mouko Thierry Roland.

▪ **Décret N°2024/339 du 06 août 2024** rapportant partiellement les termes du Décret N°2024/162 du 15 mai 2024 portant mise à la retraite pour limite d'âge de grade et versement dans la réserve mobilisable de certains Personnels Officiers des Forces de Défense. Colonel Tchikoua Emmanuel.

▪ **Décret N°2024/340 du 06 août 2024** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Capitaine de Frégate Leonardo Lopes Pereira Da Silva de la coopération militaire brésilienne, à compter du 20 mai 2024, au grade de Chevalier.

▪ **Décret N°2024/341 du 06 août 2024** portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade. Elève-Officier d'Active Mampang Mbida Murielle Rolande et autres.

▪ **Décret N°2024/342 du 06 août 2024** portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade. Elève-Officier d'Active Diodeul Fernand et autres.

▪ **Décret N°2024/343 du 06 août 2024** portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade. Elève-Officier d'Active Mbarga Laurent Arsène et autres.

▪ **Décret N°2024/344 du 10 août 2024** portant nomination des responsables à l'Etat-Major Particulier du Président de la République. Colonel Eko Nlate Martin Richard et autres.

▪ **Décret N°2024/346 du 12 août 2024** portant détachement d'un Officier des Forces de Défense camerounaises à la Mission Militaire près l'Ambassade du Cameroun en France. Chef de Bataillon Nyiangono Ze Charlie Eric.

▪ **Décret N°2024/347 du 13 août 2024** autorisant le transfert du permis d'exploitation n°151 dénommé BIOUSUD, valable pour Marbre.

▪ **Décret N°2024/348 du 13 août 2024** autorisant le transfert du permis d'exploitation n°152 dénommé BIDZAR, valable pour le Marbre

▪ **Décret N°2024/349 du 13 août 2024** portant nomination du Directeur Général Adjoint de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala. Madame Ida Penda Calixte.

- **Decree N°2024/349 of 13 August 2024** to appoint the Deputy Director-General of the Douala Gynecology, Obstetrics and Pediatrics Hospital. Mrs. Ida Penda Calixte.
- **Décret N°2024/350 du 13 août 2024** portant nomination du Directeur Général Adjoint de l'Hôpital Général de Douala. Madame Kedy Mangamba Danielle Christiane.
- **Decree N°2024/350 of 13 August 2024** to appoint the Deputy Director-General of the Douala General Hospital. Mrs. Kedy Mangamba Danielle Christiane.
- **Décret N°2024/351 du 28 août 2024** portant intégration de Madame Makemteu Junelle dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Chargée de Cours de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon.
- **Décret N°2024/352 du 28 août 2024** portant intégration de Madame Ekangue Yaka Faustine Gladys dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Chargée de Cours de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon
- **Décret N°2024/353 du 28 août 2024** portant intégration de Monsieur Fogang Dongmo Hervet Paulain dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon
- **Décret N°2024/354 du 28 août 2024** portant intégration de Monsieur Teyou Ngoupo Ariel dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon
- **Décret N°2024/355 du 28 août 2024** portant intégration de Monsieur Keneck Massil Joseph dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Chargé de Cours Stagiaire.
- **Décret N°2024/356 du 28 août 2024** portant reversement et promotion de Monsieur Stephen Mbigba Ghogomu dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Maître de conférences de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon
- **Décret N°2024/357 du 28 août 2024** portant reversement et promotion de Monsieur Mbida Albert dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Maître de conférences de classe exceptionnelle. de 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon.
- **Décret N°2024/358 du 28 août 2024** portant reversement de Monsieur Fondop dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Chargé de Cours de 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon
- **Décret N°2024/359 du 28 août 2024** portant reversement de Monsieur Mahop Ma Mahop Romuald Achille dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe, 3^{ème} échelon.
- **Décret N°2024/360 du 30 août 2024** portant avancement au choix de certains Administrateurs des Greffes au grade d'Administrateur Principal des Greffes. Monsieur Alhadji Aboukar Mahamat et autres.
- **Decree N°2024/360 of 30 August 2024** on the advancement in grade by selection of some Court Registry administrators to the grade of Senior Court registry Administrators. Mr. Alhadji Aboukar Mahamat and others.
- **Décret N°2024/361 du 30 août 2024** portant avancement au choix de certains Greffiers Principaux au grade d'Administrateur des Greffes. Mr Akomboh Walters Che et autres
- **Decree N°2024/361 du 30 August 2024** on the advancement by selection of some Senior Court Registrars to the grade of court registry administrator Mrs. Akomboh Walters Che and others.
- **Décret N°2024/362 du 30 août 2024** portant reclassement sur titre de certains Administrateurs des greffes au grade d'Administrateur Principal des Greffes. Mr Abouli Mama Oyie Franck Denise et autres.
- **Decree N°2024/362 du 30 August 2024** on the reclassification upon qualification of some Court Registry Administrators to the grade of senior court Registry Administrator Mr. Abouli Mama Oyie Franck Denise and others.
- **Décret N°2024/363 du 30 août 2024** portant reclassement sur titre de certains greffiers Principaux au grade d'Administrateur Principal des Greffes. Madame Abouli Mbibot Arlette Christelle et autres.
- **Decree N°2024/363 du 30 August 2024** on the reclassification upon qualification of some Senior Court Registrars to the grade of the grade of Court registry Administrator. Mrs. Abouli Mbibot Arlette Christelle and others.
- **Décret N°2024/364 du 30 août 2024** portant intégration de certains Administrateurs des Greffes, promotion 2021-2023 Mme Essengue Bounoug Salomé et autres.
- **Decree N°2024/364 du 30 August 2024** on the absorption of some Court Registry Administrators, 2021-2023 Batch. Mme Essengue Bounoug Salomé and others.
- **Décret N°2024/365 du 30 août 2024** portant réintégration dans la nationalité camerounaise de Madame Mengue Ngaba Anne Joëlle épouse Yollo.
- **Decree N°2024/365 du 30 August 2024** on grant restoration to Cameroonian Nationality to Madam Mengue Ngaba Anne Joelle Spouse Yollo.
- **Décret N°2024/366 du 30 août 2024** portant naturalisation de madame Lossan Aya Carine Epse Ella Mvondo.
- **Decree N°2024/366 du 30 August 2024** to grant Cameroonian Nationality to Madam Lossan Aya Carine Spouse Elle Mvondo.
- **Décret N°2024/367 du 30 août 2024** portant naturalisation de Monsieur Saleh Mahmoud.
- **Decree N°2024/367 du 30 August 2024** to grant Cameroonian Nationality to Mr Saleh Mahmoud.
- **Decree N°2024/368 du 30 August 2024** to grant Cameroonian Nationality to Mr. Mortada Hassan.
- **Décret N°2024/369 du 30 août 2024** portant naturalisation de Monsieur Samir Amine El Helou.
- **Decree N°2024/369 du 30 August 2024** to grant Cameroonian Nationality to Mr. Samir Amine El Helou.
- **Décret N°2024/370 du 30 août 2024** portant naturalisation de Monsieur Dib Ali.

- **Decree N°2024/370 of 30 August 2024** to grant *Cameroonian Nationality to Mr. Dib Ali.*
- **Décret N°2024/371 du 30 août 2024** portant naturalisation de Monsieur Mroue Kassem Mohamad Najib.
- **Decree N°2024/371 du 30 August 2024** to grant *Cameroonian Nationality to Mr Mroue Kassem Mohamad Najib.*
- **Décret N°2024/372 du 30 août 2024** portant naturalisation de Madame El Saleh Fatima épouse El Chebli.
- **Decree N°2024/372 du 30 August 2024** to grant *Cameroonian Nationality to Mrs El Saleh fatima sponse El Chebli.*
- **Décret N°2024/373 du 30 août 2024** portant intégration et promotion de monsieur Ntchapda Fidèle dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Professeur de 1ère classe 1er échelon.
- **Décret N°2024/374 du 30 août 2024** portant intégration et promotion de Monsieur Akono Ntonga Patrick dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Maître de Conférences de 2ème classe 4ème échelon.
- **Décret N°2024/375 du 30 août 2024** portant intégration de Madame Ngo Nlep Natacha Hermine épouse Bodiong dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Chargé de Cours de 2ème classe 1er échelon.
- **Décret N°2024/368 du 30 août 2024** portant naturalisation de Monsieur Mortada Hassan.
- **Décret N°2024/376 du 30 août 2024** portant intégration de Monsieur Amye Elouma Lazare II dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Chargé de Cours de 2ème classe 1er échelon.
- **Décret N°2024/377 du 30 août 2024** portant intégration de Monsieur Mube Kuietche Hervé dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade Chargé de Cours de 2ème classe 1er échelon.
- **Décret N°2024/378 du 30 août 2024** portant intégration de Monsieur Nanfack Donfack Arno Rusel dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade Chargé de Cours de 2ème classe 1er échelon.
- **Décret N°2024/379 du 30 août 2024** portant reversement et promotion de Monsieur Dili Palai Clément dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Professeur de 1er classe 1er échelon.
- **Décret N°2024/380 du 30 août 2024** portant reversement de Madame Ngnie Tuemgnie Gaëlle Tatiana dans le corps de l'enseignement Supérieur, au grade de Chargé de cours de 2ème classe 3ème échelon.
- **Décret N°2024/381 du 30 août 2024** portant intégration de Monsieur Toumba Patale Christian dans le corps des personnels de l'Enseignement Supérieur, au grade de Chargé de Cours de 2ème classe 1er échelon.
- **Arrêté N°0654/CAB/PR du 06 août 2024** portant reclassement, admission à la retraite et allouant la pension d'invalidité allouée par arrêté n°523/CAB/PR du 22 septembre 2006 et celle attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif,

prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 Portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Towo Guillaume Blaise, (Mle 359 602-R), Commissaire de Police.

- **Arrêté N°0655/CAB/PR du 06 août 2024** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Djatia Fabien (Mle 357 702-Y) Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0656/CAB/PR du 06 août 2024** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 Portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Yangda Jérôme (Mle 148 088-I), Officier de Police de 2e grade.
- **Arrêté N°0657/CAB/PR du 06 août 2024** allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Takenne Zachée, (Mle 147 194-R), Commissaire de Police décédé à la retraite.
- **Arrêté N°0658/CAB/PR du 09 août 2024** allouant la pension de réversion aux ayants cause de Monsieur Koualong Thomas (Mle 156 166-N) Officier de Police Principal, décédé à la retraite.
- **Arrêté N°0659/CAB/PR du 06 août 2024** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Elong André, (Mle 355 312-L), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0660/CAB/PR du 06 août 2024** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Zo'o Zo'o Percy Bruce, (Mle 587 559-D), Officier de Police de 2e grade.
- **Arrêté N°0662/CAB/PR du 06 août 2024** allouant la pension d'invalidité permanente et celle de réversion à Monsieur Fai Konfor Maurice, (Mle 369 778-Q), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0663/CAB/PR du 06 août 2024** allouant la pension d'invalidité permanente à Monsieur Achancho Francis Oben, (Mle 703 414-V), Officier de Police de 2e grade.
- **Arrêté N°0664/CAB/PR du 06 août 2024** allouant la pension d'invalidité permanente à Monsieur Feutio Tchinda Antoine, (Mle 605 934-U), Officier de Police de 2e grade.
- **Arrêté N°0667/CAB/PR du 09 août 2024** portant admission à la retraite et allouant une pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des pensions Civiles, à Monsieur Bouba Jean Bosco (Mle 366 309-L) Commissaire de Police de 2e grade.
- **Arrêté N°0668/CAB/PR du 09 août 2024** portant admission à la retraite et allouant une pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans

de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 aout 1974 portant Organisation du Régime des pensions Civiles, à Monsieur Oka Basile, (Mle 156 284-Y) Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0669/CAB/PR du 09 août 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 aout 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Dari Toumba, (Mle 355 990-Q), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0670/CAB/PR du 09 août 2024** portant reclassement, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 aout 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Inack Pierre Ferdinand (Mle 520 832-G), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0671/CAB/PR du 09 août 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 aout 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Wangso Roger (Mle 158 240-O), Officier de Police Principal.

■ **Arrêté N°0672/CAB/PR du 09 août 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 aout 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Ganava Yatama, (Mle 169 674-N), Officier de Police de 2^e grade.

■ **Arrêté N°0673/CAB/PR du 09 août 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 aout 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Kengni David, (Mle 540 733-F), Officier de Police de 2^e grade.

■ **Arrêté N°0674/CAB/PR du 09 août 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 aout 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Tondjiwan René, (Mle 161 154-Z), Officier de Police de 2^e grade, pour abandon de poste.

■ **Arrêté N°0676/CAB/PR du 09 août 2024** portant révocation d'office de Madame Bessolo Obam Yvonne Nadège (Mle M-106 397), Gardien de la Paix de 2^e grade.

■ **Arrêté N°0677/CAB/PR du 13 août 2024** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Madame Assamba, née Beyala Akono Marthe, (Mle 154 709-M), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0678/CAB/PR du 13 août 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Mbarga Mekongo, (Mle 366 297-S), Officier de Police de 2^e grade.

■ **Arrêté N°0680/CAB/PR du 16 août 2024** portant reclassement, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 aout 1974 Portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Alao Pierre, (Mle 169 777-F), Officier de Police Principal.

■ **Arrêté N°0682/CAB/PR du 16 août 2024** portant révocation d'office de Monsieur Nguema Nguema Aimé Giraud (Mle S-110 913), Gardien de la Paix de 1^{er} grade, pour abandon de poste.

■ **Arrêté N°0683/CAB/PR du 21 août 2024** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Ngonmam Jean, (Mle 171 060-R), Officier de Police de 2^e grade.

■ **Arrêté N°0684/CAB/PR du 21 août 2024** mettant fin de disponibilité de Madame Ngo Bayiha Paulette Marceline (Mle 556 067-Q) Professeur des Lycées d'Enseignement Technique en service au Secrétariat Général de la Présidence de la République.

■ **Arrêté N°0685/CAB/PR du 21 août 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 aout 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Ateba Jean Bosco, (Mle 369 957-H), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0687/CAB/PR du 26 août 2024** portant admission à la retraite par anticipation et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt (20) ans de service effectif, prévue à l'article 6 du décret n° 74/759 du 26 aout 1974 Portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Kecha Diddacus Fuh, (Mle 583 309-C), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0688/CAB/PR du 26 août 2024** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Mademoiselle Mengbwa Pauline Evelyne, (Mle 606 584-F), Officier de Police de 1^{er} grade.

■ **Arrêté N°0691/CAB/PR du 26 août 2024** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Bile Jonadab, (Mle U-057 601), Gardien de la Paix Principal, pour manquement aux consignes par déplacement sans autorisation, suivi d'absence injustifiée en service et faute contre l'honneur, le devoir et la probité par machination d'un pseudo kidnapping » faits commis du 28 février au 03 mars 2023.

■ **Arrêté N°0692/CAB/PR du 26 août 2024** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Hachekek André, (Mle L-058 224), Gardien de la Paix Principal, pour négligences ayant favorisé l'évasion d'un garde à vue et manquement aux consignes par défaut de compte rendu. Faits commis le 08 juillet 2023.

■ **Arrêté N°0693/CAB/PR du 26 août 2024** portant révocation d'office de Madame Elouma Aka'a Stéphanie Prudence Epse Ambomo (Mle 606 709-M), Officier de Police de 1^{er} grade, pour abandon de poste.

- **Arrêté N°0694/CAB/PR du 26 août 2024** portant révocation d'office de Monsieur Matip Ma Ngos, (Mle 766 365-D), Inspecteur de Police de 1er grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0695/CAB/PR du 26 août 2024** portant révocation d'office de Monsieur Rim Gervais Rostand (Mle 598 042-H), Inspecteur de Police de 1er grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0696/CAB/PR du 27 août 2024** portant révocation d'office de Monsieur Alima Ngoda Roland Thierry (Mle 595 577-M), Inspecteur de Police de 2e grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0697/CAB/PR du 27 août 2024** portant révocation d'office de Monsieur Mbida Belle André Marie (Mle 595 173-A), Inspecteur de Police de 2e grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0698/CAB/PR du 27 août 2024** portant révocation d'office de Monsieur Laomorou Azimoss Christophe (Mle B-108 214), Gardien de la Paix 2e grade, pour abandon de poste.

- **Arrêté N°0699/CAB/PR du 27 août 2024** portant révocation d'office de Madame Tangué Evindi Augusta Ninel Fritz (Mle B- 193 696), Gardien de la Paix de 1er grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0701/CAB/PR du 27 août 2024** rapportant les dispositions de l'arrêté n° 0409/CAB/PR du 24 mai 2024 portant nomination de cent (100) élèves-Officiers de Police, en ce qui concerne exclusivement un (01) ancien élève-Officier de Police.
- **Arrêté N°0702/CAB/PR du 27 août 2024** rapportant les dispositions des arrêté n° 0302/CAB/PR du 23 mai 2023 portant nomination de mille huit cent huit (1808) élèves-Gardiens de la Paix et n° 0412/CAB/PR du 24 mai 2024 portant nomination de mille sept cent quarante-six (1746) élèves-Gardiens de la Paix, en ce qui concerne six (06) anciens élèves-gardiens de la Paix.
- **Arrêté N°0703/CAB/PR du 30 août 2024** plaçant en position de disponibilité Monsieur Ewane Charles (Mle 571 144-S), Commissaire de Police.

Septembre 2024

Le chef de l'Etat a signé au mois de septembre 2024, un total de 104 textes, dont 12 décrets et 92 arrêtés.

- **Décret N°2024/382 du 02 septembre 2024** portant institution d'un permis d'exploitation valable pour Bauxite au profit de la société CAMALCO CAMEROON S.A.
- **Decree N°2024/382 of 02 September 2024** granting a Bauxite Mining licence to CAMALCO CAMEROON S.A.
- **Décret N°2024/383 du 02 septembre 2024** portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade. Aspirant Ove Nnanga Salomon Darius et autres.
- **Décret N°2024/384 du 02 septembre 2024** portant mise à la retraite et versement dans la réserve mobilisable, d'un Officier de l'Armée de l'Air. Lieutenant-Colonel Mboutou Elle Ghislain Victor.
- **Décret N°2024/385 du 02 septembre 2024** modifiant les termes du Décret N°2024/218 du 07 juin 2024 portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade. Elève-Officier Menguele Gérard Paul Giovanni et autres.
- **Décret N°2024/386 du 02 septembre 2024** portant changement de Corps d'un Personnel Officier. Lieutenant Alhadji Oumar, de l'Armée de l'Air à l'Armée de Terre.
- **Décret N°2024/387 du 05 septembre 2024** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Onana Lessomo Didier.
- **Décret N°2024/388 du 05 septembre 2024** portant concession d'une pension de retraite et

allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Makongo Ndoumbe Alain Pierre.

- **Décret N°2024/389 du 05 septembre 2024** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine de Vaisseau Momha Alain Roger.
- **Décret N°2024/390 du 05 septembre 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Mbang Minlo James.
- **Décret N°2024/391 du 05 septembre 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Batsi Ferdinand.
- **Décret N°2024/392 du 19 septembre 2024** portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux de construction des infrastructures et aménagements connexes dans le cadre du Programme C2D « capitales Régionales » dans la ville de Bamenda, Département de la Mezam, Région du Nord-Ouest.
- **Arrêté N°0704/CAB/PR du 05 septembre 2024** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants cause d'un Sous-officier. Feu l'Adjudant Miabe Valentin.
- **Arrêté N°0705/CAB/PR du 05 septembre 2024** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants cause d'un Sous-officier. Feu l'Adjudant-chef Alatanu Brunus Formin.

- **Arrêté N°0706/CAB/PR du 05 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret N°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Nfon Felix Yu'nzur, (Mle 562 475-M) Commissaire Divisionnaire.
- **Arrêté N°0707/CAB/PR du 05 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret N°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Aminou Youssoufa, (Mle 157 163-F) Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0708/CAB/PR du 05 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret N°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Kakian Zoua, (Mle 541 387-Z) Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0709/CAB/PR du 05 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret N°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Nkombou Célestin, (Mle 540 794-T) Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0710/CAB/PR du 05 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret N°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Yetna Jean, (Mle 359 801-M) Officier de Police de 2^{ème} grade.
- **Arrêté N°0711/CAB/PR du 05 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret N°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Tchima Ndoumataïha, (Mle 252 774-J) Officier de Police de 2^{ème} grade.
- **Arrêté N°0713/CAB/PR du 06 septembre 2024** allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Ambassa Mbarga Séverin (Mle 195 573-M), Officier de Police de 2^{ème} grade décédé à la retraite.
- **Arrêté N°0717/CAB/PR du 06 septembre 2024** modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°0585/CAB/PR du 24 août 2023 constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Tamukong Abel Tachi (Mle 174 297-H), Officier de Police de 1^{er} grade.
- **Arrêté N°0718/CAB/PR du 06 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret N°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Lamtoing Raphael, (Mle 148 383-J), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0719/CAB/PR du 06 septembre 2024** allouant la pension d'invalidité permanente à Monsieur Nsaba Francis (Mle 607 835-V), Officier de Police de 2^{ème} grade.
- **Arrêté N°0723/CAB/PR du 06 septembre 2024** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Enguele Jean Bernard (Mle 701 537-G), Inspecteur de Police de 1^{er} grade, pour faute relative à la tenue et à la conduite par provocation d'un scandale en ville et manquements aux consignes par abandon d'une activité prescrite et usage abusif d'une arme à feu de service. Faits commis le 15 septembre 2021.
- **Arrêté N°0724/CAB/PR du 09 septembre 2024** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret N°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Munje Fritz Agwo, (Mle 520 624-U), Commissaire Divisionnaire.
- **Arrêté N°0725/CAB/PR du 09 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret N°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Tchakoutio Roger, (Mle 502 781-T), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0726/CAB/PR du 09 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret N°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Mangwah Henry Fon, (Mle 525 136-V), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0727/CAB/PR du 09 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret N°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Bessala Owona Philippe Dieudonné, (Mle 501 800-M), Officier de Police de 2^{ème} grade.
- **Arrêté N°0731/CAB/PR du 09 septembre 2024** allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Emaga Manga (Mle 501 763-I), Officier de Police de 1^{er} grade décédé à la retraite.
- **Arrêté N°0732/CAB/PR du 09 septembre 2024** allouant la pension de réversion aux ayants cause de Monsieur Zengue Beatus Emmanuel Jean (Mle 158 960-F), Inspecteur de Police de 2^{ème} grade décédé à la retraite.
- **Arrêté N°0734/CAB/PR du 09 septembre 2024** allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Bekolo Ngonon Jean (Mle 080 021-L), Officier de Police de 1^{er} grade décédé à la retraite.
- **Arrêté N°0737/CAB/PR du 09 septembre 2024** modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°1181/CAB/PR du 02 novembre 2021 constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Zemkou Jean (Mle 147 146-D), Commissaire de Police.

- **Arrêté N°0738/CAB/PR du 09 septembre 2024** modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°0047/CAB/PR du 25 janvier 2019 portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Mbassi Essama Daniel (Mle 372 036-Z), Officier de Police de 2^{ème} grade.
- **Arrêté N°0740/CAB/PR du 09 septembre 2024** portant révocation d'office de Monsieur Tedonfack Marius (Mle M-059 855), Gardien de la Paix Principal, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0741/CAB/PR du 12 septembre 2024** portant révocation d'office de Monsieur Ndiva Mbua Stephen (Mle 198 948-E), Gardien de la Paix Principal, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0742/CAB/PR du 12 septembre 2024** portant révocation d'office de Monsieur Owona Ahanda Eddy Boris (Mle N-111 034), Gardien de la Paix de 2^{ème} grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0743/CAB/PR du 17 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret N°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Hamalaye Hamadjam, (Mle 158 257-X), Officier de Police de 2^{ème} grade.
- **Arrêté N°0744/CAB/PR du 17 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret N°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Madame Essama Abomo Isabelle, épouse Mfomo, (Mle 541 383-Q), Officier de Police de 2^{ème} grade.
- **Arrêté N°0745/CAB/PR du 17 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret N°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Heuya Michel, (Mle 540 787-S), Officier de Police de 2^{ème} grade.
- **Arrêté N°0746/CAB/PR du 17 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret N°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Erra Joseph, (Mle 161 090-B), Officier de Police de 2^{ème} grade.
- **Arrêté N°0750/CAB/PR du 17 septembre 2024** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Yomb Salomon (Mle 599 532-T), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0751/CAB/PR du 19 septembre 2024** modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°0369/CAB/PR du 21 juin 2023 allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret N°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Ngaïbaï

Wassa, (Mle 156 182-X), Commissaire de Police.

- **Arrêté N°0752/CAB/PR du 19 septembre 2024** modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°0249/CAB/PR du 11 avril 2018 portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Taboulla, (Mle 144 821-F) Commissaire de Police Principal.
- **Arrêté N°0753/CAB/PR du 19 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 de décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Nguenda Martin Roger (Mle 155 871-L), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0754/CAB/PR du 19 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 de décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Madame Meching Antoinette (Mle 508 440-J), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0755/CAB/PR du 19 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 de décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Blaowe Richard (Mle 147 556-A), Officier de Police de 2^e grade.
- **Arrêté N°0756/CAB/PR du 19 septembre 2024** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 de décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Soh Jalla Bernard (Mle 526 206-D), Officier de Police de 2^e grade.
- **Arrêté N°0757/CAB/PR du 19 septembre 2024** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 de décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Sadjo Jeremie (Mle 158 489-T), Officier de Police de 2^e grade.
- **Arrêté N°0758/CAB/PR du 19 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 de décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Hamadjoulde Hamadjoulde (Mle 172 481-G), Officier de Police de 2^e grade.
- **Arrêté N°0759/CAB/PR du 19 septembre 2024** allouant la pension d'invalidité permanente à Monsieur Mbiti Ahmadou (Mle 583 320-M), Officier de Police de 2^e grade.
- **Arrêté N°0760/CAB/PR du 19 septembre 2024** allouant la pension d'invalidité permanente à Monsieur

Belinga Fouda Jean Daniel (Mle 583 135-C), Officier de Police de 2^e grade.

▪ **Arrêté N°0764/CAB/PR du 19 septembre 2024** allouant la pension temporaire d'orphelin à l'ayant cause de Monsieur Pee Pierre (Mle 502 250-D), Officier de Police Principal, décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0766/CAB/PR du 19 septembre 2024** plaçant en position de disponibilité Monsieur Diapa Paul Junior (Mle 607 949-X), Officier de Police de 2^e grade.

▪ **Arrêté N°0768/CAB/PR du 23 septembre 2024** allouant la pension d'invalidité permanente à Monsieur Kouidja Semen Justin (Mle 600 140-A), Commissaire Divisionnaire.

▪ **Arrêté N°0769/CAB/PR du 23 septembre 2024** allouant la pension d'invalidité permanente à Madame Mefire Foubain Jeanne Nicole (Mle 606 533-J), Officier de Police de 2^e grade.

▪ **Arrêté N°0770/CAB/PR du 23 septembre 2024** modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°0037/CAB/PR du 12 janvier 2023 portant admission à la retraite et allouant les pensions d'ancienneté et d'invalidité permanente à Monsieur Kepawou Ngambo Nathanaël (Mle 519 617-B), Commissaire Divisionnaire.

▪ **Arrêté N°0771/CAB/PR du 23 septembre 2024** modifiant et complétant certaines dispositions de l'Arrêté n°0078/CAB/PR du 05 mars 2024 portant admission à la retraite de Monsieur Ngwei Joseph (Mle 359 585-P), Officier de Police de 2^e grade, et lui allouant la pension d'ancienneté.

▪ **Arrêté N°0772/CAB/PR du 23 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Palaï Martin (Mle 369 513-I), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0773/CAB/PR du 23 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant accompli au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5(a) du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Tsoungui Amougou Thomas (Mle 506 653-T), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0774/CAB/PR du 23 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 de décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Madame Kamgue Angèle Séraphine épouse Mbeubap Mbiandjeu (Mle 371 083-L), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0775/CAB/PR du 23 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 de décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Georges Awung Atabong (Mle 373 098-X), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0776/CAB/PR du 23 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension

attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 de décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Nga Wirsia Antony (Mle 361 324-A), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0777/CAB/PR du 23 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 de décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Nsangou Mama (Mle 369 995-S), Officier de Police de 2^e grade.

▪ **Arrêté N°0778 /CAB/PR du 23 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Tambe Mbua Florence (Mle 517 207-E), Officier de Police de 2^e grade.

▪ **Arrêté N°0783/CAB/PR du 23 septembre 2024** allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Ngana Etienne (Mle 12 574-E Officier de Police Principal décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0784/CAB/PR du 23 septembre 2024** allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Abanda Olinga Benoît (Mle 13 633-L) Officier de Police Principal décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0787/CAB/PR du 23 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant accompli au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5(a) de décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Shey Georges Nformi (Mle 375 485-S), Officier de Police de 2^e grade.

▪ **Arrêté N°0789/CAB/PR du 26 septembre 2024** autorisant le remboursement des retenues de 10% pour pension à Monsieur Yamdjeu Tandjeu Bertin (Mle 600 051-M), Commissaire de Police Principal révoqué.

▪ **Arrêté N°0790/CAB/PR du 26 septembre 2024** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Nkoa Ekobena Roger (Mle 366 093-R), Commissaire Divisionnaire.

▪ **Arrêté N°0791/CAB/PR du 26 septembre 2024** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Otabela Valère (Mle 587 585-X), Officier de Police de 2^e grade.

▪ **Arrêté N°0792/CAB/PR du 26 septembre 2024** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Nkanga Victor Hugo (Mle 369 818-L), Officier de Police de 1^{er} grade.

▪ **Arrêté N°0795/CAB/PR du 26 septembre 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 de décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Ngouateu Rigobert (Mle 545 993-A), Officier de Police Principal.

LE TEMPS DES OPPORTUNITÉS

NEWSLETTER ON THE
MANDATE OF GREAT
OPPORTUNITIES





Beijing, le 5 septembre 2024